

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

"Trajectoires", *Sextant*, Volume 10, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1998.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
**Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de
l'Université Libre de Bruxelles**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Sextant

Revue du Groupe
interdisciplinaire d'Etudes
sur les Femmes

10 • 1998



Trajectoires

Séminaire

Revue de la littérature
mathématique et d'articles
sur les Représentations

Trajectoires

SEXTANT

*Revue bisannuelle publiée
par le Groupe interdisciplinaire
d'Etudes sur les Femmes
avec le concours
du Fonds Suzanne Tassier (ULB)*

**10
1998**

Comité scientifique

Claire Billen, Andrée Despy-Meyer,
Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, Madeleine Frédéric,
Eliane Gubin, Serge Jaumain,
Andrée Lévesque, Jean-Pierre Nandrin,
Bérangère Marquès-Pereira, Anne Morelli,
Jean Puissant, Eliane Richard, Anne Summers.

Secrétariat de rédaction

E. Gubin
GIEF-ULB
50 avenue Franklin Roosevelt CP 175/01 1050 Bruxelles
Télécopieur (2) 650 39 19
Courrier électronique : egubin@ulb.ac.be

Couverture

Isabelle Grosjean

Illustration :

Jeune fille présentant un examen, juillet 1895 (*Le Petit Journal*, Paris)

Prix et abonnement

Au n° 450 FB (+ 50 FB frais de port)
Abonnement 800 FB (+ 100 FB frais de port)
Pour l'étranger : Majoration des frais de port (80 FB au n° ;
160 FB à l'abonnement)

En vente :

Presses de l'ULB 22 av. Paul Héger, 1050 Bruxelles
Librairie Ferraton 162 chaussée de Charleroi 1060 Bruxelles

Par correspondance : commande avec chèque barré à
GIEF-ULB

50 av. Franklin Roosevelt CP 175/01
1050 Bruxelles (avec mention de l'ouvrage désiré)

Dépôt légal D 1998/5999/2

SOMMAIRE

- 7 Nadia Domeniconi**
Justine Gullery. Une autobiographe au XIXe siècle
- 27 Malik Mazbouri et Monique Pavillon**
La dot et l'hypothèque. Etude comparative de deux cours biographiques dans leurs enjeux de classe et de genre
- 47 Valérie Piette**
Maintenir les servantes dans le droit chemin. Un engagement des bourgeoises fin de siècle.
- 75 Anne Devos**
Portrait d'une femme engagée. Louise De Craene-Van Duuren (1875-1938)
- 97 Renée Wagener**
Marguerite Thomas-Clement, porte-parole des femmes ?
La première députée luxembourgeoise
- 121 Caroline Sappia**
La Femme belge. Une revue engagée témoin de son temps (1913-1935)
- 155 Suzanne Langlois**
Blanche et Marie. Un film sur les femmes dans la Résistance

DOSSIER

Justine Guillery **une autobiographe au XIX^e siècle**

Nadla Domeniconi

Les Mémoires de Justine Guillery: un texte redécouvert

Il y a trente ans environ, vers 1970, alors qu'il rédigeait son article « Des amis inconnus de Saint-Simon: les Guillery », l'historien belge John Bartier regrettait de ne pas être parvenu à retrouver ce texte autobiographique¹ dont il avait appris l'existence grâce au témoignage écrit de Louis Alvin² qui avait eu l'original à sa disposition. Comme beaucoup de textes écrits par une femme, les cahiers de Justine n'avaient pas fait l'objet d'une conservation très soignée ; ils furent retrouvés par hasard et par bonheur au marché aux puces de Bruxelles par un homme de lettres, J.-M. Culot, qui le restitua à la famille Guillery³, entre 1940 et 1945.

1. J. BARTIER, « Des amis inconnus de Saint-Simon : les Guillery », *Libéralisme et socialisme au XIX^e siècle*, Ed. ULB, Bruxelles, 1981, p. 354.

2. Louis Alvin (1805-1887) était le beau-frère de Charles et Hippolyte Guillery, ceux-ci ayant épousé respectivement Adélaïde et Sophie Alvin. On lui doit une notice sur Justine et sur Hippolyte, parues toutes deux dans la *Biographie Nationale*, t. VIII, col. 526-529 et 536-546, sur lesquelles Bartier se fonde largement.

3. Albert Guillery, en l'occurrence, qui s'occupa de transcrire à la machine le texte intégral pour en faciliter la lecture et protéger le manuscrit d'une

Le texte de Justine Guillery offre pourtant un intérêt par de nombreux côtés: témoignage d'une époque troublée, regard sur quelques « grands hommes », dont Saint-Simon, l'œuvre de Justine Guillery renseigne aussi sur elle-même, sur les difficultés quotidiennes d'une femme instruite – mais pauvre – qui a choisi de ne pas se marier et est donc contrainte de travailler pour vivre.

Mais ces *Mémoires* se caractérisent aussi par un profond lyrisme personnel, une singulière continuité de style⁴ et une observation lucide du milieu et de l'époque où Justine a vécu. Elle témoigne de deux révolutions – 1789 et 1830⁵ – d'une brève occupation étrangère et d'une restauration⁶. Une solide formation culturelle, qu'elle avait acquise en autodidacte, un vif sentiment religieux, l'intérêt envers tout ce qui l'entoure, font de son récit un texte plein d'intérêt et le point de départ pour découvrir d'abord une femme, ensuite une écrivaine qui fut longtemps négligée par le milieu historique et littéraire.

L'autobiographie se compose de deux parties, correspondant chacune à une période de la vie de Justine. Dans la première partie (Livres I à V) elle relate sa vie depuis sa naissance jusqu'à son arrivée en Belgique en 1826. La seconde partie (livres VI à VIII) est consacrée à son séjour dans ce pays d'accueil où elle a rejoint ses frères et où elle meurt en 1864.

Nous ignorons si Justine a jamais repris la plume comme elle se le promettait à la fin du VIII et dernier (?) livre de ses *Mémoires*. Elle les a rédigés sur une période assez longue, de 1826 jusqu'à 1846. Pendant ces vingt ans Justine a interrompu son récit de vie plusieurs fois. Les nombreuses notes explicatives qu'elle y introduit rétrospectivement apportent des précisions temporelles: elle est un

précoce détérioration. L'original se trouve actuellement chez son petit-fils, Philippe Guillery.

4. Ceci est un élément assez rare chez les gens qui décident d'entreprendre une écriture à la première personne.

5. Les *Mémoires* eux-mêmes s'arrêtent en 1846. Justine a laissé par ailleurs quelques textes sur les événements de 1848, notamment des poèmes.

6. Soit l'entrée des troupes du tsar Alexandre à Paris en 1814, à la veille du Congrès de Vienne, qui restaura les Bourbons sur le trône.

narrateur omniscient, elle tient par la main son lecteur et se plaît à confier à ces pages les impressions qu'elle éprouve elle-même en les relisant.

Biographie d'une autobiographe⁷

Première de trois enfants⁸, Justine Guillery naît à Versailles le 13 mars 1789, quelques mois avant que n'éclate la révolution. Elle est issue d'une famille en vue. Son père, Etienne Rémy, avait épousé Madeleine-Julie Leroux, fille d'un notaire du roi « dont la famille avait plus de distinction »⁹ que la sienne. Mais Etienne-Rémy, né de parents négociants, avait réussi des études de droit, s'était taillé une belle réputation d'avocat et était devenu maire adjoint puis président de la municipalité de Versailles¹⁰. Justine aurait pu avoir une enfance dorée si les événements historiques n'avaient pas bouleversé le cours des choses. Pour une raison que Justine ne connaît pas (étant encore enfant à ce moment) Etienne-Rémy Guillery est emprisonné, et peu après sa libération, il meurt en 1795, laissant « une jeune femme et trois enfants sans appui »¹¹. Ce décès prématuré résulte sans doute de la dure expérience de la captivité. Justine traverse ensuite les années sombres de la Terreur, au cours desquelles se règlent des comptes avec le passé, et rien n'est fort compréhensible pour une enfant qui ne retient, de ces années, que des « rassemblements, des têtes au bout des piques, des roulements de tambours, du tocsin, des proclamations »¹².

La belle expérience de Grignon

Après la mort de son mari, Mme Guillery décide de quitter Versailles. Elle s'installe avec sa famille à Grignon dans une propriété

7. Les notes qui renvoient aux *Mémoires* de Justine Guillery se réfèrent au manuscrit.

8. Ses deux frères, Charles-Etienne et Hippolyte naissent respectivement le 19 février 1791 et le 16 août 1793.

9. *Mémoires*, I, 1, p. 2.

10. Archives Communales de Versailles.

11. *Mémoires*, I, 1, p. 7.

12. *Mémoires*, I, 1, p.1.

qui, « sans être un château était plus belle qu'une maison ordinaire. Une longue galerie, une chapelle, un beau salon, des jardins qui s'élevaient en terrasses, des sources d'eau vive, des bassins avec des jets d'eau faisaient de cette demeure un séjour délicieux ¹³ », qu'elle transforme en pension pour y loger des nobles qui avaient perdu leurs biens à la suite de la révolution. Parmi ces hôtes, Justine retient surtout le comte de Saint-Simon, l'auteur du célèbre *Catéchisme des industriels* (1823-24).

Les années passées à Grignon sont fondamentales pour elle et modèlent sa personnalité. Elle y grandit en toute liberté, dans une sorte de bonheur intemporel. Mme Leroux, la grand-mère de Justine, qui avait été « l'une des plus jolies femmes de Versailles » mais aussi l'une des plus instruites¹⁴ s'occupe de l'éducation de ses petits-enfants. Fervente admiratrice de Rousseau (elle avait été « une des premières femmes qui, après l'*Emile* de Rousseau, donnèrent l'exemple de nourrir leur enfant »¹⁵), elle cherche à former ses élèves en s'inspirant des préceptes du philosophe genevois. Justine découvre ainsi les beautés de la Nature, et les sensations spirituelles que l'individu peut ressentir sont pour elle la preuve de l'existence d'un Créateur.

Son éducation, qui s'effectue tout en douceur, peut même paraître négligée : « Bonne Maman m'apprit à lire, à écrire, un peu d'orthographe et Maman me fit copier la *Méropé* de Voltaire d'après l'imprimé... Ma mère me donna quelques leçons d'italien et me fit traduire les opéras de Métastase... Du reste, pas un mot de géographie ni d'histoire, encore moins de religion catholique »¹⁶. Son frère Hippolyte jouit de la même éducation très libre, faite surtout de vagabondage dans les champs, si bien qu'à huit ans, il n'avait pas encore appris à lire¹⁷.

13. *Mémoires*, I, 1, p. 11.

14. *Mémoires*, I, 4, p. 2. Elle connaissait parfaitement le latin et l'anglais.

15. *Mémoires*, I, 1, p. 16.

16. *Mémoires*, I, 1, pp. 24-25.

17. J. BARTIER, *op. cit.*, p. 344.

Mais la jeune Justine se révèle « une remarquable autodidacte, acquérant de solides connaissances en grec et italien »¹⁸, qu'elle dit devoir certainement à elle-même¹⁹. Elle découvre aussi les œuvres de Racine, de Corneille et celles des deux philosophes par excellence, Voltaire et Rousseau. C'est ce dernier qui exerce la plus grande influence sur ses pensées et la guide dans ses choix de vie.

La belle expérience de Grignon, toutefois, eut une fin: sa mère, incapable d'administrer ses biens, est obligée de vendre la propriété, en dépit de la profonde déception de Justine qui aimait et l'endroit et la vie qu'elle y menait : « En sortant du Paradis terrestre, écrit-elle, j'avais pour tout bien un cœur pur, une imagination ardente et l'espérance »²⁰.

A Paris, des années difficiles

En 1810 Justine et sa mère déménagent dans un petit appartement à Paris où Mme Guillery, mettant à profit sa culture, donne des cours de latin, d'italien et d'anglais. Entre-temps, Justine poussée par sa mère qui souhaitait pour elle une carrière d'artiste, fréquente des cours de dessin tandis que ses frères Charles et Hippolyte étudient l'un à l'École Normale et l'autre à l'École polytechnique.

Le comte de Saint-Simon, seul ami resté fidèle après la perte de Grignon, fréquente régulièrement la famille et représente pour les deux femmes – Justine et sa mère – un réel soutien moral. « Nous venons de déjeuner chez M. de Saint-Simon, mon bon petit Charles, Emile, Hippolyte et moi, c'est toujours avec bien du plaisir que je me retrouve auprès de cet aimable ami de ma mère qui veut bien conserver de l'amitié pour nous. L'idée qu'il a toujours aimé ma pauvre maman dans ses malheurs me fait l'aimer tous les jours davantage [...] »²¹. Mais en 1814 la famille est ébranlée par un nouveau deuil : Mme Guillery, en effet, ne supportant pas la douleur

18. *Ibidem*.

19. *Mémoires*, I, 1, p. 24.

20. *Mémoires*, I, 1, p. 45.

21. Justine Guillery, Archives privées de Mme Pierre Janlet, cité dans J. BARTIER, *op. cit.*, p. 355.

Seconde partie

Série Sixième. 1826, 27, 28, 30.
град. Братск.

Arrivée en Belgique.

Le mercredi 24 octobre, 1826, je partis de Paris pour la Belgique; n'ayant jamais sorti de mon pays, il me semblait que j'allais aux antipodes. Je m'arrêtai quelques jours à Cambrai, chez M. Gobet, principal du Collège de cette ville, qui avait épousé la sœur aînée d'une seule femme de ma fratrie. L'accueil aimable que l'on me fit dans cette maison, me fut bien doux, en ce qu'il me prouvait que l'on m'y connaissait d'avance, et que ma sœur avait souvent parlé de moi. M. Gobet, quoique un peu plus simple dans ses manières et sa toilette que les dames de ma famille parisienne, me fut bien augure de mes belles sœurs. M. Gobet m'apprit que chaque année, à l'époque des vacances, toute la famille se réunissait chez M. et Mme Albert, son beau-père et sa belle-mère, ainsi que ceux de ma sœur, qui habitaient Nivelles; M. Albert était le principal du Collège; je me posai aussitôt

de savoir son fils Hippolyte blessé et prisonnier des Russes²², meurt de chagrin.

Justine reste seule avec ses frères Charles et Hippolyte (heureusement libéré) mais ceux-ci quittent la France pour la Belgique à la suite des nouveaux bouleversements politiques. Dès ce moment Justine change plusieurs fois de situation: elle réside d'abord chez sa tante maternelle, Mme Descloseaux, puis loue une misérable petite chambre rue Copeau où elle vit, dans des conditions matérielles très difficiles, de 1816 à 1818. Mais elle continue toujours à s'instruire seule, selon « sans doute une méthode longue et difficile... mais j'ai trouvé qu'elle me donnait de bien vives jouissances »²³.

Plus tard, on la retrouve chez une autre tante, directrice d'un pensionnat pour jeunes filles, où Justine débute sa carrière dans l'enseignement. Mais elle quitte bientôt car elle « n'avait aucun traitement chez [sa] tante Afforty; cette position [la] mettait dans [sa] dépendance pour [les] choses les plus indispensables de [son] ajustement »²⁴. Elle exerce ensuite la fonction de gouvernante dans une famille noble jusqu'en 1825.

La Belgique, terre d'accueil

C'est à cette époque qu'elle quitte la France (octobre 1826). Sa santé précaire, ses conditions matérielles difficiles et la profonde solitude dans laquelle elle vit lui suggèrent de rejoindre ses frères en Belgique, où ils se sont mariés, ont fondé famille et occupent tous deux une fonction dans l'enseignement²⁵. Elle s'intègre aisément

22. « Mon frère Hippolyte qui était entré à l'École Polytechnique, fut du nombre des jeunes gens de cette école qui demandèrent à Napoléon d'aller repousser les ennemis, non par dévouement pour ce grand homme, il n'était point aimé dans cette institution où régnait l'esprit de liberté; un sentiment de patriotisme déterminait ces jeunes gens à défendre leur pays ou à mourir pour lui. Ils sortaient de l'enfance et n'avaient jamais vu le feu de l'ennemi. Nouveaux Décius ils se dévouaient à une mort presque certaine (...) », *Mémoires*, I, 1, p. 65.

23. *Mémoires*, I, 1, p. 97.

24. *Mémoires*, I, 1, p. 141

25. A ce moment, Charles-Etienne comme principal de collège à Charleroi et Hippolyte à Liège.

dans la nouvelle société et, avec l'aide de Charles et Hippolyte, trouve rapidement une place d'institutrice à Bruxelles dans un pensionnat tenu par une dame d'origine française, Madame Gernaert. Puis elle exerce la fonction de gouvernante auprès des enfants de la baronne de Ponty, noble veuve habitant près de Namur. Après la révolution de 1830, elle rentre s'installer à Bruxelles où elle vit modestement en donnant des cours privés. Elle y décède en 1864, à l'âge de 75 ans.

Durant ses premières « années belges », tandis qu'elle enseigne pour vivre, Justine écrit des essais philosophiques et historiques²⁶, des poésies, des contes pour enfants, un roman, *Miranda* inspiré de *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint Pierre : « J'éprouvai beaucoup de plaisir à faire ce roman » note-t-elle. « On m'engagea de le faire imprimer [...]. Je mis donc au jour ce petit ouvrage sous le nom de *Miranda* [...] Il y eut, cependant, plusieurs articles très flatteurs dans les journaux en faveur de ce petit roman dont le style ne manque ni de chaleur, ni d'élégance. M. le Comte Quarré [...] voulut bien en remettre un exemplaire de ma part à M. le Baron de Stassart²⁷ qui m'écrivit à ce sujet une lettre fort aimable en vers et en prose et m'envoya un article qu'il fit mettre non seulement dans le journal, mais encore dans la *Revue encyclopédique* »²⁸. C'est aussi à ce moment qu'elle commence à rédiger son autobiographie intitulée *Mémoires*.

Les cahiers de Justine Guillery, mémoires ou autobiographie?

Justine, comme d'ailleurs la plupart de ceux qui entreprennent l'écriture de soi, a rédigé son autobiographie pour qu'elle soit lue. Les pactes autobiographiques, les déclarations d'intentions et quelques appels à ses lecteurs hypothétiques, démontrent sa volonté de rendre publics ses *Mémoires*. Le manuscrit est soigné: il présente une belle

26. Elle cite dans ses *Mémoires* un *Traité métaphysique sur l'âme* et Bartier, dans son article, affirme avoir repéré dans le Fonds Stassart (AGR) des *Entretiens aux Champs-Élysées* et une *Histoire de l'autre monde*.

27. Sur le baron Goswin de Stassart, diplomate, administrateur, homme politique et homme de lettres (1780-1854, voir *Biographie Nationale*, t. XXIII, col. 684-692.

28. *Mémoires*, II, 6, p. 38.

calligraphie, des notes, des poésies à la fin de presque chaque cahier, des tables de matières, et surtout il ne comporte pas de ratures. Il constitue, en somme, un volume prêt à être lu.

D'un point de vue technique, ces *Mémoires* sont également intéressants. Ils représentent l'un des rares exemples d'autobiographie dans le sens moderne du terme. Ils ne sont ni un *Journal*, ni des *mémoires*, mais un véritable « récit rétrospectif en prose [que Justine] a fait de sa propre existence [étant donné qu'elle] met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité »²⁹. Tout en se servant du mot *mémoires* pour définir son ouvrage, notre femme auteur ne prend en considération l'histoire que lorsqu'elle agit sur elle. D'ailleurs « c'est [...] l'histoire de [ses] pensées et de [ses] sensations » qu'elle veut écrire³⁰. La révolution de 1789, la prise de Paris de 1814, l'insurrection de 1830 : tout est relaté d'un point de vue très subjectif. Comme elle l'écrit dans la seconde partie de son autobiographie, « il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de parler ici de la révolution belge sous le rapport politique... »³¹ – et cela vaut également pour tous les autres événements historiques dont elle est témoin.

Cette attitude, cependant, n'empêche pas que Justine Guillery ait été une femme très attentive à l'actualité socio-politique. Elle affirme avoir écrit une brochure sur ce sujet intitulée *Coup d'œil philosophique sur la Révolution belge* et se promet de la faire imprimer un jour. Elle livre d'intéressantes considérations sur les « missions » saint-simoniennes en Belgique, émaillées de traits d'humour quand elle compare les théories de Saint-Simon et ce qu'elles deviennent sous l'influence d'Enfantin.

Elle salua la révolution de juillet comme la fin d'une restauration despotique et, restée indéfectiblement fidèle à Louis-Philippe, déplore

29. Ph. LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, (1975), Paris, Seuil, 1996, p. 14.

30. J. GUILLERY, *op. cit.*, p. 24.

31. *Mémoires*, II^e partie, Livre VI, p.46.

1848 et rédige des poèmes contre Lamartine et contre la République³².

L'autre aspect qui fait de *Mémoires* de Justine une véritable autobiographie consiste dans l'importance que l'auteure consacre à son enfance et à son adolescence. Justine suit la leçon de Jean-Jacques Rousseau, qui – anticipant sur Freud – relate ses premières années de vie dans ses *Confessions* (1782-1786) car elles sont fondamentales pour la formation de sa personnalité. Ceux qui, sur ses traces, entreprirent d'écrire l'histoire de leur propre vie, en la parcourant dès l'enfance, ou même dès le stade prénatal, ont agi de manière spontanée, annonçant ce que la psychanalyse confirmera deux siècles plus tard.

Justine se place évidemment parmi ces précurseurs et fait du premier livre de son autobiographie une sorte de *bildungsroman*. Elle parle, avec beaucoup de détails, de son éducation, de sa formation culturelle, de son sentiment religieux et également de ses amours d'adolescente. On retrouve alors, dans les livres de la maturité, une Justine qui a développé toutes les inclinations que l'on devinait chez l'enfant: une femme vouée à l'étude et à la littérature, concernée par son temps et une chrétienne fervente³³.

Quant au côté relationnel, elle se dit très exigeante dans le choix de ses connaissances et de ses soupirants : « Il n'était pas facile d'être séduite par le vain jargon de la galanterie à celle qui s'était nourrie des pages brûlantes de *La Nouvelle Héloïse*, et la comparaison avec Saint-Preux n'était guère favorable aux jeunes gens qui me faisaient la cour (...) »³⁴.

Les *Mémoires* représentent donc un texte autobiographique moderne. Justine est une femme en quête d'elle-même qui, inspirée par l'ancienne maxime du Temple d'Apollon de Delphes – *Gnott*

32. J. BARTIER, *op. cit.*, p. 354.

33. Malgré ses critiques envers la religion officielle.

34. *Mémoires*, IIe partie, Livre VIII, p. 99.

seauton³⁵ – n'écrit que pour mieux se connaître. Pour y réussir elle s'engage à dire vrai car « [...] la vérité seule peut [lui] donner de la jouissance à [se] rappeler toutes [ses] émotions »³⁶.

Justine: Emile ou Sophie?

Justine Guillery consacre une partie importante de son autobiographie à ses souvenirs d'enfance et d'adolescence: elle est fière d'avoir reçu une éducation hors du commun. En effet elle n'a fréquenté ni couvent ni pension: toute son éducation s'est faite au sein de sa famille. Sa mère et sa grand-mère, deux femmes très cultivées, se sont occupées d'elle. Le rapport avec ses deux institutrices est privilégié. Par exemple, Mme Guillery, sous l'influence d'une mère roussauienne³⁷, allaite ses enfants plutôt que de les confier à des « mères mercenaires ».

A Grignon Justine mène, on l'a vu, une vie libre, en contact avec la nature, abandonnée à ses rêveries et à l'imagination, ce qui lui confère un tempérament rêveur et pensif qui lui a permis d'aborder tous les grands auteurs, des classiques aux contemporains en passant par les philosophes comme Rousseau³⁸.

Sa grand-mère, une femme du monde, lui inculque les rudiments de la langue française, écrite et orale, mais surtout l'encouragement à écrire: d'abord ce ne sont que des exercices, puis des romans, des petites pièces, des comédies. Elle se prend ainsi d'une véritable passion pour les belles lettres: l'étude est sa plus grande *jouissance* et sa seule raison d'être, alors que sa mère souhaite pour elle une vie d'artiste.

35. « *Connais-toi toi même* »: cette épigraphe introduit tous les livres des *Mémoires* de Justine Guillery, comme on peut le voir dans la reproduction page 12.

36. *Mémoires*, IIe partie, Livre VIII, p. 99.

37. « [...] Sa mère [...] repousse [l'enfant] et l'éloigne d'elle; elle le prive de la chaleur maternelle qui convient à sa faiblesse; elle lui refuse le lait préparé pour sa substance », J.-J. ROUSSEAU, *Emile*, 1761.

38. « L'auteur qui le premier s'empara de mes pensées naissantes, ce fut Rousseau ». *Mémoires*, p. 37.

L'éducation de Justine est bien différente de celle qu'on imposait à la plupart des filles à la fin du XVIII^e siècle. Si elle est profondément religieuse, il s'agit d'un sentiment qui n'a rien à avoir avec les préceptes du Concile de Trente. C'est, au contraire, un élan envers le Créateur dont elle devine l'existence à travers la Nature. Le sens du péché et de la culpabilité lui est inconnu. Les arts d'agrément ne font pas partie de sa formation: pas de couture, pas de broderie, pas de dessin... A l'âge adulte, elle tentera, mais en vain, d'apprendre la peinture et la gravure pour en tirer de quoi vivre. Mais Justine n'était destinée ni à un avenir d'artiste, ni à une vie d'épouse et mère. L'enseignement fut sa seule raison (et son seul moyen) de vivre.

« Tout devrait être plaisir dans les premiers temps de la vie où l'âme avide de sensations aspire à se développer... »³⁹

Justine a consacré sa vie à éduquer des jeunes personnes. Elle a été à la fois gouvernante et institutrice à une époque caractérisée par une importante floraison d'instituts pour la formation des filles. La plupart de ces pensionnats étaient dirigés par des femmes entrepreneurs mais peu compétentes en pédagogie et poussées souvent par l'appât du gain ou le besoin de gagner leur vie.

Aussi le jugement de Justine sur les pensionnats et leurs méthodes ne peut être que sévère: les enfants s'y ennulent et sont rebutés par un enseignement basé sur l'apprentissage par cœur de règles et de notions. Selon Justine Guillery, l'enfant est au contraire une créature charmante: pénétrante pour sa capacité d'imagination, instinctive et intuitive. On pourrait lui attribuer quelque chose de divin, dit-elle. Une instruction sèche et aride, reflétant les préjugés de la société, ne peut qu'étouffer son esprit primitif. Elle suit à la lettre ce que l'on recommande dans l'*Encyclopédie*, qui préconise, à la rubrique « Education » : « l'esprit doit être éclairé, instruit, orné [...] L'Éducation a comme objet de former l'esprit ». Et l'esprit, d'après Justine, ne se forme que si on laisse beaucoup d'espace à l'imagination, aux sentiments et au raisonnement. Un bon institu-

39. *Mémoires*, p. 95.

teur doit faire de son élève un *citoyen* plutôt qu'un *savant pédant*⁴⁰. Les cours doivent être intéressants, ainsi Justine, en tant qu'institutrice, introduit le théâtre et la rédaction d'un petit journal, *Le Microscope*, « à fin de donner [à ses élèves] quelques goûts des plaisirs littéraires [puisque] tous les événements [y] paraissent comme à travers un verre grandissant »⁴¹. Elle est donc favorable à une éducation alternative et personnalisée, qui tient compte des penchants de l'enfant.

« Si le maître de la maison est libertin et l'institutrice coquette... »⁴²

Justine juge que ni les pensionnats ni les institutrices ni les gouvernantes ne répondent aux attentes de l'élève. En effet on le confie trop souvent aux mains d'une institutrice très jeune, peu compétente et qui n'a choisi d'enseigner que parce qu'elle a des difficultés matérielles: « On prend une personne fort jeune, jolie ou du moins agréable [...] qui ne sait rien complètement, mais un peu de tout. Elle baragouine trois ou quatre langues et connaît à peine la sienne, elle sait un peu de dessin, un peu de musique, elle brode, elle fait des fleurs ...etc, etc. Les enfants ne font pas grand progrès avec elle, mais les parents, généralement plus tendres que connaisseurs, sont presque toujours contents »⁴³.

Ainsi Mme Gernaert, chez qui elle travaille à son arrivée à Bruxelles, est certes une excellente personne, qui aime ses pensionnaires mais se soucie bien plus de leurs corps que de leurs esprits : « Je dois avouer – note Justine – que si l'instruction est moins grande, les arts moins bien enseignés dans les pensionnats de la Belgique que dans ceux de France, la nourriture en revanche y est beaucoup plus soignée... La nourriture chez Mme Gernaert était abondante et saine, non délicate et recherchée mais ce qui dans les premiers temps me causa beaucoup d'étonnement ce fut de voir

40. J. GUILLERY, *op. cit.*, p. 94.

41. *Mémoires*, p. 247.

42. *Mémoires*, Livre V^e, p. 46.

43. *Mémoires*, p. 248.

comment ces jeunes filles boivent de la bière à discrétion et comme des hommes [...] »⁴⁴.

Dans son récit de vie, Justine Guillery propose également un portrait type de la gouvernante, qui donne à réfléchir, une fois encore, sur la difficile condition des femmes au travail au XIX^e siècle : « [...] toujours traitée en subalterne quoique remplissant la première des fonctions, souffrant également des défauts de caractère des parents, des élèves et des domestiques de la maison, entourée d'un luxe qui lui rappelle l'état de gêne de sa famille, elle est forcée d'employer le faible salaire, que l'on juge être le prix de ses soins, à s'ajuster, à se parer, car elle n'est pas là seulement pour instruire, mais elle fait partie du train de la maison; elle doit servir à [...] étaler le luxe des maîtres et à flatter leur orgueil »⁴⁵.

La gouvernante n'est pas libre de choisir les programmes pédagogiques, elle est souvent la cause de querelles et de tensions entre les parents et les enfants qui sont ses élèves. Elle ne perçoit presque jamais de traitement en rapport avec ses compétences. C'est ainsi que Justine note, avec amertume, que dans la famille Collot, dont le train de vie est fastueux et qui dispose d'une fortune colossale, « mes appointements étaient fixés à 1300 francs par an, ceux du chef de cuisine à 3000 francs »⁴⁶.

Par ailleurs, « si l'état d'institutrice offre si peu de chance de bonheur à celles qui le professent, combien ne leur offre-t-il pas de péril »⁴⁷. Les cas de harcèlement sexuel n'étaient pas rares : si les attentions étaient repoussées, la vie de la gouvernante devenait un enfer. Mais si la jeune femme ne cachait pas sa coquetterie, elle devenait l'amante du maître de la maison. Celui-ci, supportant difficilement les négligences de son épouse envers les enfants, disait exprimer ainsi sa gratitude envers celle qui avait pour tâche de développer l'esprit de l'enfant.

44. *Mémoires*, II, 6, pp. 10-11.

45. *Mémoires*, p. 172.

46. *Mémoires*, II, 4, p. 19.

47. *Mémoires*, II, 4, p. 49.

Inutile de dire que, si ce dernier montrait beaucoup de sympathie envers la personne qui s'occupait de l'éducation des enfants, ceci suscitait en retour la profonde jalousie de la mère. Deux situations étaient possibles: soit la dame s'apercevait de l'intrigue, et il restait au mari la possibilité « d'assurer un futur en ville » à sa maîtresse; soit l'épouse ne se doutait de rien et la liaison se poursuivait. Mais au delà des peines et des déceptions qu'elle a pu rencontrer dans ce métier, Justine reste convaincue, envers et contre tout, de l'importance de la mission éducative : « Si l'on trouve quelques fleurs dans l'enseignement, ce n'est qu'après avoir écarté bien des épines. Il faut se consoler par l'idée de l'utilité dont est l'instruction »⁴⁸.

« ... lecteurs n'enviez pas mon talent »

L'auteure des *Mémoires* est une femme seule qui vit toutes les difficultés inhérentes à sa « condition exceptionnelle de femme extraordinaire »⁴⁹. Les termes peuvent faire sourire, mais sachant ce qui était ordinaire au XIX^e siècle pour une femme, nul doute que Justine sort du rang. Les femmes échappaient difficilement à la logique qui les destinait au mariage et à la maternité. Justine, pour des raisons obligées ou par choix personnel, s'est soustraite à cette « mission » pour s'engager dans une profession libérale, l'enseignement, qui à cette époque représentait d'ailleurs la seule voie d'émancipation au féminin⁵⁰. Elle consacre en outre son temps à l'étude et à l'écriture.

Bien sûr, le choix d'un destin hors norme se payait fort cher. Si d'un côté, la société accepte que la femme devienne auteur elle reste toujours considérée avec suspicion. On doute de sa moralité et même de son sexe: les femmes qui ont des inclinations intellectuelles ou artistiques ne sont-elles pas considérées comme « mi-femmes mi-hommes »⁵¹, qui menacent ainsi la famille et la société.

48. Lettre à Hippolyte, 2 mars 1827.

49. Christine PLANTÉ, « L'exception et l'ordinaire », *La petite sœur de Balzac*, Paris, Ed. du Seuil, 1989.

50. Françoise MAYEUR, *L'éducation des jeunes filles en France au XIX siècle*, Paris, Hachette, 1979.

51. Christine PLANTÉ, *op. cit.*, p. 269.

Justine, en tant que femme auteur (telle que je veux la considérer) et enseignante, est un *monstre*, au sens étymologique du mot. C'est une personne qui sort de l'ordre social tout en connaissant les risques de sa condition: « Ah, si quelques pensées profondes, si quelques sentiments généreux sortis de ma plume animent le cœur de ceux qui me liront un jour, lecteurs ne m'enviez pas mon talent, il m'a coûté assez cher, nul de vous ne voudrait l'acheter à ce prix »⁵².

Le prix payé fut en effet très élevé. Son destin lui réserva une existence banale et précaire de « vieille fille », sans jamais lui apporter de réelle reconnaissance: dans le domaine littéraire, comme elle le souhaitait si ardemment. Sans doute, ses *Mémoires* ne constituent pas un chef-d'œuvre, mais elle en parle avec enthousiasme, avec la conviction qu'ils pourraient intéresser un jour. Cette attitude démontre son envie de sortir de l'anonymat et plusieurs circonstances pouvaient en effet laisser croire que ces aspirations étaient justifiées: une origine aristocratique, un poète de la Pléiade – Dorat – parmi ses ancêtres, les inclinations de sa mère, l'éducation *extraordinaire* qu'elle a reçue, son amour pour l'étude et la littérature⁵³ comme autodidacte, enseignante et écrivaine.

Pourquoi Justine Guillery?

Toutefois Justine Guillery ne refait surface dans la mémoire avec toute la force de son caractère, sa lucidité, sa capacité d'analyse, qu'actuellement. Son récit de vie fait pénétrer le lecteur dans les milieux bourgeois et intellectuels, français⁵⁴ puis belges⁵⁵, du début du XIX^e siècle.

52. Justine GUILLERY, *Mémoires*, p.112.

53. En Belgique Justine Guillery fréquente des cours publics de philosophie donnés notamment par des professeurs d'université (*Mémoires*, IIe partie)

54. Son amitié avec le philosophe Saint-Simon et l'historien Augustin Thierry, qu'elle rencontre chez lui alors qu'il en est secrétaire, et qui semble s'être épris d'elle.

55. Elle fréquente surtout le salon tenu par Monsieur et Madame Lesbroussart.

Est-ce utile, pourrait-on objecter, étant donné le vaste panorama littéraire qui concerne la période en question ? Mais ce qui nous intéresse, c'est de voir cette société à travers les yeux d'une femme *extraordinaire* qui a su mettre sa vie en relation avec son temps. Elle livre ses idées, lucides, sur le rôle de la femme⁵⁶, sa passion pour l'enseignement, fait partager son évolution religieuse et politique. « [...] Elle est fille de la Révolution, mais fascinée par les manières de l'aristocratie; lectrice des philosophes, mais très tôt revenue à un vibrant sentiment religieux - ce qui ne l'empêche pas de noter la médiocrité des catholiques et de leurs prêtres!⁵⁷. Elle critique violemment le romantisme. « [...] Sais-tu ce que c'est qu'un globiste? Un globiste est un auteur qui écrit dans un journal appelé le Globe et qui combat pour le genre romantique envers et contre tous; ils sont une douzaine d'Hercules à soutenir ce petit Globe, mais on prétend qu'ils ne sont pas seuls à le porter sur leurs épaules. Une pièce est-elle romantique, quand elle serait détestable d'ailleurs, ces messieurs se multiplient pour aller d'une voix de stentor imposer le silence aux sifflets et soutenir partout qu'elle est sublime.[...] C'est là qu'ils conspirent contre le classique.[...] »⁵⁸.

Et quelques années plus tard: « Espérons que le bon goût se réveillera un jour et qu'il dira à tous ces messieurs les romantiques : cessez vos aigres cris, perroquets et magot; délogez de céans, hue vandales hue goths (hugot)... »⁵⁹ tout en s'abandonnant elle-même sans le savoir à des élans tout à fait romantiques. Toutes ces raisons font de Justine et de son autobiographie un objet d'étude digne d'attention et de réflexion.

John Bartler, qui a mené une enquête très intéressante sur les Guillery, a puisé dans des notes écrites par Louis Alvin sur Justine

56. « [...] Il me faut une position où je puisse tirer partie de mes facultés et mettre un peu à part pour cet avenir que la société rend si peu heureux pour les femmes ». Lettre à Hippolyte, Bruxelles, le 27 février 1827.

57. Christine PLANTÉ, « Justine Guillery, née à Versailles en 1789 », dans *La Faute à Rousseau*, n°5, Journal de l'Association pour l'Autobiographie et le Patrimoine autobiographique, p. 42.

58. Lettre à Hippolyte, La Madeleine, Vernon, le 20 mars 1828.

59. Lettre à Hippolyte, Bruxelles, le 17 mai 1832.

Guillery, nous livre ces réflexions : « [...] Délivrée de tout souci matériel, à une époque où les femmes de lettres étaient rares en Belgique, [elle] publia en vers et en prose quelques volumes destinés en général, il est vrai, à la jeunesse. Elle se lia avec des auteurs, tels que Gruyer, en tout bien tout honneur vraisemblablement, car elle mettait 'plus de soin à orner son esprit que sa personne' et se distinguait par ces 'vertus viriles que les hommes n'aiment guère à rencontrer dans le sexe faible'. Mais heureusement 'sa conversation était des plus attrayantes', ce qui lui permit de briller dans les salons bruxellois.⁶⁰ Bartier n'hésite pas à conclure qu'elle tenait, à sa manière, et comme ses frères, « une place importante dans la vie intellectuelle de la Belgique »⁶¹.

Justine est intelligente, charmante, mais « ignorante sur les choses du monde », vouée à la méditation, à l'étude de l'histoire, de la philosophie et de la poésie. Et pour elle, qui ne se sent pas comprise par le monde qui l'entoure, il ne lui reste qu'à trouver le sens de sa propre existence à travers une enquête sur elle-même : « Ces réflexions seraient bien longues pour quiconque, en lisant mes mémoires aurait un autre but que celui d'étudier un caractère et y chercherait l'intérêt d'un roman. Pour moi qui n'écris que pour acquérir la connaissance de moi même[...] »⁶².

Peut-être l'écriture, et en particulier l'autobiographie, a-t-elle été le moyen pour y parvenir le mieux.

60. John BARTIER, «Des amis inconnus de Saint-Simon...», pp. 343-363 (Les extraits entre guillemets sont tirés de la notice par Louis Alvin dans *Biographie Nationale*, t. VIII, col. 528).

61. *Idem*, p. 351.

62. *Mémoires*, II^e Partie, Livre VIII.

Bibliographie

Justine GUILLERY, *Mémoires* (manuscrit), [1846 environ].

Justine GUILLERY, *Mémoires* (1846 environ), dactylographie (1940-45?), déposée auprès de l'A.P.A. Association pour l'Autobiographie et le Patrimoine Autobiographique, cote A.P.A. 81.

John BARTIER, «Des amis inconnus de Saint-Simon: les Guillery», dans *Libéralisme et Socialisme au XIXe siècle*, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1981, pp.343-363.

Pierre CHODERLOS de LACLOS, *De l'éducation des femmes* (1783), Grenoble, Ed. Millon, 1991.

DIDEROT et D'ALAMBERT, *Encyclopédie ou Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers*, vol. VI (*Educator*), vol. VII (*Femme*).

Alfredo DOLCI, *Filosofia e Critica*, Milano, Trevisini, 1989.

Georges GUSDORF, *Les écritures du moi*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1991.

Philippe LEJEUNE, *L'autobiographie en France*, Paris, Colin, 1971.

Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, Paris, Ed. du Seuil, 1975.

Philippe LEJEUNE, *Mot aussi*, Paris, Ed. du Seuil, 1986.

Philippe LEJEUNE, *Le mot des demoiselles*, Paris, Ed. du Seuil, 1989.

Françoise et Claude LELIÈVRE, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991.

Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1979.

Christine PLANTÉ, «Un monstre au XIXe siècle: la femme-auteur», dans *Sources* n°12, 1987, pp.57-75.

Christine PLANTÉ, *La petite sœur de Balzac*, Paris, Ed. du Seuil, 1989.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, (1761), Paris, Garnier, 1968.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou De l'éducation*, (1762), Paris, Garnier, 1964.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions* (1768) Paris.

La dot et l'hypothèque
Étude comparative de deux cours biographiques
dans leurs enjeux de classe et de genre*

Malik Mazbourt et Monique Pavillon

Pourquoi considérer en parallèle le parcours biographique de deux personnages contemporains (T. Combe 1856-1933, pseudonyme de Adèle Hugenin et Léopold Dubois 1859-1928) dont l'un s'est fait un nom dans la littérature et l'autre dans la finance suisse et internationale?¹ La première, d'origine locloise, est une des auteures les plus prolifiques de sa génération; traduite dans plusieurs langues, connue jusqu'aux États-Unis pour ses campagnes contre l'alcool, elle fut aussi une journaliste très appréciée. Chaux-de-Fonniers, le second

1. On peut trouver des informations complémentaires, aussi bien sur les personnalités biographiées que sur les références bibliographiques utilisées, dans: Malik MAZBOURI «Les trois changements d'état de Léopold Dubois (1859-1928): Analyse d'une carrière sociale», *Musée Neuchâtelois* 4 (1993), 145-177; et Monique PAVILLON, «T. Combe, une écrivain populaire? 1889-1905: Histoire d'un tournant dans l'œuvre littéraire de T. Combe, ou du plaisir de conter au devoir de combattre l'esthétisme et la décadence», in *Littérature populaire - Peuple et littérature*, Études et mémoires sous la dir. du prof. H.U. JOST, Université de Lausanne 1989, pp.107-131.

appartient à une génération de banquiers qui a modelé le visage moderne de la place financière suisse. Entre cette femme de plume qu'un critique parisien éleva au rang de «princesse de lettres»² et cet homme de banque que le *Droit du Peuple* caractérisa de «roitelet de la finance»³, il y a d'abord une figure générale analogue, renvoyant à une problématique commune: celle de l'ascension sociale de deux transfuges des «classes populaires respectables» qui ont fait tout ou partie de leur carrière dans le sillage de ces catégories sociales encore flottantes à la fin du siècle dernier, et que les contemporains commencent alors à unifier sous le terme générique de «classes moyennes». Une brève chronologie des lieux et des mouvements communs à ces deux trajectoires permettra d'introduire aux quelques questions que nous voudrions soulever dans le cadre de cet article.

Les points d'homologies de deux carrières sociales

Premier point de comparaison, nos deux biographiés sont issus d'un milieu d'ouvriers horlogers à domicile et bouclent brillamment leurs études à l'École industrielle de leur ville respective. Deuxième point de rencontre, ils deviennent instituteurs dans le Jura de la grande crise horlogère des années 1870, mais vont saisir dès le début de la décennie suivante l'occasion de quitter cet emploi: l'institutrice pour essayer de vivre de sa plume grâce au succès déjà obtenu dans une revue très réputée, la *Bibliothèque Universelle* (désormais: *BU*), l'instituteur pour tenter de se faire professeur de commerce en complétant ses études dans un établissement de grande réputation, l'École Supérieure de Commerce et de Tissage de Lyon. Ils investissent alors, troisième point de convergence, un domaine soit en quête d'un second souffle, comme celui de la littérature «régionaliste»⁴, très prisée du public, mais qui peine à renouveler son fonds d'auteurs locaux, soit encore à construire, comme celui de l'enseignement commercial supérieur, pratiquement inexistant en Suisse romande.

2. Ernest TISSOT, *Nouvelles Princesses de Lettres*, Lausanne [1910].

3. *Le Droit du peuple* du 15. 10. 1928.

4. Sur cette notion, voir Anne-Marie THIESSE, *Écrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris 1991.

En 1890, la romancière et nouvelliste est parvenue à se faire, sous pseudonyme, une certaine réputation, mais voit s'effiloche ses ambitions littéraires sans pour autant que sa bourse ne se remplisse; et le professeur de sciences commerciales a donné une forme institutionnelle solide à l'école de commerce dont il avait jeté les bases au lendemain de son retour de Lyon: tous deux négocient alors un nouveau virage, confirmant les capacités accumulées jusqu'ici, mais en les déportant sur un nouveau terrain. Celui de l'éducation des femmes et de la jeunesse pour la romancière, qui se fait aussi journaliste; celui du crédit aux classes moyennes, industrielles et commerçantes, pour le professeur de sciences commerciales, qui s'est taillé une réputation de spécialiste grâce à son enseignement et à son travail de journaliste économique.

La première, sans quitter le champ littéraire, en investit un domaine particulier en se spécialisant dans le récit édifiant, qu'elle va contribuer à développer tout en s'introduisant comme chroniqueuse dans la presse des notables. Visant explicitement un public nouveau, celui des femmes et des enfants des classes moyennes, elle transformera par son ton alerte et ses dialogues pleins de vivacité un genre jusque-là dédaigné, car pédant et ennuyeux; rapidement, son style direct qui re-élabore le langage de son milieu d'origine deviendra la référence privilégiée d'un large lectorat, fort bien recruté par les courants philanthropiques. Parallèlement, et sur les mêmes thèmes, elle initie et multiplie les activités dans les nombreuses associations féminines et mixtes proliférant autour de la «question sociale», de la «question des femmes» et de la lutte contre l'alcoolisme — sujets devenus omniprésents dans l'imaginaire social de l'époque, et qui manifestent des bouleversements dus à la longue dépression des années 1880.

Quant au second, il réinvestit ses connaissances théoriques dans un domaine pratique en mal de spécialistes et devient directeur de la Banque Cantonale Neuchâteloise: dans un contexte de crise et de profonde mutation structurelle, son image de professionnel des questions de l'économie moderne rassure les milieux d'affaires. Ses succès locaux, puis surtout l'appui qu'il apporte, comme directeur d'un établissement cantonal d'émission fiduciaire, à la création de la

Banque Nationale Suisse lui vaudront d'être nommé en 1901 à la tête du Département financier de la Direction générale des chemins de fer fédéraux.

En janvier 1906, T. Combe, venant de se faire remarquer dans la campagne contre l'absinthe dont elle a pris la tête, entre en possession de la Capucine, une maison de vingt pièces qu'elle a fait construire aux Brenets, à quelques kilomètres de sa ville natale. Heimatstil pour l'extérieur, mais disposant de tout le confort moderne à l'intérieur, c'est le témoignage prestigieux de la réussite sociale de cette petite institutrice issue du monde ouvrier: la romancière, la journaliste et la militante antialcoolique, au carrefour et tirant bénéfice: du réseau de forces qui s'est organisé autour de la «question sociale», est devenue à cinquante ans cette «princesse de lettres» tenant désormais Salon philanthropico-féministe.

En septembre 1906, après s'être occupé durant cinq ans de la question du financement des chemins de fer fédéraux, Léopold Dubois pantoufle. Il a quarante-sept ans et vient d'être nommé administrateur délégué de l'un des premiers grands établissements financiers helvétiques, la Société de Banque Suisse de Bâle: au seuil de l'une des phases décisives de l'histoire de la place financière suisse, le fils d'ouvrier horloger, ancien instituteur des Brenets, prend les fonctions qui vont faire de lui l'un des banquiers suisses les plus en vue du premier après-guerre, cet influent «roitelet de la finance» helvétique, selon la formule des socialistes.

Deux histoires d'un certain genre

Comme nous l'avons dit, il y a entre ces deux carrières une figure générique analogue, celle d'une ascension sociale dont on vient de rappeler ici quelques-uns des moments principaux. Quant à l'espace de réalisation commun à ces deux carrières, il aura été, des années 1870 au tournant du siècle, celui des «classes moyennes», devenues, suite aux effets de la Grande Dépression et à la montée des antagonismes sociaux, l'enjeu central d'une série de préoccupations qui vont atteindre leur paroxysme au tournant du siècle.

Les années 1890 voient en effet se multiplier les articles de presse, les ouvrages, les conférences et les congrès internationaux où l'on débat de la fonction, du statut, et des risques d'effondrement de ces classes qu'on veut et qui se veulent conservatoires de l'ordre social: tout se passe comme si ces catégories intermédiaires, incertaines et hétérogènes, ne s'assuraient alors d'un rôle, d'une unité et d'une nouvelle visibilité dans la société moderne qu'à mesure d'y poser et d'y imposer la question même de leur existence.

Or, et cela n'est pas sans incidences sur la dynamique de leur ascension propre, la trajectoire de nos deux personnages se constitue dans le mouvement même de cette espèce d'(auto)-institution de soi des classes moyennes, et ce sous deux rapports: non seulement celles-ci vont former le lieu fort de l'intégration de nos deux transfuges, mais chacun d'eux va intervenir, à partir de son terrain propre (journalisme et engagement associatif/professorat commercial et activités bancaires), dans les questions sociales, économiques et politiques liées à l'encadrement, à la production et à la reproduction de ce secteur de la population comme catégorie sociale intermédiaire.

Le parcours de T. Combe et de Léopold Dubois porte donc la trace de ces enjeux, et est lui-même tributaire des bouleversements structurels qui se sont opérés sur les trente dernières années du siècle. Bien plus, ceux-ci, relayés par le développement général de l'instruction publique — devenue gratuite et obligatoire aussi bien pour les filles que pour les garçons — et l'affirmation d'un idéal méritocratique, ont dégagé et conditionné le cadre général de ces nouveaux classements, reclassements et déclassements sociaux problématiques, de cette mobilité sociale, dont les carrières de nos deux protagonistes résument, voire inaugurent, certains *possibles*.

De ce point de vue, leur trajectoire présente un ensemble d'homologies structurelles suffisamment fortes pour autoriser une comparaison: il nous a semblé intéressant d'analyser ces dernières en terme de rapports hommes/femmes, car ceux-ci ont été constitutifs, à l'intérieur même des convergences de parcours signalées, d'une série de différenciations et de hiérarchies qu'un concept comme celui de mobilité sociale ne permet pas de rendre. Autrement dit, nous nous proposons de montrer, à l'aide de quelques exemples, que les

possibles auxquels nous venons de faire allusion sont fonction d'une position de classe préalable, en même temps qu'ils sont aussi hiérarchiquement sexués, fonction donc d'une appartenance de genre, ou, si l'on préfère, d'un principe d'imposition sociale fondé sur le sexe, comme catégorie socialement construite.⁵ On limitera ici l'examen à quelques moments charnières de ces deux cursus en débutant par la discussion de ce qui a permis le passage du monde horloger à celui de l'enseignement public; on interrogera ensuite le rapport que nos personnages ont eu à ce premier lieu d'inscription et la façon dont ils en sortiront pour s'introduire dans des espaces fortement porteurs.

Les modalités d'une première reconversion

Tout laisse penser que, sans la relative assise matérielle et culturelle de leurs parents, dépendant elle-même des formes particulières de la division du travail horloger et de l'état général de cette industrie, aucun de nos deux transfuges n'aurait probablement pu passer au champ de l'instruction publique. Étape classique, dira-t-on, de toute mobilité sociale ascendante. En fait, relativement à la position d'origine de leurs parents dans le monde horloger, l'entrée de nos personnages dans le monde de l'institutorat correspond davantage à un déplacement latéral qu'à une progression ascensionnelle (même si le passage d'une activité manuelle à une activité intellectuelle est vécu à l'époque comme une réelle promotion sociale).

Cette *reconversion*, dont nous indiquerons l'origine plus bas, semble avoir été préparée par un certain nombre d'attentes familiales: l'assiduité scolaire, le dépassement de la période de scolarité minimale obligatoire, l'étude des langues étrangères et du latin (très approfondie pour Léopold), ainsi que l'achat (à crédit) d'un piano pour les douze ans de T. Combe, peuvent être considérés comme autant de traces de ces attentes parentales, formes de spéculations sur les dispositions culturelles, socialement héritées, des enfants.

Or, l'arrivée dans l'institutorat a impliqué, dans le cas de T. Combe (de son «vrai» nom Adèle Huguenin) comme dans celui de Léopold

5. Joan W. SCOTT, «L'histoire des femmes», *Bulletin du CRIF* 7 (1985), pp. 3-9.

Dubois, un premier écart, voire même une rupture objective vis-à-vis de deux modèles liés à la reproduction de leur propre milieu d'origine. Si l'on rapporte Adèle à sa mère⁶ qui, bien que plus instruite que son époux, a parfaitement incarné le modèle de la condition féminine valorisé par son époque et son milieu en se consacrant, en sus de son ménage, au travail des montres à domicile à ses côtés, on constate que sa fille «innove». Car en obtenant la possibilité d'entrer dans un travail salarié *fonctionnalisable*, non seulement Adèle acquiert un métier praticable indépendamment d'un cadre familial, mais elle contribue aussi à déplacer le sort domestique de ces générations d'éducatrices attachées au service des enfants des bonnes familles.

En professionnalisant, grâce aux nouvelles dispositions sur l'école obligatoire, ce même type de compétences, elle rejoint le groupe des institutrices diplômées qui vont rapidement devenir majoritaires dans l'enseignement public, au fur et à mesure que les hommes se déplaceront dans des fonctions supérieures. Parler de ce premier écart comme d'un élément de rupture ne paraît pas abusif, dans la mesure où sont ainsi mises en place les premières conditions d'une indépendance matérielle, susceptible de desserrer quelque peu les liens traditionnels contraignant les femmes à dépendre totalement d'un chef de famille.

Quant à Léopold, en devenant instituteur, il rompt avec le modèle d'une certaine tradition horlogère qui tendait à faire des métiers de la montre, parce qu'ils déterminaient en grande partie les positions sociales, un bien quasiment patrimonial de père en fils.

Dans les deux cas, on peut se demander si cette première rupture ne correspond pas à la perception, plus ou moins élaborée, que le modèle successoral traditionnel de l'industrie domiciliaire est entré en voie d'obsolescence. Tenter de le maintenir présenterait alors le risque de voir ses enfants réduits à aller s'embaucher un jour en usine: ce qui serait compris comme un déclassement pour le fils d'une famille d'ouvriers à domicile comme Léopold serait vécu sur le mode de la

6. Sur ce problème, on peut lire Dominique MERLLIE et Jean PREVOT, *La mobilité sociale*, Paris 1991, en particulier le chapitre intitulé «Les femmes et la mobilité sociale», pp. 80-93.

honte pour une fille issue, comme Adèle, du même milieu.⁷ Mais cette reconversion, conditionnée à sa base par une position de classe et un contexte historique, l'est aussi par une appartenance de genre, ou, pour mieux dire, par la distribution inégalitaire des possibles sociaux assignés à chacun des sexes.

Imaginons l'horlogerie en pleine phase d'expansion: les parents d'Adèle auraient-ils pour autant envisagé de la faire *monter* dans le travail de la montre, comme auraient pu le souhaiter ceux de Léopold? Même si leur fille a manifesté des dons certains pour le dessin — une des conditions premières pour accéder, par exemple, à la gravure sur boîtier — une stratégie de cette sorte était hautement improbable: les bons métiers de l'horlogerie sont des bastions masculins, fortement protégés par un système corporatif efficace, dont les femmes, notamment, sont exclues.⁸

Disons, sans entrer dans le détail, que dans l'éventail assez restreint des possibles qui s'offraient alors à une jeune fille de la condition d'Adèle, le métier d'institutrice comportait un double avantage: pour elle-même, c'était un statut respectable et la perspective d'une relative indépendance matérielle; et pour ses parents, qui, à la différence de ceux de Léopold, n'avaient ni fils ni épargne, une sorte d'assurance contre les incertitudes de la vieillesse. Mais c'est sans doute dans la relation au métier d'instituteur, en particulier sous l'angle des opportunités offertes par celui-ci dans la *deuxième reconversion* de nos personnages, qu'on perçoit le mieux comment l'appartenance de genre va structurer les horizons.

Une allocation inégalitaire des possibles sociaux

Dans ce métier qui a pu fonctionner comme un marche-pied vers une position supérieure pour un certain nombre d'élites masculines

7. Joan W. SCOTT, *Gender and the Politics of History*, New York 1988, pp. 139-163.

8. Erich GRUNER, *Arbeterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914. Soziale Lage, Organisation und Kämpfe von Arbeitern und Unternehmern, politische Organisation und Sozialpolitik 2/1 Gewerkschaften und Arbeitgeber auf dem Arbeitsmarkt; Strelk, Kampf ums Recht und Verhältnis zu andern Interessengruppen*, Zürich 1988, p. 507.

issues des classe populaires, une série de discriminations pèse sur les institutrices. Rappelons d'abord que, par disposition légale, le salaire des régentes est fixé pour un même poste à la moitié ou au tiers de celui, déjà fort modeste, de leurs collègues masculins — alors qu'elles sont généralement pourvues de meilleurs diplômes. De plus, elles héritent généralement des plus bas niveaux d'enseignement, dans un système où le salaire s'établit en fonction du type de classe obtenu. Cette disposition péjore leurs conditions d'existence jusqu'à grever significativement leur future retraite. Enfin, les postes fixes étant en majorité réservés aux instituteurs, les régentes sont expédiées de village isolé en quartier périphérique, au gré des besoins, avec le risque de chômer entre deux emplois. Elles n'ont par conséquent pas de lieu de socialisation, et si, par exception lorsqu'elles sont jeunes, elles restent en place plusieurs années consécutives, les seuls lieux qu'elles puissent investir sont par exemple la société paroissiale de couture ou le petit chœur de dames, des associations qui ne jouent en aucun cas le rôle de marche-pied pour une carrière professionnelle.

Par ailleurs, elles ne disposent d'aucun moyen collectif d'améliorer leur situation, puisqu'elles ne seront admises qu'en 1890, et à bien plaisir, dans la principale association corporative du métier.

Comme nombre de ses consœurs, Adèle cumule l'ensemble de ces handicaps et, bien que dotée du même «*brevet de capacité*» que Léopold (le meilleur titre scolaire à ce niveau), elle est loin d'enseigner dans les mêmes conditions que lui: jamais titularisée, elle court de classes difficiles en postes de seconde zone, reléguée dans un nomadisme professionnel, qui est aussi une errance relationnelle.

Par contraste, la situation de son collègue, sans être confortable, paraît beaucoup moins précaire. Il a obtenu d'entrée un poste fixe aux Brenets, plus prestigieux et mieux rémunéré; avantage non négligeable dans un métier dont on disait qu'il menait surtout à quelque chose pour qui savait en sortir, ce poste fixe lui a permis de nouer sur place les relations sociales et affectives manquant à sa collègue.

Développée à plusieurs niveaux — Léopold se met, par exemple, à échanger des poèmes avec les notabilités locales — cette sociabilité intégrative fonctionnera à la fois comme une ouverture sur de

nouvelles perspectives et comme un réseau d'appuis efficaces lorsqu'il s'agira de quitter la classe. En fait, sous ce rapport, tout se passe comme si le jeune régent trouvait à l'intérieur, et pour ainsi dire, dans le courant du métier, tout ce qui lui permettra d'en sortir (appoints salariaux, fonctions officielles bien cotées, fréquentation des élites villageoises,... etc.), tandis qu'Adèle, avec une collaboration sous pseudonyme à la *BU* — en raison du «qu'en dira-t-on» et de l'analogie encore courante entre femme qui publie et «femme publique» — doit aller chercher les moyens de son émancipation dans l'anonymat et à l'extérieur, comme à contre-courant du métier. Ces positions différenciées et asymétriques, qui doivent moins aux qualités pédagogiques ou à l'entregent des intéressés qu'aux inégalités entre hommes et femmes conditionnant l'exercice du métier, déterminent aussi l'éventail des stratégies de reclassements possibles.

Pour Léopold en effet, l'institutorat aura fonctionné comme un point de contact et d'alliance avec les échelons supérieurs de la hiérarchie sociale. Car c'est, très précisément, une *alliance* matrimoniale avantageuse, conclue avec une famille de riches propriétaires horlogers du village où il enseigne, qui lui permettra de quitter définitivement son pupitre d'instituteur. De cette alliance proviendront les moyens matériels d'un complément de formation — l'argent nécessaire aux études supérieures de commerce à Lyon — à l'origine de la promotion statutaire par lequel l'ancien instituteur se fera professeur de «science commerciale». De plus, c'est grâce au capital de relations mobilisés à son profit par sa belle-famille qu'il pourra ensuite imposer ce titre inédit et un enseignement nouveau qui, sous sa direction, gagnera bientôt forme institutionnelle.

Quant à Adèle, suivant la voie tracée depuis longtemps par les institutrices-gouvernantes de son canton, elle part pour Londres où elle se place dans une famille de la bourgeoisie cultivée. Ce faisant, elle poursuit un objectif précis car, comme Léopold, elle est en quête de nouveaux savoirs. Forte du succès obtenu par ses récits dans la *BU*, elle a hypothéqué que sa plume la ferait finalement mieux vivre que ses leçons. En se mettant au service d'une riche famille de la bonne société, elle espère compléter ses *humanités* afin de nourrir son

oeuvre et acquérir les bonnes manières qui feront d'elle une *égale* dans les mondanités du champ littéraire.

Mais nouvelle asymétrie dans les parcours, alors que l'un, à Lyon, étudie à plein temps et entre dans le commerce de la bonne sociabilité locale, l'autre rédige sur le coin de la table et, paradoxe révélateur de sa dépendance financière immédiate, elle écrit en Angleterre pour la *BU* un roman-feuilleton qui met en scène le milieu campagnard du Jura. A son retour en 1881, elle se voit attribuer un premier prix de littérature: un petit pécule bienvenu pour amortir ses frais de voyage et assurer à son récit agreste une seconde vie sous forme de livre. Dès cette date et jusqu'en 1890, celle qui est alors devenue T. Combe va travailler sous les ordres exclusifs de Tallichet, le maître d'œuvre de la *BU*, qui lui impose des rythmes effrénés et l'enferme dans le genre «régionaliste», très prisé du public, mais délaissé par ceux qui aspirent au statut de «véritable» écrivain.

A niveau social comparable, le fils de graveur horloger devenu professeur de sciences commerciales aurait pu être journaliste (et il l'a été effectivement) ou écrivain, tandis qu'il était strictement impossible à une femme, qu'elle soit fille d'ouvrier ou de banquier, de prétendre à la direction d'un établissement de crédit ou à la haute administration fédérale.

Cette allocation structurellement inégalitaire des possibles sociaux a eu plusieurs conséquences. En amont, elle a déterminé la formation de nos personnages, et donc le type d'atouts dont ils disposeront par la suite, les ajustant par là même à la carrière qu'en aval, ils pourront effectivement prétendre embrasser. Nul doute que cette même «règle du jeu» a favorisé la réussite de l'un, en lui ouvrant, entre autres destinations possibles, un champ hautement sélectif quant aux conditions d'entrée et donc peu encombré (d'autant moins qu'aucune femme n'y a accès), comme elle a handicapé l'autre, en limitant ses ambitions à un domaine moins étanche, mais très circonscrit. Par ailleurs, on constate que ces pré-orientations carriérales ont conduit nos personnages vers des champs où, eu égard à leurs origines sociales, ils n'avaient ni les mêmes chances d'être reconnus, ni les mêmes opportunités d'avancement.

Les conditions de félicité

En créant l'École de commerce de Neuchâtel, en prenant la direction de la Banque Cantonale Neuchâteloise (une conquête tardive de la Révolution de 1848), et plus généralement, en entrant dans le champ économique du canton dans les années 1880-1890, Léopold Dubois se retrouvait sur un terrain où les Radicaux, déjà maîtres du jeu politique, étaient en train de confirmer leur prédominance. Dans ce contexte, outre sa formation spécifique, une configuration particulière jouait en sa faveur: d'une part, son étiquette de fils du peuple *arrivé* s'accordait parfaitement aux principes méritocratiques sur lesquels les Radicaux fondaient leur propre légitimité historique.

D'autre part, son ascension sociale n'était pas sans présenter de fortes analogies avec la trajectoire de certaines élites radicales, à l'instar de celle du Conseiller fédéral Numa Droz. Enfin comme nombre d'entre eux, il était issu des Montagnes et des traditions horlogères: lié avec quelques têtes du radicalisme local qui le traitaient, comme on dit, de pair à compagnon, leur monde, qu'il en partage ou non les valeurs, était en fin de compte *son monde*.

A ce rapport de familiarité et d'intégration, répond le dépaysement, pour ne pas dire l'exterritorialité de T. Combe dans le champ culturel, resté majoritairement, quant à lui, en main des Libéraux-Conservateurs. En affinité ou historiquement liés aux anciennes familles patriciennes, ce sont eux qui détiennent la légitimité symbolique et les pouvoirs d'adoucements culturels.

Non seulement T. Combe, «fille du peuple», se retrouve dans un domaine dont elle ignore les règles parce qu'il est entièrement gouverné par les anciennes élites dont les Salons lui restent fermés, mais elle est encore exclue des autres lieux de la socialisation littéraire, comme les cercles et les cafés, parce que femme et célibataire: l'épithète de «gasseuse» dont elle s'affuble fréquemment dans son journal intime témoigne de ses efforts maladroits pour tenter de contrecarrer les effets de ce double ostracisme.

Tout laisse penser que ce que l'on vient de dire des effets de l'appartenance de genre et de l'origine sociale sur le mode de relation au champ d'inscription ne se limite pas à la sphère publique et se

retrouve, à la fois résumé et conditionné, par ce qui se produit dans la sphère privée.

Pour Léopold Dubois, ses fiançailles puis son mariage avec une fille de riches propriétaires horlogers conditionnent son démarrage social autant qu'ils témoignent de son intégration aux milieux proches ou parties de l'espace qu'il est en train d'investir. De plus, dans la lutte pour le positionnement dans cet espace, son statut d'homme marié puis de père de famille, doivent être comptés au nombre des éléments favorisant la reconnaissance et la réussite sociales: la liste serait longue des avantages découlant de cette alliance matrimoniale, à commencer par la dot que sa femme apporte en ménage (une somme équivalant à trois années du traitement obtenu comme professeur de «science commerciale»), en passant par le «profit symbolique de normalité»⁹ attaché au statut de chef de famille dans la sphère publique, sans oublier le travail effectué par son épouse dans la gestion de l'économie domestique et l'organisation de la vie mondaine.

A l'instar de ce dernier, T. Combe a cherché à se marier, mais en cette matière encore elle était loin de se trouver dans la même position. A l'insertion rapide du jeune homme dans un marché matrimonial qui a fonctionné, ainsi qu'on vient de le voir, comme le véhicule de son intégration sociale, répond la difficulté qu'éprouve la jeune femme à nouer une alliance matrimoniale la plaçant à la fois dans le monde et sur le champ littéraire. Bien plus, le douloureux échec essuyé en 1890 auprès de l'élu de son cœur — un jeune journaliste de bonne famille qui s'en était allé épouser ailleurs et plus fortuné — marque pour elle l'impossibilité de s'intégrer à ce milieu de haute culture auquel elle rêvait d'accéder par un mariage avantageux. Construire sa propre maison, ouvrir son propre Salon, telle sera la réponse de T. Combe à cette nouvelle exclusion; mais dettes et hypothèques formeront aussi la base nécessaire de cette opération, qui à terme s'avérera fragile et même menaçante.

9. Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris 1994, p. 141.

Deux nouvelles figures sociales

La trajectoire de T. Combe et de Léopold Dubois, qui se constitue dans le sillage des classes moyennes — et surtout dans celui des réponses qu'elles cherchent à donner aux risques de déclassement collectif qui les guette — incarne en même temps une des modalités possibles de leur reclassement. Ce que vont personnifier par la suite nos protagonistes, c'est une forme de «placement de soi» qui inaugure, à l'intérieur de la division sexuée du travail, deux figures sociales.

Avec l'ancien instituteur diplômé de l'École de Commerce de Lyon, devenu professeur de «science commerciale», chroniqueur économique puis banquier, on assiste à une sorte de re-élaboration de la figure idéal-typique du méritocrate. Parée avec lui des traits du spécialiste, du professionnel ou de l'expert, elle se fonde maintenant sur une formation spécifique donnant valeur de compétences négociables à des savoirs qui généralement ne s'acquéraient encore que sur le tas.

Mais le cursus qui transforme le fils d'horloger méritant en un spécialiste reconnu des choses modernes de la finance est relativement original. Dans le contexte naissant de ce que l'on a appelé le «capitalisme organisé» et la «professionnalisation» des capacités, la création puis l'institutionnalisation d'un enseignement de commerce (réservé aux garçons) rejoignait certains enjeux généraux liés à la formation professionnelle. Il s'agissait d'une part de substituer aux apprentissages traditionnels, alors en crise profonde, un enseignement protégé, avec l'objectif de raffermir, à l'extérieur, des positions économiques fragilisées par la concurrence internationale et de conserver, à l'intérieur, un ordre social qu'on dira bientôt menacé par l'«esprit d'émancipation»¹⁰.

Mais d'autre part, il s'agissait aussi de produire une couche de diplômés intermédiaires qui puissent faire reconnaître leur formation spécifique, au moins symboliquement, comme un atout dans la course aux postes d'exécution créés par le développement des industries, des

10. P. E. Savoy, *L'apprentissage en Suisse*, Louvain, Paris, Fribourg 1910, 19, cité par Jean-Pierre Tabin, *Formation professionnelle en Suisse. Histoire et actualité*, Lausanne 1989.

banques, des assurances, du commerce et de l'administration publique.

C'est à l'intérieur de ces enjeux et par sa participation active à l'élaboration de ce que l'on pourrait appeler l'idéologie de la compétence professionnelle comme moyen de placement de soi des classes moyennes, que Léopold Dubois se constitue lui-même en *professionnel* de l'économie moderne. A l'heure où il n'existait encore aucune filière universitaire préparant spécifiquement aux métiers du commerce et de la finance, et où l'on se plaint de toute part du manque de personnel de direction qualifié, un tel profil est hautement porteur.

Quant à l'ancienne institutrice itinérante, devenue romancière à succès, puis journaliste et «championne de la cause des femmes» par sa lutte contre l'absinthe, elle étrenne une manière de prototype de la femme diplômée intervenant dans l'espace public, non seulement de façon individuelle, mais également par le biais du réseau associatif féminin récemment créé. C'est à l'époque une figure d'autant plus remarquée qu'elle manifeste au grand jour les chemins que commence à emprunter toute une fraction, désormais visible, du célibat féminin des classes moyennes.¹¹

Pour partie résultats des changements socio-économiques (impossibilité de garder les filles au foyer sans qu'elles participent à leur entretien) et de l'«esprit d'émancipation» qui touchent maintenant des femmes bien scolarisées et poussées par la nécessité de gagner leur vie tout en maintenant un statut menacé, les associations féminines qui se créent à la fin du siècle ont pour objectifs initiaux de donner aux filles des classes moyennes une formation professionnelle respectable, reconnue et négociable comme telle sur le marché du travail. Cette mise en place d'organisations (non mixtes) de défense *collective* de ce que ses membres appellent les «intérêts féminins» est comparable, dans ses buts initiaux et par certains de ses effets, aux

11. Pour un premier état de la question, voir Monique PAVILLON & François VALLOTTON, «Le Foyer Domestique, *Journal pour la famille* 1888-1905: Stratégies éditoriales, enjeux sociaux et politiques des genres», *Les Annuelles* 4, Histoire et société contemporaines sous la dir. du prof. H.U. JOST, Université de Lausanne 1993, 46-70.

sociétés masculines recoupant des intérêts de groupe; elle manifeste en particulier d'un déplacement inédit des activités des femmes dans l'espace public.

Mais l'existence même de ces associations féminines sera à court terme conditionnée par leur participation à résoudre la «question sociale»¹², et ceci dans le strict respect de la division sexuée du travail et de la morale y afférent. Le rôle para-étatique qu'elles accepteront de jouer par la suite dans le cadre de la lutte pour l'hygiène sociale et morale leur donnera surtout (à défaut de diplôme) un visa de bonnes mœurs dont certaines femmes pourront tirer profit individuellement selon les circonstances et à raison de s'y tenir. T. Combe, par sa nouvelle orientation à mission édifiante, participera — à la fois comme actrice et bénéficiaire — de ce double mouvement inscrit dans et alimenté par la montée des affrontements sociaux; et c'est de cette configuration collective ambivalente qu'elle tirera une bonne part de sa renommée et de ses succès de diffusion.

Rendements carriéraux, mariage et célibat

Ainsi, le premier capital scolaire accumulé grâce aux progrès généraux de l'instruction publique s'est-il vu réinvesti de part et d'autre en savoirs et en pratiques qui correspondaient aux nouvelles orientations politiques et économiques de la dernière décennie du siècle. D'un côté, l'art de mettre en forme fictionnelle et plaisante des thèmes directement liés à la «question sociale et morale», tout en les accréditant par des articles plus théoriques et des activités intensives dans l'espace public et associatif. De l'autre, le passage d'un enseignement théorique d'économie à la maîtrise technique d'un certain nombre de pratiques bancaires et financières, dans un contexte général de crise où les investissements scolaires de ceux qui détiennent des positions de pouvoirs dans le champ économique, que ce soit dans le secteur privé ou public, sont beaucoup plus lâches et moins spécialisés qu'aujourd'hui.

12. Voir Monique PAVILLON & François VALLOTTON, «Des femmes dans l'espace public helvétique 1870-1914», in *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*, Histoire et société contemporaines sous la dir. du prof. H.U. JOST, Université de Lausanne 1992, 7-54.

Mais comme on l'a vu, l'un des fondements de cette reconversion progressive dans des domaines à rendements symboliques et matériels certes substantiels, mais inégaux, repose pour Léopold Dubois sur les moyens que lui a apporté son mariage: l'argent reçu de la famille de sa fiancée pour aller compléter ses études à Lyon n'est rien d'autre qu'une sorte de dot anticipée sur ses capacités carriérales, soit précisément une mise de fonds sur son propre avenir, dont une femme, douée de capacités analogues, ne pouvait caresser l'espoir. T. Combe ne se mariera pas, et à l'imaginer contrainte de satisfaire aux tâches qu'un mariage, même avantageux, aurait exigé d'elle, on peut comprendre que le célibat fut à sa carrière ce que l'alliance matrimoniale fut à celle de Léopold Dubois: une condition de réalisation.

Est-ce à dire pour autant que le célibat de T. Combe soit volontaire? En fait, le célibat se présente à la fois comme une cause (permissive) et une conséquence de sa carrière, car ici encore les possibles sociaux inscrits dans les rapports de genres ont façonné la relation à la situation vécue. D'une manière générale en effet, cet état civil semble être la condition obligée des femmes issues des classes moyennes qui investissent des domaines d'activités salariées, tout en y découvrant des moyens de réalisation de soi. A l'époque, la *conversion* apparente de tout un groupe de femmes «publiques» au célibat ne passe pas inaperçue, et elle est précisément discutée dans de nombreux articles de presse: car l'angoisse monte à propos de la dot des filles, cette sorte de main dorée que la fiancée doit tendre à un promis toujours plus exigeant en échange de sa soi-disant prise en charge. Dans ce contexte, celles qui comme T. Combe n'ont à offrir que leurs capacités intellectuelles, une relative indépendance financière, mais un espace de réalisation auquel elles refusent de renoncer, ne trouveront pas preneur sur le marché matrimonial. Comme s'il fallait à nouveau *faire de nécessité vertu*, cette dimension particulière des contraintes qui hypothèquent les conditions de vie des femmes en voie d'émancipation sera occultée par les intéressées elles-mêmes.

Sphère publique et sphère privée

L'historien et l'historienne qui, en bonne prudence, arrivent toujours après la bataille, savent que par la suite ces deux transfuges ont évolué très inégalement.

Par paliers successifs, T. Combe a été ramenée au destin collectif des classes moyennes, c'est-à-dire à une fragilisation extrême de ses conditions d'existence. Déjà rattrapée, dans les années 1890, par les conséquences des crises du monde horloger lorsqu'elle doit payer les dettes contractées par ses parents, elle se voit sommée, à cause des effets de la Première Guerre mondiale, de rembourser une grande partie des hypothèques consenties sur sa maison par des créanciers alors ruinés par l'inflation. Sa réponse à cette situation sera l'auto-exploitation frénétique de sa force de travail, liée pour une grande part à la conservation extérieure de son statut.

Ils savent aussi qu'au même moment, et inversement, comme par accompagnement du développement décisif que connaît avec la guerre la place financière suisse, Léopold Dubois est propulsé à une position d'envergure internationale marquant son intégration définitive au grand capitalisme suisse. Grâce à sa formation, à son mariage et à son métier, il s'est progressivement détaché du monde instable de son enfance pour, contrairement à T. Combe, entretenir avec cet univers horloger des liens de dépendance toujours plus indirects. Bien plus, dès les années 1890, ses activités bancaires le conduiront à agir sur celui-ci et, trente cinq ans plus tard, comme par symbole pour ce fils d'ouvrier graveur allié par son mariage à une famille de propriétaires horlogers, à parler et à agir au nom de l'industrie moderne de la montre, à la marquer de façon durable, en participant à la création, puis en prenant la présidence d'un premier grand trust de l'industrie horlogère.

Certes, pour rendre compte de ce qui, dans ces deux trajectoires, a déterminé les chances de progression, les risques d'échec, les potentialités de reconversion, ou encore les synergies ou les freins, il faudrait reconstruire systématiquement le mode et les règles de fonctionnement, l'évolution et la position des champs et des sous-champs dans lesquels nos deux transfuges se sont successivement

inscrits. Ce contexte historique reconstruit, il conviendrait ensuite de déterminer quelles propriétés spécifiques, liées elles-mêmes à l'histoire singulière de ces deux trajectoires, ont permis à nos personnages d'intervenir simultanément dans plusieurs domaines d'activités qui, investis isolément, n'auraient sans doute pas eu le même rendement carriéral.

Mais on devrait encore envisager avec la plus grande rigueur possible comment, en corrélation avec l'appartenance de classe, l'appartenance de genre modèlent les dispositions des individus et l'espace de leurs positions possibles, aussi bien que leurs capacités effectives à passer, dans un contexte «donné», de tel type de trajectoires à tel autre. On pense par exemple au rôle du comportement des mères sur le destin social de leurs enfants; ainsi, en appuyant T. Combe dans chacune des étapes qui l'écartait de sa propre condition — de la reproduction du même — la mère d'Adèle a elle-même contribué à la rupture avec le modèle normatif et unificateur de la condition féminine.

Dans le même ordre d'idée, on devrait s'interroger sur la fonction à long terme d'un mariage «réussi» dans les carrières sociales masculines. Ainsi pourrait-on mettre l'accent, dans la biographie de Léopold Dubois, sur le travail de représentation sociale effectué grâce à son épouse. La lecture des carnets de réception dressés dans les années vingt par sa fille alors qu'il était Président de la Société de Banque Suisse, avec liste des plats servis et des invités présents (jusqu'à soixante personnalités du monde politico-financier suisse et international), donne par exemple un bon indice de la densité des interactions entre vie publique et vie privée: ici l'économie domestique n'est rien d'autre qu'une composante indirecte (volontiers occultée) de l'accumulation du capital bancaire, et par là même, un facteur décisif dans la réussite carriérale de l'intéressé.

Enfin, ce qui nous a paru le plus intéressant dans ce travail de comparaison biographique de genre, c'est que ce type d'approche incite à s'écarter de la démarche traditionnelle découpant la biographie de l'individu(e) en une série de «tranches de vie» chronologiquement et thématiquement circonscrites, considérées comme autosuffisantes et le plus souvent sans liens les unes avec les autres.

De ce point de vue, la mise en parallèle de deux biographies implique surtout de problématiser des lieux, des pratiques et des principes de divisions qui se dérobent souvent à l'analyse parce qu'ils se présentent sous la forme d'évidences, comme par exemple la dissociation généralement admise entre la sphère publique et la sphère privée. A cet égard, on a pu constater que l'une ne saurait être séparée de l'autre, car c'est précisément ce qui paraît tenir du plus intime — mariage *versus* célibat — qui contient et forme, tel un point d'intersection dynamique, un des facteurs décisifs de l'espace de réalisation sociale.

* Première publication de cet article dans *Traverse, Biographie-Biographien*, Zurich, 1995/2, pp. 78-93.

Maintenir les servantes dans le droit chemin

Un engagement des bourgeoises fin-de-siècle

Valérie Piette

Combattre la crise par la vertu

La fin du 19^e siècle s'accompagne d'une crise de la domesticité sans précédent. Latente durant la seconde moitié du siècle, cette crise résulte notamment des demandes de la petite et moyenne bourgeoisie qui, calquant ses habitudes de vivre sur celles des élites et voyant dans le fait d'« être servie » le symbole de la réussite sociale, réclame à cor et à cris un nombre toujours croissant de servantes. Ce sont surtout les bonnes à tout faire qui sont le plus convoitées : leur recrutement s'effectue dans une aire géographique de plus en plus large, et leur qualification se réduit à mesure que les offres d'emploi dépassent les demandes.

Le discours sur la domesticité se double alors d'un discours sur ses compétences et surtout, sur sa moralité. Exactement comme dans la crise ouvrière qui secoue le pays, la société tend à l'expliquer principalement par des causes morales et met sur pied un ensemble d'œuvres chargées d'encadrer ouvriers comme domestiques, pour les

remoraliser, voire les rechristianiser, et les remettre ainsi sur le droit chemin. Si ce réseau d'œuvres et d'associations s'accompagne néanmoins d'une ébauche de protection sociale pour la classe ouvrière, en revanche, pour les servantes il constitue la seule réponse tangible au problème de la domesticité.

Ce faisant, la Belgique n'innove guère. Elle s'insère dans un mouvement international de croisade morale, parti le plus souvent de milieux protestants auxquels répondent rapidement des associations catholiques similaires. Tout est passé au crible: l'alcool, la prostitution, les maladies vénériennes... le comportement privé devient un terrain à surveiller, à protéger et bientôt à réglementer. La remoralisation des sociétés industrielles résonne comme un leitmotiv, cent fois répété de Paris à Londres, en passant par Genève, Berlin ou Bruxelles. C'est tout naturellement que la moralisation des servantes en fait partie et devient presque la pierre angulaire de ce vaste mouvement.

Mais toute croisade a besoin de soldats. Elle les recrute parmi les milieux protestants et catholiques de la capitale, déjà fort actifs dans la philanthropie et la bienfaisance. Si deux hommes, Joseph Hoyois et Charles De Quéker, s'illustrent dans ce domaine, un nombre impressionnant de bourgeoises les épaulent et les entourent. Cette bienfaisance féminine et ses nombreuses manifestations demeurent encore fort peu connues¹.

La pléthore d'œuvres qui se créent répond aussi à une concurrence entre les réseaux idéologiques pour le contrôle de la société: les fameux piliers belges ont décidément la vie dure. Les œuvres ne sont que le reflet d'une reprise en main musclée des catégories à risque par les classes dirigeantes, et chaque famille politique et idéologique entend y participer. Pour les conservateurs de tous bords, il s'agit de restaurer un idéal de collaboration de classe, opposé au modèle socialiste de lutte des classes. Maîtres et domestiques doivent s'aider mutuellement car :

• La domesticité est un véritable bienfait pour les classes nécessiteuses, auxquelles elle procure l'abri, un abri tutélaire en même temps que le

1. Du moins pour la Belgique, à la différence de la France ou de l'Angleterre où le monde associatif est bien étudié.

ONE PENNY.



STARTLING
TRUTHS
on the
WHITE
SLAVE
TRAFFIC

"Sold for Gold!"

En Angleterre, le trafic supposé de jeunes Anglaises vers la Belgique, sous le couvert de recrutement de servantes, mais enrôlées dans des maisons de prostitution, provoque un scandale relayé par la presse. Les associations diffusent de nombreux prospectus (coll. Mundaneum)

pain, le vêtement et même un peu de superflu ; elle est un moyen indispensable, un instrument nécessaire, un auxiliaire que rien ne saurait remplacer pour les classes riches, incapables, avec toutes leurs richesses, de se suffire à elles-mêmes »².

Si l'on note quelques initiatives précoces pour encadrer et héberger les servantes sans place dès les années 1860 – comme l'asile des Filles de la Croix à Liège dès 1864³ ou celui des Sœurs Franciscaines à Bruxelles à partir de 1870 – ces efforts étaient restés très peu connus. L'éveil du courant abolitionniste et du combat féministe contre la prostitution suscite à la fin du siècle un mouvement d'envergure.

Le courant abolitionniste en Belgique et l'exemple anglo-saxon

À la fin des années 1870 le mouvement abolitionniste s'implante en Belgique. Il s'inspire directement des thèses défendues par la féministe anglaise Joséphine Butler⁴. Née en 1828, Joséphine Grey grandit au sein d'une famille anglicane non conventionnelle engagée dans la lutte anti-esclavagiste. Après avoir épousé en 1852 le pasteur Georges Butler, elle prend progressivement fait et cause pour l'émancipation féminine et contre la réglementation de la prostitution. C'est d'ailleurs l'exemple de la situation belge, qu'elle découvre lors d'un des ses voyages sur le continent en 1876, qui la détermine dans ce sens⁵. Personnalité charismatique qui semble avoir fait impression sur tous ceux et celles qui l'ont rencontrée, elle crée à Genève en 1877 la Fédération britannique et continentale pour l'abolition de la prostitution, qui devient en 1902 la Fédération abolitionniste

2. E. CHAUVET, *Les domestiques*, Paris, 1896, p. 21 ; G. FRAISSE, *op. cit.*, p. 25.

3. *Congrès des Œuvres sociales à Liège, première session, 1886*, Liège, 1886, 4e part., p. 48.

4. A.-M. KAPPELI, *Sublime croisade. Ethique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, éd. Zoé, Coll. Hist., Genève, 1990, pp. 27-53. Joséphine Butler meurt en 1906.

5. H. R. BOUDIN, « La participation des protestantes à la lutte contre la traite des Blanches en Belgique (fin du XIXe siècle) », L. COURTOIS, J. PIROTTE ET F. ROSART (ed.), *Femmes des années 80*, Louvain-la-Neuve et Bruxelles, 1989, p. 155. Butler y découvre le scandale du trafic des jeunes Anglaises vers les bordels bruxellois.

internationale. Joséphine Butler reste sans doute l'un des exemples les plus significatifs d'une articulation protestante entre le moral et le social, au même titre qu'une Elisabeth Fry (à l'origine d'une réforme pénitentiaire) ou une Florence Nightingale (qui organisa le métier d'infirmière). Ces femmes, épouses ou filles de pasteurs, bien que sans statut officiel, s'engagent dans la sphère sociale, « reçoivent, visitent, enseignent et soignent et peuvent assez souvent se rendre sans danger ni inconvenance là où normalement une femme ne va pas et ne doit pas aller »⁶. Souvent fondatrices d'œuvres, elles tissent ainsi un réseau de savoir-faire féminins dans la sphère publique. L'exemple gagne le continent, la Suisse d'abord où Butler a des contacts privilégiés, mais aussi la France et la Belgique.

En Belgique, le milieu protestant se mobilise dès la fin des années 1870 autour de Léonard Anet, secrétaire général de l'Eglise chrétienne missionnaire belge, et de son épouse Anna Van Assen⁷. Le 20 février 1881, la Société de Moralité publique voit le jour, sous la présidence de Jules Pagny⁸. Elle réunit des hommes (et quelques femmes) appartenant à toutes les tendances politiques et confessionnelles, dans le but de promouvoir l'abolitionnisme. En moins de deux ans, elle compte deux cent soixante membres, dont 25 médecins et la première femme médecin Isala Van Diest. On dénombre également des hommes d'Etat catholiques comme Jules Le Jeune, futur ministre de la Justice, ou Auguste Beernaert, prix Nobel de la Paix, des libéraux comme Paul Janson, des avocats ou journalistes auxquels viendront s'adjoindre par la suite dès 1885 des personnalités du monde socialiste comme Emile Vandervelde⁹. Un *Bulletin* est publié, qui dénonce inlassablement les dangers de la prostitution, de la traite des Blanches... et des bureaux

6. G. DUBY & M. PERROT, *Histoire des Femmes en Occident*, Plon, Paris, t. IV, p. 203.

7. H.R. BOUDIN, *op. cit.*, p. 156.

8. Sur cette société : C. DANGOTTE, étude inédite, 2e partie, ch. IX, pp. 50-62 ; résumé dans C. DANGOTTE, « La première femme médecin belge : Isala Van Diest 1842-1916 », *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, V, 1967, pp. 79-85.

9. Voir : M.-S. DUPONT-BOUCHAT, « Tolérance et répression. Fascination et répulsion. Regards croisés sur la prostitution en Belgique (XVe - XXe siècles) », *Des étuves aux eros centers. Prostitution et traite des femmes du moyen âge à nos jours*, Archives générales du Royaume, Dossier n°15, Bruxelles, 1995.

de placement. Il accorde un intérêt marqué pour toutes les œuvres qui tentent d'y remédier. Ce trimestriel ouvre largement ses colonnes à une association internationale d'obédience protestante dont le succès va croissant : l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille.

L'initiative protestante

Créée en 1877, en Suisse, à l'occasion du premier congrès de la Fédération abolitionniste, l'Union [ou Fédération] internationale des Amies de la Jeune Fille prospère rapidement. Son programme initial est simple : « aider, protéger, aimer toute jeune fille obligée de quitter la maison paternelle pour gagner son pain »¹⁰. L'association, dont le siège principal est situé à Neuchâtel, tend à susciter partout des comités locaux de protection de la jeune fille¹¹. Les ramifications internationales sont en effet capitales pour dénouer les mailles du filet de la traite des Blanches. Toutes les « Amies » sont tenues d'informer les jeunes filles sur le point de quitter leur famille de l'existence de homes ou d'associations prêtes à les accueillir dans les grandes villes européennes et bientôt mondiales¹². En cas de difficulté, des adresses de membres auxquels elles peuvent recourir leur sont communiquées.

L'Union n'affichait pas d'appartenance confessionnelle, du moins lors de sa fondation. Mais rapidement elle affirma son obédience protestante, ce qui eut pour conséquence tout d'abord le retrait des membres juifs qui créèrent une Union juive dès 1885, suivie par celui des membres catholiques en 1896¹³.

10. Mundaneum, Fonds Léonie Lafontaine, 1877-1927. *Cinquante ans d'activité de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille*, Bureau central international, Genève, s.d., p. 6.

11. Voir: A. de PERROT, « L'Union internationale des Amies de la Jeune Fille », *Deuxième Congrès des Œuvres et Institutions féminines*, v. 2, Paris, 1902, pp. 97-99.

12. Le rôle des associations protestantes dans le placement des travailleuses et plus spécialement des domestiques commence à être étudié dans des monographies, comme par exemple : R. J. ANDERSON, « Domestic Service. The YWCA and Women's Employment Agencies in Vancouver, 1898-1915 », *Social History*, vol. XXV, n° 50, novembre-décembre 1992, pp. 307-333.

13. B.W. NIKLES, « Caritas et diaconie en un lieu spécifique : la mission des gares en Allemagne » dans I. VON BUELTZINGSLOEWEN & D. PELLETIER (dir.), *La charité en*

En 1900, le nombre total de membres (les adhésions sont individuelles) s'élève à 8.170, répartis dans 41 pays. En 1914, l'Union compte 16.350 membres dans 52 pays. Mais si l'association espère « former un réseau de protection autour des jeunes expatriées et de faire une concurrence active aux bureaux de placement douteux et mauvais », elle doit s'en donner les moyens. C'est ainsi qu'en 1914, elle possède 518 homes, 118 bureaux de placement et 125 Œuvres des Gares¹⁴. Ces dernières ont pour mission particulière de veiller sur les jeunes filles dès leur descente du train. Reconnaisables à une grande broche en métal blanc portant l'inscription *Protection de la Jeune fille*, des « Amies », les « agentes des gares » les réceptionnent littéralement sur les quais avant même qu'elles ne puissent faire de mauvaises rencontres.

C'est à Liège qu'un premier groupe d'amies voit le jour, dès 1882, sous l'impulsion de madame de Laveleye et de Joséphine Meyhoffer de Félice. Madame de Laveleye, née Marie-Esther Prisse¹⁵, est l'épouse du professeur d'université en vue Emile de Laveleye, lui-même fort actif dans le domaine de la philanthropie, particulièrement au sein de la Société de Moralité publique. Converti au protestantisme, Emile de Laveleye avait adhéré à l'Eglise missionnaire évangélique de Belgique, il s'était lié avec les Butler au gré des différents congrès de moralité et recevait le couple dans sa maison de campagne près de Liège¹⁶. Quant à Joséphine de Félice, elle est l'épouse du pasteur Rodolphe Meyhoffer. Déjà en 1881, elle avait participé à la création du Refuge, une institution destinée à accueillir « les filles tombées et qui désirent se relever »¹⁷.

pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social XIXe-XXe s., Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 1999, p. 91.

14. Mundaneum, Fonds Léonie Lafontaine, 1877-1927. *Cinquante ans d'activité de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille...*, p. 10.

15. Fille du général baron Prisse, née à Namur le 12 juillet 1926 et décédée à Liège le 21 octobre 1907. Elle avait épousé Emile de Laveleye à Bruxelles le 12 septembre 1853 (*Annuaire de la noblesse*, 1911, 2^e partie, p. 381).

16. E. DE LAVELEYE, *Lettres intimes*, Paris, 1927, p.260.

17. H. R. BOUDIN, « La participation des protestantes ... », p. 158.



Joséphine de Felice, épouse du pasteur Rodolphe Meyhoffer et co-fondatrice du premier groupe des Amies de la Jeune fille à Liège en 1882 (coll. privée, reproduit dans H. R. BOUDIN, *op cit*).

D'autres groupes se créent à Anvers, à Verviers et à Bruxelles au cours des années suivantes. Dans la capitale, en 1884 un groupe est fondé sous la direction de mesdames Schreurs, Oboussier, Ellerman, et de Henri van Havre¹⁸. Toutefois son action dans les gares ne s'exerce que sur demande ; il faudra attendre 1913 pour qu'une « agente » permanente soit engagée.

De 1883 à 1904, les Amies sont extrêmement actives, récoltent des renseignements et mènent des enquêtes. Elles accueillent systématiquement sur les quais les jeunes filles qui leur ont été signalées. Joséphine Meyhoffer, venue entre-temps s'installer à Bruxelles, dirige les opérations. Les tâches sont strictement réparties, les unes s'occupent d'accueillir les jeunes filles dans les gares, d'autres de placer les étrangères en service.

Mais de sérieuses difficultés les attendent. Comme le souligne Joséphine Meyhoffer, récolter des renseignements sur les familles qui engagent des « sujets » n'est pas toujours facile ; il est désagréable de devoir recourir à la police, les visites dans les familles elles-mêmes sont peu recommandées, « quoique que nous l'ayons fait parfois »¹⁹. Les membres de l'Union doivent donc faire preuve d'imagination, et se rendre souvent sur place incognito : « voir la rue, la maison ; prendre, si possible, quelques renseignements discrets »²⁰ afin de s'assurer de l'honorabilité du service offert!

Dès 1904, l'œuvre protestante se structure peu à peu et en 1908, les « Amies » élisent le premier comité local de Bruxelles, sous la présidence de Joséphine Meyhoffer. L'association peut compter sur le dévouement et l'organisation de la communauté protestante, bien implantée à Bruxelles et fort active dans la lutte contre la traite des Blanches. Le nombre important de protestants dans la liste des

18. Nous identifierons les personnes citées dans ce chapitre dans la mesure du possible, mais les sociétés caritatives font souvent état d'adhérents pour lesquels il n'est pas toujours possible de retrouver de éléments biographiques.

19. J. MEYHOFFER, « Rapport de Bruxelles », *Bulletin de la Société de Moralité Publique*, juillet-septembre 1905, p. 56.

20. *Idem*, p. 57.

membres fondateurs de la Société de Moralité publique en atteste²¹. Parmi eux, on peut citer son président Emile de Laveleye, Auguste Scheler, professeur à l'Université libre de Bruxelles; le comte Louis de Bylandt; le baron Edouard Prisse, directeur des Chemins de fer du pays de Waes; Charles Graeffe, industriel; Otto L. Geerling, architecte; Louis Momm; les pasteurs Léonard Anet, Charles Byse, Nicolaas de Jonge, Philippe Hoyois, Jean Nicolet et Emile Rochedieu²². Leurs épouses, pour la plupart, participeront activement aux activités philanthropiques de la Société.

En 1907, les « Amies » forment le Club international des Dames. Dans un local « confortablement meublé », les jeunes filles ont la possibilité d'y passer des soirées, de « petites fêtes » y sont également données.

Quelques initiatives personnelles

Entre-temps, d'autres tentatives, plus limitées, voient le jour, comme celle d'Adelheid Momm.

Adelheid Momm fait partie de la communauté protestante bruxelloise²³. Née en 1825 à Leiden, elle appartient à une vieille famille de Barmen (Prusse). En 1849, elle suit ses deux frères, Johan et Louis Momm²⁴, venus s'installer à Forest, commune de l'agglomération bruxelloise) pour affaires²⁵. Ils y dirigent une teinturerie qui devient rapidement florissante²⁶.

21. Voir H. R. BOUDIN, « La participation des protestants à la lutte... », p. 155-160.

22. *Idem*, p. 159.

23. Renseignements pris à l'administration communale de Forest (acte de décès et registre de population) ainsi que dans *Le Bulletin de la Société de moralité publique*, juillet-septembre 1905, pp. 63-66.

24. Louis Momm. Né en 1823 à La Haye. Décédé à Forest en 1907.

25. Tous deux sont recensés comme rentiers et demeurent au numéro 200 de la chaussée de Neerstalle.

26. A. J. VAN LIL, « La teinturerie Momm à Forest », *Le Folklore brabançon*, n°229, mars 1981, pp. 7-31.

Adelheid, qui resta célibataire, se consacra pleinement à son rôle de bourgeoise philanthrope²⁷. Dès 1866, elle fonde un orphelinat pour les enfants de Forest ayant perdu leurs parents lors de l'épidémie de choléra. Pendant l'épidémie même, elle organisa dans les locaux de l'usine familiale un hôpital provisoire qui dispensait gratuitement des soins aux malades de la commune. Dix ans plus tard, elle fonde, toujours à Forest, un asile pour jeunes filles allemandes de familles ouvrières dans la difficulté.

L'essor de cet asile fut rapide, Adelheid Momm acceptant par la suite des enfants de familles hollandaises et belges, « si bien que le nombre des jeunes filles élevées à l'Asile s'accrut parfois jusqu'à 40 ou 45 »²⁸. Les jeunes filles y sont formées à la couture, aux ouvrages de main et au ménage. A cette occasion, Adelheid Momm est frappée par le fait que les jeunes servantes, à la recherche d'une place, « couraient des dangers de diverses natures, soit au point de vue moral, si elles s'adressaient à des agences quelconques, soit d'un point de vue religieux, si elles entraient dans des maisons de placement catholiques, où l'on favorisait le placement de leurs compagnes catholiques, ou bien où elles étaient parfois sollicitées à changer de religion »²⁹.

Pour lutter contre cette situation, elle décide de fonder en 1882 un Home pour « jeunes filles pauvres de toutes nationalités, gouvernantes, bonnes et servantes cherchant une place », avec le soutien de la comtesse Louis de Bylandt. Ce projet avait reçu l'appui de Joséphine Butler lors de son passage à Bruxelles en 1881. Appelé Le Home ou encore l'Institut de Mlle Momm³⁰, il fonctionna de longues années à Forest avant d'être transféré 152 rue Jourdan à Bruxelles. Il était destiné à recevoir jusqu'à douze filles « qui paient un franc par jour ».

27. Outre les œuvres qu'elle créa en Belgique, elle soutint financièrement diverses associations allemandes, ce qui lui valut plusieurs récompenses dont l'Ordre prussien de la princesse Louise en 1891 et la Croix d'Or pour le Mérite en 1903.

28. *Bulletin de la Société de Moralité publique*, juillet-septembre 1905, p. 64.

29. *Ibidem*.

30. L. SAINT-VINCENT, *La Belgique Charitable*, éd. Vve Ferdinand Larcler, Bruxelles, 1893, p. 339.

Trois sœurs diaconesses et une servante y assurent le service³¹. Adelheid Momm ouvrira encore un second Home, 127 la chaussée de Neerstalle à Forest, mais réservé cette fois uniquement aux institutrices et gouvernantes³².

Par la suite et surtout après le décès d'Adelheid Momm en 1905, le Home prit le nom de Maison pour institutrices allemandes ou Adelheid Momm Sift. Située aux numéros 3 et 5 de l'avenue Momm (!), cette maison est dirigée par une certaine Mademoiselle Ropte et cela « sous la surveillance de la famille Momm ». En 1914, elle abrite un orphelinat protestant pour fillettes de 6 à 18 ans « formant des bonnes parfaitement stylées », une école ménagère pour jeunes filles allemandes ainsi qu'un « Home interconfessionnel pour institutrices et gouvernantes momentanément sans place ».

Adelheid Momm adhère à l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille dès l'origine. Elle fut par ailleurs considérée comme « l'une des Amies les plus actives de l'œuvre »³³. Les objectifs de l'association rencontraient ses propres aspirations et c'est donc tout naturellement que les deux homes fondés par ses soins, et visant essentiellement à protéger les servantes momentanément sans place, sont mis à la disposition des « Amies ».

Il en va de même pour le Home Anglais ou Britisch Institute³⁴, établi 26 rue de Vienne à Bruxelles, sous la direction de mesdames Jenkins et

31. *Eléments d'enquête sur le rôle de la femme dans l'industrie, les œuvres, les arts et les sciences en Belgique...*, p. 247. Les diaconesses, créées à Kaiserwerth en Prusse rhénane, essaiment dans toute l'Europe et participent de ce projet social du protestantisme (voir *Histoire des femmes en Occident...*, IV, p. 204)

32. Voir: Madame Ch. VLOEBERGHES & J. CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, *Bruxelles Charitable suivi de quelques œuvres sociales*, Impr. A. Lesigne, Bruxelles, 1914, p. 210.

33. Mundaneum, Fonds Léonie Lafontaine, 1877-1927. *Cinquante ans d'activité de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille*, Bureau central international, Genève, s.d., p. 26.

34. Au début du 20e siècle, l'institution prit le nom de *Queen Victoria Institute*. Voir: Madame Ch. VLOEBERGHES, *La Belgique charitable*, Librairie Nationale, éd. Al. Dewit, Bruxelles, 1904, p. 86.

Young qui y « consacrent toute leur fortune »³⁵. Fondée en 1884, l'institution a pour but de recueillir les jeunes filles sans place, anglaises, écossaises, irlandaises et américaines, « quel que soit leur culte ». Des dames patronnesses sont chargées de procurer un service de qualité aux bonnes, gouvernantes et institutrices³⁶. Elles acceptent également les servantes malades « qui ne souffrent pas d'affections contagieuses » et les soignent « avec dévouement »³⁷. En contrepartie du logement et de la nourriture, les servantes paient une somme de deux francs, les institutrices une somme de 2,50 francs mais toutes sont admises gratuitement « si elles n'ont aucune ressource ». En l'espace de huit ans, de 1884 à 1892, le Home Anglais a accueilli 2.600 jeunes filles, soit une moyenne annuelle de 325 pensionnaires.

Si l'Union des Amies de la Jeune Fille n'est pas exclusivement destinée aux servantes, il est frappant de constater que ses ramifications internationales, prenant principalement la forme d'œuvres privées, de maison de logement ou de bureau de placement, font des domestiques une de leurs priorités. Ainsi, à la lecture des rapports d'activités de ces divers organismes, on pourrait croire que l'Union ne se préoccupe que des servantes. Ce n'est pas le cas, du moins en théorie : c'est bien la lutte contre la prostitution qui constitue son cheval de bataille.

Dans sa globalité, la moralité sous tous ses aspects (lutte contre l'alcoolisme, les maladies vénériennes, la prostitution...) est inscrit au programme du féminisme et ce mondialement. La Ligue abolitionniste de Joséphine Butler, l'Union Internationale des Amies de la Jeune fille ainsi que le Bureau International pour l'Abolition de la traite des femmes et des enfants constituent les associations-phares d'une lutte qui prit une tournure internationale en raison de la « mondialisation »

35. *Eléments d'enquête sur le rôle de la femme dans l'industrie, les œuvres, les arts et les sciences en Belgique...*, p. 249.

36. L. SAINT-VINCENT, *La Belgique Charitable*, éd. Vve Ferdinand Larcier, Bruxelles, 1893, p. 339.

37. *Eléments d'enquête sur le rôle de la femme dans l'industrie, les œuvres, les arts et les sciences en Belgique...*, p. 249.

de la prostitution et surtout du développement de la traite des Blanches vers des maisons closes des colonies³⁸.

Mais la confusion entre l'objectif de l'organisation et sa pratique est permanente et nous paraît révélatrice. Il est évident que les moyens de protection spécifique déployés pour les servantes témoignent de la conviction qu'ont les contemporains d'être en présence d'une profession particulièrement dangereuse pour la vertu des filles.

Malgré les divers établissements qu'elle possède en Belgique, l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille vivote. Il faut attendre 1910 et surtout l'Exposition internationale, organisée la même année, pour que l'œuvre se structure et obtienne une réelle influence. Le moment, en effet est favorable : l'afflux massif de jeunes filles étrangères provoqué par l'Exposition stimule les imaginations, attise les angoisses et les fantasmes et oblige à mettre de nouvelles structures en place.

Deux d'entre elles se concrétisent: la création d'un Home provisoire et l'organisation d'une Œuvre des Gares. Une pension est ouverte à proximité de l'Exposition, 625 chaussée de Boendael, afin de recevoir essentiellement et « à des prix modiques » les vendeuses et employées de l'Exposition. L'Œuvre des Gares s'organise simultanément. A l'intervention du pasteur Rochedieu³⁹, le ministre des Chemins de fer lui donne l'autorisation de placer des déléguées dans toutes les stations de Bruxelles. La réussite est telle qu'à la fin de l'exposition, ces activités

38. L. J. RUPP, *Worlds of Women. The making of an International Woman's Movement*, Princeton Univ. Press, 1997, pp. 150-151.

39. Paul Rochedieu (1858-1954). Figure marquante du protestantisme en Belgique. Licencié de la Faculté de théologie de Lausanne. Pasteur à Béziers (1883-1884), à Delft (1884-1891) à Saint-Gall (1891-1893) puis à Bruxelles au sein de l'*Eglise du Musée*, où il succède à son oncle Emile en 1892. Président du Consistoire et président du Synode, co-fondateur et président de la Société d'histoire du protestantisme. Retraité en 1932. En 1884, à Lausanne, il épouse Hélène Vannod. Voir : *Figures nationales contemporaines*, 1ère série, Librairie Moderne, Bruxelles, 1908, p. 11 ; J. MEYHOFFER, « Rochedieu », *Biographie nationale*, t. 32, Bruylant, Bruxelles, 1964, col. 619-621.

sont poursuivies et une « agente permanente » est installée à la gare du Nord. L'Œuvre des Gares poursuivra ses activités jusqu'en 1914⁴⁰.

La contre-offensive catholique

Les difficultés rencontrées par l'Union des Amies de la Jeune Fille découlent, selon Joséphine Meyhoffer, de ce que « nous sommes un petit groupe de femmes protestantes dans un pays catholique » et surtout de ce que « les dames catholiques ont fondé, en Belgique, une œuvre de protection de la jeune fille, et une œuvre des gares; œuvres beaucoup plus complètes et mieux outillées que des œuvres parallèles ne pourraient l'être pour nous »⁴¹.

En effet, bien qu'elle s'adresse à toutes les jeunes filles sans distinction de confession ou de nationalité, l'Union n'en est pas moins d'obédience protestante et les rivalités religieuses ne tardent pas à surgir. Les gares, lieu de perdution, retiennent à leur tour l'attention des réformateurs catholiques.

Dès 1897, à Fribourg, une œuvre catholique analogue, l'Association catholique internationale des œuvres de Protection de la Jeune Fille, double l'Union protestante, dans un esprit de concurrence déclaré : : « l'œuvre catholique devait rivaliser avec l'association protestante »⁴² même s'il arrive que « les deux sociétés-sœurs [se prêtent] toutefois un mutuel appui et [vivent] sur le pied d'une amicale fraternité »⁴³.

Copie conforme de l'Union, l'association catholique utilise des moyens d'action identiques. Les deux sociétés coexistent bientôt dans tous les pays européens. En 1914, l'Association catholique compte

40. Mundaneum, Fonds Léonie Lafontaine, 1877-1927. *Cinquante ans d'activité de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille*, Bureau central international, Genève, s.d., p. 26.

41. J. MEYHOFFER, « Rapport de Bruxelles », *Bulletin de la Société de Moralité Publique*, juillet-septembre 1905, pp. 55-56.

42. M. TURMANN, *Initiatives féminines*, Librairie Victor Lecoffre, Paris, 1905, p. 385.

43. J. TERCIER, « L'Association catholique internationale des œuvres de protection de la Jeune Fille », *La Femme belge*, 1914, t. 1, p. 350.



Association Catholique Internationale des Oeuvres
Protection de la Jeune Fille.
 Internationale Verband der Katholischen Mädchenwerke
Opera Cattolica Internazionale per la Protezione della Giovane.

Les jeunes filles trouveront aux adresses suivantes, logement à prix modéré, conseil et protection. Une Agente de notre Association se trouve à la gare des villes marquées d'un ©

Junge Mädchen finden bei folgenden Adressen Unterkunft zu billigen Preisen, Rat nach Bedarf. Eine Agentin unseres Verbandes befindet sich im Bahnhof der mit © bezeichneten Städte.

Giovanette troveranno alloggio a prezzi moderati, consigli e protezione agli indirizzi seguenti. Una Deputata della nostra Opera trovasi nelle Stazioni delle città marcate da un ©

Acte tenu de la commission internationale pour la répression de la traite des Étrangers (1888), les membres peuvent, en son faveur, obtenir la protection des états de leur pays, des états de leur destination.

© wird internationaler, besonderer per Schutzstellung bei Auswanderung (1888) durch diese Adressen erhalten. Jedoch bei Bedarf von Seiten der Schutzbehörden, Justizbehörden oder Konsulaten nachsuchen.

A tutela della Commissione internazionale per la repressione della tratta degli Stranieri (1888) lo segnalati possono, in caso d'urgenza, fare compiere alle prefetture del Capo d'istato ogni cosa del Capo loro o del Consolato.

<p>Schwyz — Schweiz.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Basel (Stadt): Dienstbotenplatz nahe Hauptbahnhof 34. Basel: Haus Schweizerstrasse 3. © Chisone: Agnès à la gare. Freiburg: Haus, Place Melchior 103, Harmonie, Courvois 28. Genève: Bureau et Haus, rue des Oranges 3. Lausanne: Haus de Rue Saconn, Yvertois 6. Lausanne: Haus, Cour Clément Pélissier, Via Carlo Battaglini 28. © Lucerne (Luzern): Klosterhof, Pfaffenstrasse 68. Neuchâtel: Auld, Penberg de Orl 13. © Neuchâtel: Klosterhof, Dornstrasse 28. St. Gallen: Klosterhof, Stollbergstrasse 7. Stans: Amm. Peter de Couron. Schaffburg (Schaffhouse): Klosterhof à der Post. © Zürich I: Hauptbahnhof, Hiltbrunnstrasse 14. Zürich II: Klosterhof, Wenglerstr. 22, Hauptstr. 28. <p>England — Anglaterra.</p> <ul style="list-style-type: none"> London (Londres): Haus et bureau de placement, 25, Broadgate Square S. W. <p>Belgien — Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrivée: Bureau de la Providence, boulevard D'Anvers 28. 	<p>Bruxelles — Brüssel.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Bruxelles: Place de l'Étoile de placement, rue de la Ville 22. <p>Bruxelles — Belgien.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Berlin: Reichshofhofen, Marie-Louisenstrasse 84. Halle, Köpenicker C. Kaiserstrasse 37. Dresdenstadt: Harmonie, Theater-Altmarktstrasse 25. © Frankfurt a. Main: Haus der Frauenvereine, Langenweiser 12. Frankfurt I. B. J. Ammerl, Pflanzhofstrasse 12. Hannover: Gross-Salvatorstr. Salzdorfstrasse 14. © Köln (Colonge): Rheinhof, Strödelstrasse 16. © Mainz (Mayence): Haus der Frauenvereine, Sülzstrasse 17. Metz: Haus der St. Elisabeth, 6, rue de la Concorde. © München (Munich): Pflanzhof Hof, Hauptstrasse 3. Strassburg: Dreyen-Michaelstr. St. Arban, Salzdorfstrasse 1. <p>Frankreich — France.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Bordeaux: Bureau et Haus, 4 rue Poyade-Muller. © Le Havre: 108, Grand St. rue d'Épauville. © Lyon: Bureau et Haus, 39 place Corneil. © Marseille: Bureau et Haus, Avenue de France 163. Douai: Haus, rue d'Alger 28. 	<p>Holland — Pays Bas.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Amsterdam: De Jode, Lievevrouwen, Singel 28. Rotterdam: Haus, Opper 68. Utrecht: The Huis van Vrouwen, Oude gracht, n. d. Smeeking 134. <p>Italien — Italia.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Firenze: Haus, Place del Convento 11. © Gênes: Haus, Via Cassanese 16. © Milano: Haus, Via Cassanese 6. © Rome: Haus Venezia, Palazzo Benigno. © Turin: Haus, Via Flora Vittoria 28. <p>Internat-Lagen — Internat-Supra.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Budapest: Harmonie, Post, Praterstrasse 26. © Wien (W): Harmonie & Haus Frauen, Salzdorfstrasse 14. © Triest: Via Paganini 11, 6. <p>Russland — Rußland.</p> <ul style="list-style-type: none"> © Petersbourg: Haus Harmonie, Post-Immortalität, rue 19, Neprout 16. Varsovie: Haus Harmonie, rue Sieradzka 6, Chulski 2.
---	--	--

Affiche de l'Association catholique internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille, 1898 (Mundaneum)

12.000 membres répartis dans 35 pays. Accueil et placement de jeunes filles sans travail font également partie des priorités. Les catholiques se bornent à reproduire le principe et le fonctionnement de l'œuvre des gares protestante ; les divergences entre les deux associations sont dérisoires. Ainsi les catholiques prennent le nom d'œuvre des « Arrivantes » aux gares et si les « Amies » parcourent les quais munies d'une broche blanche, les dames catholiques portent sur l'épaule gauche un nœud en ruban blanc et jaune!

En mars 1901, le comité national belge voit le jour, sous la houlette de la haute noblesse du pays. Il est présidé par la comtesse John d'Oultremont⁴⁴, née Renée de Mérode (1859-1941), fille du comte Louis de Mérode, sénateur, et de Léonie de Rochechouart-Mortemart. Elle avait épousé en 1881 le comte Charles-Jean dit John d'Oultremont (1848-1917), Grand Maréchal de la Cour.

Le siège de l'œuvre est situé 33 rue de Berlin. La branche belge de l'Association catholique possède « un service de renseignements très étendu, aussi bien à l'égard des protégées que des maîtres et patrons », elle excelle surtout dans son service des gares qui débute à Bruxelles en février 1902⁴⁵. En 1909, 27.000 avis portant les couleurs jaune et blanche sont affichés dans tout le pays et placés par ordre du ministre des Chemins de fer, le catholique Georges Helleputte, dans toutes les voitures de troisième classe. Ils indiquent « à toute jeune fille quittant le toit paternel le chemin de la Protection, où elle retrouvera une famille et l'appui matériel ou moral dont elle aura besoin pour être à l'abri de tout danger »⁴⁶.

A Bruxelles, des dames de l'œuvre, munies de leurs insignes et d'un permis d'entrée délivré par l'administration des chemins de fer,

44. *La Noblesse belge. Annuaire de 1895*, t. 2, Impr. Veuve Monnom, 1895, p. 1534 et p. 1753 & *Etat présent de la noblesse du Royaume de Belgique*, t. XIV, Bruxelles, 1966, p. 272.

45. V. CAPPE, « Formation professionnelle et sociale de la femme », *Congrès Catholique de Malines*, tenu du 23 au 26 septembre 1909, 7^{ème} section, section féminine, Rapports, Joseph Goemaere, Bruxelles, p. 146.

46. Comtesse JOHN D'OUTREMONT, « L'Oeuvre internationale de la Jeune Fille », *Congrès Catholique de Malines*, tenu du 23 au 26 septembre 1909, 7^{ème} section, section féminine, Rapports, Joseph Goemaere, Bruxelles, p. 131.

tiennent une permanence à l'intérieur des gares. Elles accostent et assistent les jeunes filles qui leur ont été annoncées ou les inconnues « que leur allure inexpérimentée leur désigne comme ignorantes de la ville »⁴⁷.

Les gares sont passées au peigne fin, minutieusement répertoriées et classées selon leur degré de dangerosité. La plus surveillée est sans conteste la gare du Nord, lieu d'arrivée des Allemandes, des Anglaises et des Hollandaises. La gare du Quartier Léopold vient en second rang, « y arrivent surtout les jeunes filles venant du Grand Duché de Luxembourg, celles des Ardennes et quelques-unes de Suisse ». La gare du Midi a moins d'importance: « les jeunes Françaises ne viennent guère se placer à Bruxelles, mais les jeunes Belges se laissent souvent entraînées vers Paris ». La gare de Schaerbeek en revanche requiert une attention accrue car « la traite des Blanches, rencontrant plus d'obstacles qu'autrefois dans les gares de Bruxelles, commence à y envoyer des agents »⁴⁸.

En 1906, on estime à « onze cents le nombre de jeunes filles auxquelles l'œuvre de Bruxelles était venue en aide »⁴⁹, réparties comme suit: 40% de Belges, 40% d'Allemandes, 10% d'Anglaises et 10% de diverses nationalités. Parmi les pays étrangers, l'Allemagne reste donc au début de ce siècle le plus grand pays pourvoyeur de main d'œuvre domestique féminine.

Les jeunes personnes qui ne savent où se rendre sont envoyées au Home Elisabeth, voisin du siège de l'Association. Elles y sont logées « pour un prix très modique » et un bureau de placement contigu leur offre ses services⁵⁰.

47. Madame Ch VLOEBERGHES, *La Belgique charitable...*, p. 56.

48. V. CAPPE, « Formation professionnelle et sociale de la femme », *Congrès Catholique de Malines*, tenu du 23 au 26 septembre 1909, 7ème section, section féminine, Rapports, Joseph Goemaere, Bruxelles, p. 147.

49. *Ibidem*.

50. Madame Ch VLOEBERGHES, *La Belgique charitable...*, p. 60.

ASSOCIATION DES
Œuvres Internationales pour la protection de la Jeune Fille
HOME ELISABETH
SOCIÉTÉ ANONYME, BRUXELLES, 33, rue de Berlin

L'Œuvre n'a qu'un but : Offrir aux jeunes filles du pays et de l'étranger, à des prix très modérés, un logement honnête où elles trouveront la vie de famille, un appui moral et des conseils maternels.

Pour arriver à ce but, l'Œuvre a adjoint au Home Elisabeth un bureau de renseignements et de placement.

BUREAU DE PLACEMENT

BRUXELLES — RUE DE BERLIN, 33

L'inscription et le placement sont gratuits pour les jeunes filles s'inscrivant ou logeant au Home Elisabeth.

Les personnes qui s'adresseront au bureau du Home Elisabeth pour y trouver soit des cuisinières, femmes de chambre, bonnes, filles de quartier et gouvernantes, auront à payer, au profit de l'œuvre, 1 franc pour leur inscription et en cas d'engagement :

3 fr. pour une Cuisinière, Bonne, Femme de Chambre, Fille de quartier ; 5 fr. pour une Gouvernante.

Adresses: _____

Signature,

Prise de signer cette carte.

T. S. V. P.

Bureau ouvert de 10 heures à midi et de 2 1/2 à 5 1/2 heures.

Le Home Elisabeth à Bruxelles accueille des jeunes filles, Belges et étrangères, qui désirent entrer en service. Un bureau de placement y est d'ailleurs joint (AVB, Fonds Fauconier, boîte 89)

Mais d'autres œuvres sont également conseillées. La Maison pour Servantes des Sœurs Franciscaines allemandes, fondée depuis 1870, reçoit et loge les jeunes filles de tous pays en quête d'une place⁵¹. Les servantes doivent être munies d'un certificat si elles ont déjà servi ou d'une attestation de bonne conduite délivré par le curé de leur paroisse ou par le bourgmestre si elles n'ont pas encore travaillé⁵². La pension s'élève à 1,50 franc par jour et la possibilité de loger est offerte jusqu'à l'obtention d'une place. De plus, une fois placées, les jeunes servantes peuvent passer leurs heures de sortie à la Maison des Franciscaines afin d'éviter les mauvaises rencontres ou les distractions peu recommandables. Le dimanche, une salle de récréation spéciale est ouverte pour les demoiselles de magasin, – ce qui rappelle leur origine ancillaire, toujours vivace dans l'esprit des contemporains.

Au plus fort de son succès la Maison pour servantes aurait hébergé annuellement jusqu'à 1200 jeunes filles⁵³ mais la moyenne est d'un peu plus de 1000 entrées, réparties entre Belges (560) et Allemandes (501)⁵⁴. Les Sœurs du pauvre Enfant-Jésus, allemandes également, bien que ne logeant pas de pensionnaires, correspondent avec leurs maisons-mères, et placent ainsi des bonnes et des gouvernantes, « les Allemandes en Belgique, et les Belges en Allemagne ». Le dimanche, elles réunissent les jeunes filles placées par leurs soins et tâchent « de les maintenir dans la bonne voie »⁵⁵.

D'autres villes disposent d'œuvres identiques, qui visent à héberger les servantes (souvent après un contrôle préalable de leur moralité) le temps de (re)trouver une place. A Liège, l'ancien asile des Filles de la Croix connaît un nouvel essor. Déplacé en plein centre de la ville, dirigé désormais par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, l'asile accueille des

51. En 1893, les locaux de la *Maison pour Servantes* sont situés au 27 de la chaussée de Louvain et seront transférés au début du 20^e siècle au 79 boulevard Clovis.

52. L. SAINT-VINCENT, *La Belgique Charitable...*, p. 87.

53. Madame Ch VLOEBERGHES, *La Belgique Charitable...* p. 97.

54. *Éléments d'enquête sur le rôle de la femme dans l'industrie, les œuvres, les arts et les sciences en Belgique...*, p. 248.

55. L. SAINT-VINCENT, *La Belgique Charitable...*, p. 87.

Belges, des Hollandaises, des Allemandes, des Luxembourgeoises. En 1885, le rapport d'activités souligne que le home a reçu et placé 171 servantes, mais qu'il a dû en refuser... 79 (soit un tiers !)⁵⁶

A Verviers, haut lieu de paternalisme patronal, un Comité pour l'Œuvre des Gares s'est constitué en 1902. Les jeunes filles sont hébergées soit directement chez les Dames de l'Œuvre, « soit dans une mansarde louée et meublée par l'œuvre à cet effet ». En deux ans, de 1905 à 1907, l'œuvre fait état de 500 adresses distribuées à la gare, de 54 jeunes filles placées dans des familles chrétiennes, de 23 logées pendant 182 jours à l'œuvre, de 5 renvoyées à leurs parents. Faisant office de bureau de placement, l'œuvre a enregistré 247 offres d'emploi émanant de maîtresses de maison, tandis que 109 gouvernantes et 40 institutrices en quête d'un poste se sont adressées à elle⁵⁷. En 1907, l'association verviétoise s'adjoint une Œuvre du Dimanche afin d'offrir « une récréation aux jeunes personnes qui n'ont pas leurs parents dans cette ville et sont exposées à s'ennuyer ou à mal employer le jour du repos »⁵⁸. L'accès est libre, il suffit d'y être présentée « par une jeune fille déjà inscrite ou d'être munie de bonnes références ». Les jeunes servantes y sont aussi invitées à s'inscrire à une Mutuelle de Retraite⁵⁹.

Cette implantation d'œuvres catholiques destinées spécifiquement aux servantes répondait directement aux attentes des Congrès des Œuvres sociales tenus à Liège depuis 1886. En pleine croisade sociale, surtout depuis les remous sanglants de mars 1886, les catholiques se penchent sur la question ouvrière au cours de trois congrès tenus à Liège, mais sans oublier pour autant les autres catégories de travailleurs « à risque ». En 1886 et 1887, l'assemblée avait attiré l'attention sur les servantes, proles potentielles des proxénètes.

Mais en 1886, le Congrès s'était borné à voter une résolution relativement générale: « Donner de la publicité à l'existence des maisons d'asile [...], s'attacher dans les campagnes à prévenir la famille

56. *Congrès des Œuvres sociales*..., 1886, p. 562.

57. *Bulletin de la Société de Moralité publique*, avril-mai-juin 1907, pp. 102-103.

58. *Ibidem*.

59. *Ibidem*.

des jeunes filles des scandales et des dangers moraux et religieux qui les y attendent »⁶⁰.

L'année suivante, l'abbé Pottier revient à la charge pour que le Congrès émette clairement le vœu de « voir s'établir dans chaque ville une maison où les jeunes filles venant du dehors pour chercher du service et les servantes momentanément sans poste puissent trouver sous la direction de personnes pieuses ou religieuses un abri pour leur vertu et leur religion et un moyen d'obtenir un placement honnête et chrétien »⁶¹. Plus encore que les bureaux de placement privés, pour lesquels on réclame un règlement, ce sont les gares qui sont désignées comme le lieu privilégié de racolage pour la prostitution.

En 1888, le Congrès aborde la question sous un autre angle – et le fait est suffisamment important pour être souligné. Il évoque cette fois les dangers qui guettent la servante au sein même de la famille, durant le service. La servante n'y est pas à l'abri du harcèlement des autres domestiques (les congressistes n'évoquent évidemment pas celui du maître de maison) et c'est à la maîtresse qu'il revient de veiller tout spécialement à maintenir la moralité parmi ses « sujets » : « Ayez l'œil ouvert et prémunissez-les contre le danger ». Le Congrès insiste sur ce devoir de surveillance des maîtresses de maison, tout comme il insiste sur son devoir de patience et condamne tout renvoi abusif. Le renvoi doit rester une mesure extrême, à n'user qu'en dernier recours, tant il peut comporter des conséquences funestes pour la vertu des servantes congédiées⁶².

La rposte pluraliste

Face à cette armada d'institutions catholiques qui se déploient au tournant du siècle, une œuvre « pluraliste » se dessine également. En

60. *Congrès des Œuvres sociales.....*, 1886, 1ère section, p. 145.

61. *Congrès des Œuvres sociales.....*, 1887, p. 234, aussi p. 43.

62. C'est Jules Frésart, président de l'Union des patrons, qui développe ces idées dans un texte intitulé « Devoirs des maîtres envers leurs domestiques » (*Congrès des Œuvres sociales.....*, 1888, pp. 15-16).

octobre 1894, à l'instigation du banquier Georges Brugmann⁶³, une Maison des Servantes ouvre ses portes dans des locaux que l'administration communale de Bruxelles met à disposition rue des Chartreux, en plein centre ville. De l'avis même de Mariette Hoyoux, la philanthrope et féministe libérale⁶⁴, « c'est une œuvre éminemment morale et digne de toute sympathie. Espérons que les pauvres filles qui nous⁶⁵ servent comprendront combien cette œuvre doit leur faire de bien et qu'elles seront assez intelligentes pour en profiter »⁶⁶.

L'œuvre y accueille les jeunes filles « dès l'âge de quinze ans » et les servantes sans travail de Bruxelles, de la province et de l'étranger. Placée sous le haut patronage de la comtesse de Flandre, l'œuvre est dirigée par un comité dont la présidence d'honneur ainsi que la présidence effective sont confiées à Madame Eugène Anspach⁶⁷ et à Madame de Denterghem. Mesdames Wyvekens⁶⁸ et Barbanson occupent la vice-présidence. Les secrétaires sont Mesdames Leurs de

63. Madame Ch VLOEBERGHES, *La Belgique Charitable*, p. 59. Le banquier Georges Brugmann, membre puis président laïque du Consistoire de l'Église protestante de Bruxelles, est un philanthrope réputé qui soutint de très nombreuses œuvres, telles l'Hospice d'Uccle qui porte son nom et le Refuge protestant de la rue Blaes, l'Hôpital de convalescents à Linkebeek et à la création des Asiles de Nuit de la Ville de Bruxelles ...etc (voir *Dictionnaire des patrons en Belgique*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, pp. 75-76).

64. Membre de la Ligue du Droit des femmes, membre du Conseil national des Femmes belges et première femme à occuper le poste de vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement en 1908.

65. C'est nous qui soulignons. Cette formulation montre bien le lien que ces maîtresses de maison établissent avec les œuvres auxquelles elles participent.

66. « Rapport de la secrétaire générale pour 1894 », *La Ligue*, 1895, p. 10.

67. Madame Eugène Anspach : née Adèle Deswert (Louvain 4/12/1834- Adèle est la fille de Louis Deswert (1795-1864), un des fondateurs de l'ULB et premier gouverneur de la Banque Nationale. Elle épousa Eugène Anspach (1833-1890), économiste et gouverneur de la Banque Nationale (P. KAUCH dans *Biographie Nationale*, t. XXIX, col. 123-126 et *Banque Nationale. Notices biographiques 1850-1960*, s.l.n.d., p. 16).

68. Julie Mills, épouse Wyvekens (1827-1914) est issue d'un milieu aisé et participa à de nombreuses œuvres de charité comme la Crèche d'Ixelles, la Layette de Saint-Gilles, l'Œuvre de l'Hospitalité. Elle siège dans le Conseil d'Administration de l'Association royale des Pauvres honteux à partir de 1904 (*La Ligue*, 1907, p. 123 ; 1914, p. 160).

Rongé et Duchastain⁶⁹. Madame Delwart⁷⁰ se voit confier le poste d'économe.

Ces dames délèguent la gestion quotidienne de la Maison des Servantes à une directrice, Marie Laurey, logée dans la Maison. En plus du logement, elle a droit « à la nourriture, à la lumière et au blanchissage »⁷¹. La surveillance des pensionnaires lui incombe. L'institution fonctionne grâce aux dons des membres, issus de la bourgeoisie et de la noblesse bruxelloise. Notons parmi celles-ci, de mesdames Poelaert, Tournay Dutilleul, Wiener, De Mot, Dugniolle, Mussche, Héger ou encore de la comtesse de Lalaing et de la baronne 't Kint de Roodenbeke. Fidèle à son option pluraliste, l'association recrute donc dans les différentes familles idéologiques.

En 1898, l'administration communale de Bruxelles retire sans raison apparente l'usage gratuit de l'immeuble qu'elle avait mis à la disposition de l'œuvre. Le budget est donc brusquement grevé d'un loyer annuel de 2.500 francs⁷² que les dames de l'œuvre tentent de combler de différentes manières. C'est, le plus souvent, la générosité de leur propre classe sociale qui est sollicitée, lors de fêtes ou par lettre personnelle. Ernest Solvay et son épouse Adèle offrent ainsi, en 1902, « la soude nécessaire à l'entretien de toute la maison »⁷³ ! Les bénéfices issus de l'organisation de fêtes de charité viennent compléter les ressources. En 1898-99, par exemple la Maison des Servantes organise en collaboration avec les Petits Pieds Nus une fête de bienfaisance au Pôle Nord. Le succès aurait été « fructueux » et les deux œuvres se

69. On sait peu de choses sur Mme Duchastain, sinon qu'elle est l'épouse d'Albert Duchastain, secrétaire-adjoint puis vice-président de la Société de Moralité publique. Conférencier en vogue, il participa à la création de la Ligue du Droit des Femmes et compte parmi les hommes féministes de son époque (*Nos contemporains*, Bruxelles, 1904, pp. 115-116).

70. Il s'agit d'Alphonsa Solvay (1846-1936), sœur de l'industriel Ernest Solvay et épouse du notaire Delwart.

71. *Œuvre de la Maison des Servantes*. Rapport sur les travaux de l'œuvre, 1898-1899, Bruxelles, 1899, p. 18.

72. Madame GRAFFE, « La maison des Servantes et la Bourse du Travail », *La Ligue*, 1907, pp. 119-120.

73. *Œuvre de la Maison des Servantes*. Rapport sur les travaux de l'œuvre, 1901-1902, Bruxelles, 1902, p. 23.

seraient partagé 6.368 francs, correspondant plus ou moins à un tiers de la recette (20.223 francs).

Les servantes sont admises à la Maison quelle que soit leur nationalité ou leur religion. Leur séjour ne peut excéder 15 jours, renouvelables quatre fois par an. Toutefois les conditions d'admission sont sévères: la servante doit être munie de papiers émanant de l'administration communale ou du commissariat de police de son dernier domicile. Un certificat de bonne conduite est également exigé. Les filles enceintes, malpropres ou reconnues notoirement « comme vicieuses »⁷⁴ sont écartées. De même « toute femme présentant des signes de maladie sera rigoureusement refusée, ainsi que celles en état d'ébriété »⁷⁵. Si l'alcoolisme est une cause de refus d'admission dès la création, le règlement de 1902 stipule avec plus de clarté encore que « toute femme présentant des signes de maladie, celle en état d'ébriété, de grossesse, ou de grande malpropreté, ainsi que les filles reconnues vicieuses et adonnées à l'alcoolisme seront rigoureusement refusées ». Cette précision apportée au règlement initial (« adonnées à l'alcoolisme ») s'explique peut-être par une confrontation réelle avec des servantes « alcooliques » mais trouve aussi son origine dans l'essor des mouvements prohibitionnistes et anti-alcooliques belges à cette époque⁷⁶.

Le règlement interne est tout aussi draconien : « lever à 6 heures, coucher à 9h 30 » ; par ailleurs, la directrice veille chaque soir « à faire respecter la décence et la moralité dans les dortoirs où le silence sera observé ». Tous les matins, la pensionnaire doit « retourner son lit » et enlever les eaux. Après le déjeuner, elle plie couvertures et draps (art. 17). Aucune visite ne lui est permise (art 20). Elle ne peut sortir de l'établissement que pour trouver une place (art. 18). Le prix de la pension est fixé à un franc par jour, à payer d'avance chaque matin.

74. *Cœuvre de la Maison des Servantes*. Rapport sur les travaux de l'œuvre, 1898-1899, Bruxelles, 1899, p. 14.

75. *Cœuvre de l'Union de la Maison des Servantes et de la Bourse du Travail pour Femmes*. Rapport sur les travaux de l'œuvre, 1902-1904, Bruxelles, 1904, p. 17.

76. Voir notamment : S. MATKAWA, « Trois générations de femmes contre l'alcool. L'engagement de la famille Nyssens », *Sextant*, 9, 1998, pp. 115-147.

En plus de cette somme, elle doit aider à « entretenir les dortoirs », faire la vaisselle après chaque repas et le blanchissage de son linge (art. 24).

La Maison des Servantes accueille annuellement un millier de servantes sans place. Parmi celles-ci l'œuvre se targue de compter un nombre notable de demoiselles de magasin et de gouvernantes « ce qui établit bien, combien la responsabilité de l'asile est reconnue ». En 1899, le comité décide d'accepter en pension les domestiques « pour lesquels leurs maîtres demanderaient asile pendant leur absence »⁷⁷. Le succès de la Maison se mesure également à l'aune de sa réputation et de son utilité publique⁷⁸. Au début du 20^e siècle, elle obtient du ministre des Chemins de fer l'autorisation de placer dans les wagons un avis rédigé en français et en flamand faisant connaître ses services et prévenant les jeunes filles que personne n'attend à la gare, qu'elles ont la possibilité de se faire conduire rue des Chartreux, la course en voiture étant payée par la Maison⁷⁹.

La presse lui ouvre ses colonnes. C'est ainsi que le quotidien libéral de Bruxelles, *L'Etoile Belge*, reproduit une interview de la directrice, qui fournit une vision sombre, voire apocalyptique, de la domestique « moderne » : « Ses mœurs de femme se sont relâchées, à un point qui conflue à l'inconscience du vice; et sous des influences auxquelles n'est pas étrangère la présence de nombreux militaires dans nos villes, et l'établissement de ces salles de bal qui fourniraient d'intéressantes études de mœurs, elle se rue au plaisir avec une vraie frénésie »⁸⁰. Le journaliste répercute ainsi l'image stéréotypée que se font les contemporains des servantes. Sur l'œuvre elle-même, le journaliste ne tarit pas d'éloges : « les longs dortoirs avec leurs rangées de lits de fer, aux matelas soigneusement brossés chaque matin, les immenses tables recouvertes de toile cirée où luisent les bassins en fer blanc, les cuisines dont pas une tache ne souille la blancheur des murs, les piles de draps, de serviettes soigneusement pliées dans les casiers,...tout

77. *Œuvre de la Maison des Servantes... 1904, op. cit.*, p. 7.

78 En 1897, elle obtient une médaille d'argent à l'exposition de Bruxelles.

79 *Bulletin de la Société de Moralité Publique de Belgique*, juillet-septembre 1905, p. 7.

80 « Nos servantes », *L'Etoile Belge*, 11 novembre 1902, p. 3.

cela est d'une propreté, d'une de ces belles propretés flamandes, qui font envie au visiteur »⁸¹. Tout, dans cette description, tend à montrer que les servantes hébergées sont capables de zèle et si elles se comportent moins bien chez leurs maîtres, c'est bien par stratégie, par mépris ou mauvaise foi.

Conclusions

A côté des œuvres destinées à protéger la servante à un moment crucial de sa trajectoire professionnelle – la recherche d'une place – d'autres associations tentent de la maintenir dans le droit chemin tout au long de la carrière. Et si, par malheur, elle « tombe » dans le vice, de nouvelles œuvres prennent le relais pour l'accueillir, la « relever », restaurer sa moralité. Œuvres des Gares, asiles divers et œuvres de relèvement forment ainsi à la fin du siècle un véritable réseau caritatif à l'usage des servantes. Toutes ces œuvres n'ont pas été fondées pour leur venir spécifiquement en aide mais toutes ont été amenées à se spécialiser presque malgré elles. Ainsi la Bourse du Travail de Bruxelles, fondée à l'origine pour fournir de l'emploi à toutes les catégories de travailleurs, a vu son champ d'action se restreindre « pour ainsi dire aux domestiques et gens de maison »⁸², tout comme la Bourse du Travail pour Femmes est devenue une arme précieuse « pour combattre la prostitution »⁸³.

De leur côté, les dames charitables trouvent au sein du mouvement caritatif un moyen d'expression qui leur offre une visibilité accrue et un vecteur pour les valeurs à transmettre. La bourgeoise « pratique la charité personnellement et joue un rôle public identique à celui qu'elle s'attribue au centre de la cellule familiale. Ses efforts sont toujours très visibles et manifestement symboliques »⁸⁴. Les « dames d'œuvres » qu'elles soient bourgeoises ou nobles, remplissent ainsi leur rôle dans

81 *Ibidem*.

82. Madame Ch. VLOEBERGHES & J. CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, *Bruxelles Charitable...*, p. 306.

83. J. HOYOIS, *Les Bourses du travail pour femmes*, Bruxelles, 1890, p.11.

84. B. SMITH, *Les Bourgeoises du Nord. 1850-1914*, Perrin, Paris, 1989, p. 112.

une société qui entend maintenir les différences sociales. Leurs activités contribuent, dans la perspective paternaliste proposée comme remède aux débordements sociaux, à conforter le rôle de guide moral des élites sur l'ensemble de la société. S'agissant de personnel domestique, le terrain leur est d'autant plus familier : c'est souvent explicitement comme maîtresses de maison qu'elles interviennent.

Mais ce mouvement philanthropique florissant sert aussi la cause du féminisme. Il permet aux féministes de revendiquer haut et fort leur rôle dans la vie publique. Si de nombreux hommes participent aux Conseils d'Administration des différentes œuvres il est clair que les femmes investissent en force le domaine social où elles acquièrent un savoir-faire indiscuté. Certaines associations sont exclusivement dirigées par des femmes, comme le Home Elisabeth, « uniquement créé par des femmes seules, des femmes ont fait les apports, souscrit les actions, que seules, enfin, des femmes ont pris les fonctions de membres du conseil d'administration »⁸⁵.

L'Asile maternel est également organisé et dirigé exclusivement par des femmes, ce qui prouve, constate l'organe de La Ligue du Droit des Femmes, « tout le bien que nous pouvons faire avec les moindres ressources [...] les femmes seules possèdent les qualités indispensables à l'administration matérielle de ces œuvres, qui sont en somme des ménages en grand »⁸⁶. Les féministes voient dans ce créneau « un vaste champ d'action à conquérir »⁸⁷ et utilisent leurs activités caritatives pour réclamer la reconnaissance d'un rôle féminin hors de la sphère privée. Mais cette prédominance, qui leur est reconnue sans grande difficulté par les contemporains, doit se limiter strictement à la bienfaisance. Quelle que soit la part qu'elles prennent dans le maintien de l'ordre moral et de la stabilité sociale, il demeurerait très mal venu que les femmes s'en servent pour revendiquer d'autres domaines⁸⁸ !

85. Comme le constate le journaliste Louis Magné : L. MAGNE, « A propos d'une société anonyme », *Bulletin du travail*, n° 32, novembre 1904, p. 3. (extrait du journal *Le Courrier*).

86. *La Ligue*, 1895, p. 10.

87. *Idem*, p. 19.

88. *Bulletin du Travail*, n°32, novembre 1904, p. 3.

Portrait d'une femme engagée

Louise De Craene-Van Duuren¹

1875-1938

Anne De Vos

A propos du féminisme et de la biographie

L'entre-deux-guerres est souvent considéré comme une période de latence pour le féminisme belge, sorte de creux entre deux vagues, dont la première prend naissance à la fin du XIX^e siècle et la seconde dans les années 1970. Cette vision traditionnelle est remise en cause par des recherches récentes qui soulignent au contraire combien les groupements actifs à ce moment sont les enfants du mouvement enraciné avant la guerre. Et combien ils sont eux-mêmes indispensables pour comprendre les évolutions de la deuxième moitié du XX^e siècle.

Le féminisme sort transformé de la Première Guerre mondiale. Pendant quatre ans, il a déposé les armes pour se vouer tout entier aux œuvres charitables. Ce faisant, il s'est étendu, a connu, notamment au sein de l'Union Patriotique des Femmes belges, un développement incomparable à celui qui le caractérisait avant 1914.

1. Extrait de A. DE VOS, *Pledoot voor de economische emancipatie van de vrouw*, mém. lic. Histoire, KULeuven, 1995. Une première partie a fait l'objet d'un article antérieur, « Défendre le travail féminin. Le Groupement belge de la Porte Ouverte 1930-1940 », *Sextant*, 5, 1996, pp. 91-116.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Louise De Craene-Van Duuren (coll. Porte Ouverte)

Mais il a aussi perdu sa spécificité et a drainé des dames d'œuvres qui seront à l'origine d'associations féminines, parfois importantes, mais peu féministes. De même le mouvement associatif féminin a pris son essor au sein des partis politiques, s'est mué en véritable mouvement de masse autour des nouveaux acquis sociaux (mutualités notamment), a donné naissance aux Œuvres sociales féminines chrétiennes et aux Femmes Prévoyantes Socialistes, contrôlées, encadrées strictement par leur parti et soumises à son intérêt.

Pour les femmes, la période est toutefois porteuse de changement. Les vêtements libèrent leur corps ; leur esprit, pour la première fois, est modelé par une instruction obligatoire. Les conventions internationales font espérer plus d'équité entre les sexes, jusque dans le travail. Mais la vague de démocratisation est restée incomplète, car seul le suffrage communal a été obtenu (1921). Les progrès restent incertains : si les femmes accèdent à l'université, de nombreuses professions leur restent fermées, sinon en droit du moins dans les faits. Eligibles à tous les degrés, leur représentation politique demeure dérisoire. Dans la société, la vieille hiérarchie entre les sexes n'a pas disparu, les démons natalistes sont à l'œuvre après une guerre meurtrière et bientôt la crise économique tente de les écarter du marché du travail pour les renvoyer dans leur foyer.

Le ferment féministe, lui, ne s'est pas éteint mais il demeure, comme par le passé, le fait d'un petit nombre. Le féminisme revendicatif était né dans la bourgeoisie, dans un cercle restreint de femmes suffisamment cultivées et instruites pour prendre conscience des inégalités sexuelles et suffisamment influentes pour tenter de les combattre. Ces femmes engagées sont des intellectuelles avant la lettre, dont beaucoup gravitent dans les milieux éducatifs – sphère culturelle acceptée pour les femmes. Quelques instituts pour filles furent d'ailleurs de véritables viviers du féminisme, comme les Cours d'Education dirigés par Isabelle Gatti de Gamond à Bruxelles.

Les revendications féministes restent toujours portées par quelques personnalités marquantes : on songe à la baronne Boël (Conseil national des Femmes puis Conseil International des Femmes), à Louise van den Plas et Jane Brigode, tout entières préoccupées de réformer les régimes matrimoniaux, à Georgette Ciselet, à Marcelle Renson, au docteur Marie Derscheid-Delcourt, à Germaine Hannevert, à Louise De Craene-Van Duuren.... etc.

Durant l'entre-deux-guerres, la protection du travail des femmes constitue sans aucun doute un cheval de bataille fondamental pour ces féministes, d'autant que la politique de protection, amorcée par le Bureau International du Travail à Genève, recelait des germes potentiels de discrimination que la crise économique des années trente allait concrétiser. Louise De Craene fut l'une de celles qui se sont le plus illustrées dans la défense du droit au travail des femmes.

Dans ce contexte les parcours individuels ont toute leur légitimité. S'ils retracent une existence particulière, celle-ci est si intimement liée aux événements, si ancrée dans son temps qu'elle en devient indissociable. L'histoire du féminisme dans l'entre-deux-guerres demeure, comme précédemment, l'histoire d'un petit nombre de femmes, dont les plus marquantes réussissent à entraîner, à certains moments cruciaux, d'autres associations. L'exemple le plus frappant de cette dynamique reste, sans aucun doute, la mobilisation obtenue par les féministes contre l'arrêté-loi du 8 décembre 1934 tendant à limiter le travail des femmes mariées².

Aussi, quelles que soient les nuances de leurs convictions, ces féministes sont, chacune à leur manière, représentatives d'un milieu sociologique qui favorisa l'éducation des filles, se caractérisa souvent par une conception neuve du mariage et du couple, et qui disposait de moyens suffisants pour permettre aux femmes de militer (bien que beaucoup d'entre elles gagnent leur vie comme enseignante ou exercent des professions libérales). La biographie individuelle rejoint donc ici une typologie plus générale de la femme intellectuelle engagée.

L'enfance et l'adolescence

Louise Van Duuren naquit à Merxem dans la province d'Anvers le 21 novembre 1875, suivie deux ans plus tard par sa sœur Jeanne, née à Rupelmonde. Fille aînée d'une famille de quatre enfants, dont un mourut en bas âge, Louise passe son enfance entre la Flandre et

2. L'arrêté-loi du 8 décembre 1934 autorisait le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale à déterminer la proportion de femmes mariées et non mariées occupées dans les entreprises industrielles et commerciales. Il s'agissait en somme de la reprise pure et simple de la proposition de loi Rutten déposée au Sénat en février 1934 mais qui n'avait pas été prise en considération.

Bruxelles. Son père, Nicolas van Duuren, né en 1848, est réviseur d'entreprises, ce qui l'amène à voyager beaucoup pour des raisons professionnelles. Sa mère, Léonica Riche, née à Gand en 1844, de quatre ans plus âgée que son mari, est femme au foyer. Fervente catholique, elle élève ses enfants mais le père exerce une influence prépondérante sur leurs choix philosophiques. C'est ainsi que Louise s'éloignera rapidement de la religion catholique et se tournera vers l'agnosticisme et le libre-examen. Son parcours scolaire détermine également ce revirement.

Quelques années plus tard en effet, la famille van Duuren déménage à Vilvorde, où les enfants suivirent les cours de l'école primaire officielle. Après Vilvorde, la famille s'installe à Saint-Josse, une commune de l'agglomération bruxelloise, où une papeterie en difficulté requiert les services d'un réviseur d'entreprises.

Jeanne et Louise entament des études secondaires, car leur père souhaite leur donner une éducation solide. A ce moment, à quelques exceptions près, seules les congrégations religieuses dispensent un enseignement secondaire pour les jeunes filles. Mais l'éducation y était surtout centrée sur les arts d'agrément et l'économie domestique ; la formation intellectuelle manquait de solidité. Or Nicolas Van Duuren « était un homme intelligent aux idées modernes... Contrairement à la majorité des pères, il pensait qu'une fille valait autant qu'un garçon »³. Le parcours scolaire de Louise répondra totalement aux espérances de son père ; elle conquiert un à un tous les diplômes accessibles aux filles⁴.

Elle obtient avec le plus grand fruit le diplôme d'enseignement moyen à l'Ecole moyenne pour filles de Schaerbeek en 1890; trois ans plus tard, son brevet de capacité avec distinction au Cours Gatti ; en 1894, le diplôme de régente littéraire et un diplôme spécial d'anglais, tous deux avec distinction⁵.

3. Interview de la nièce de Louise Van Duuren, Madeleine Kipfer-Bogaert, le 21 octobre 1994.

4. Sa sœur Jeanne fit les mêmes études puis opta à l'université pour les sciences chimiques. Elle épousa un condisciple, E. Bogaert (voir plus loin) mais à la différence de Louise, elle n'a pas exercé de profession après son mariage.

5. AVB, « Ville de Bruxelles. Etablissements d'instruction. Fiche matricule de Melle Van Duuren. Et AVB, Dossier personnel, L. Van Duuren, 1169/17. Nous remercions Valérie Piette pour tous les renseignements issus des Archives de la Ville de Bruxelles, qu'elle nous a communiqués.

Le choix de ces établissements scolaires n'est pas anodin. Envoyer ses enfants aux Cours d'Education dirigés par Isabelle Gatti de Gamond est en soi une prise de position nette. La presse catholique s'était en effet déchainée contre cet établissement où le cours de religion ne faisait pas partie du programme et blâmait ouvertement les parents osant confier leurs enfants à une telle institution : « Malheureuses enfants sur lesquelles s'expérimente cette épreuve impie. Malheureux parents qui confient leurs filles à ces mains téméraires ! Malheureux époux qui seront un jour unis à ces femmes... Fi donc, Mlle Gatti, vous jouez un vilain rôle et vous le jouez maladroitement »⁶.

Ces attaques incessantes valurent en revanche à l'école les faveurs et le soutien de la bourgeoisie radicale et laïque de Bruxelles ; dans ce climat tendu de lutte scolaire, les premières institutrices comme les premières élèves étaient saluées comme de véritables héroïnes de la libre-pensée⁷.

La jeune Louise eut aussi la chance de pouvoir compter sur une mère qui, bien que fervente catholique, faisait preuve d'une réelle largesse d'idées : « Contrairement aux femmes de son milieu, elle admettait que ses filles sortent seules à une époque où c'était tout à fait mal vu. Cette attitude scandalisait ses amies pour qui il était inadmissible de laisser sortir deux jeunes filles sans chaperon »⁸. Louise Van Duuren était consciente d'avoir eu des parents dont les idées étaient en avance sur leur temps. Bien plus tard, dans un article publié en 1930, elle se félicite que d'autres jeunes filles, de plus en plus nombreuses, parviennent « à vaincre l'opposition familiale et [vont] vers les études supérieures, plus heureuses en cela que leurs aînées dont le désir de s'instruire s'était heurté au veto de parents imbus de préjugés et terrifiés à l'idée de voir leur fille 'faire autrement' que les autres, c'est-à-dire renoncer à l'oisiveté et à l'ignorance jugées convenables pour leur sexe »⁹.

6. *Le Courrier de la Sambre* cité dans J. Bartier, . *Un siècle d'enseignement féminin. Le Lycée royal Gatti de Gamond et sa fondatrice*, Bruxelles, 1965, p. 17.

7. J. BARTIER, *Un siècle d'enseignement féminin.... idem*.

8. Interview de Madeleine Kipfer-Bogaert, 21 octobre 1994.

9. L. DE CRAENE-VAN DUUREN, *La Patrie belge 1830-1930*, Bruxelles, 1930, p. 101.

Une carrière d'enseignante

Eduquée dans un climat égalitaire, au sein de la famille d'abord, aux Cours d'Education pour Jeunes Filles ensuite, elle est à ce moment un parfait symbole de l'idéal féminin « à la Gatti », soit « une femme honorablement émancipée, par le travail, par le talent, par la science »¹⁰

Nantie de ses diplômes, elle cherche du travail et postule le cours d'anglais que l'administration communale de Bruxelles vient de créer à l'Ecole d'Adultes pour dames¹¹ (école n° 11, rue des XII Apôtres à Bruxelles). Désignée comme maîtresse d'anglais, d'abord à titre d'essai (9 octobre 1896) puis à titre définitif au traitement de 600 francs à partir du 1^{er} janvier 1902¹², elle n'en demeure pas moins attirée par les études. Dès novembre 1896 en effet, elle s'est inscrite à l'université en première candidature philosophie. La poursuite de ces études universitaires n'est pas du tout du goût de la directrice l'école n°11, qui y voit un « mauvais » exemple pour son personnel : « Mademoiselle van Duuren suit des cours à l'université et fait des promenades en vélo. Ces dames des cours de langues me disent qu'elle prépare sa thèse. Dans tous les cas, M^{lle} Van Duuren se montre très in-différente pour son cours [...], elle a l'air de se désintéresser de tout. Je regrette sincèrement M^{lle} van Duuren, c'est une travailleuse qui a formé d'excellentes élèves. Mon but est d'empêcher les autres dames de me jouer le même tour... »¹³

Le choix de la philosophie peut paraître étonnant, en tout cas il est relativement original. En effet durant la période s'étendant de 1880 à 1914, l'essentiel des étudiantes se dirigent de préférence vers les filières scientifiques : médecine, pharmacie ou sciences, cherchant ainsi à obtenir un diplôme leur permettant de travailler. De plus, ces disciplines offrent souvent l'avantage de pouvoir travailler au domicile conjugal. A l'Université libre de Bruxelles, de 1883 à 1914, 140 femmes furent diplômées en médecine et 32 en pharmacie, Louise Van Duuren fut la seule à s'inscrire en philosophie !

10. J. BARTIER, *Un siècle d'enseignement féminin...*, p. 22.

11. Rapport sur l'examen écrit des postulantes à l'emploi de maîtresse d'anglais au Cours d'adultes pour femme, 21 novembre 1894. Elle obtient 90 points ex æquo avec Jeanne Rousseau.

12. AVB, Dossier personnel, L. Van Duuren)

13. Lettre de M. Derausseau au Directeur de l'administration de l'Instruction publique à Bruxelles (AVB, Dossier personnel L. Van Duuren).

C'est en juillet 1900 que Louise obtient, avec distinction, le diplôme de docteur en philosophie. Sa sœur Jeanne la suivit de peu : en 1902, elle devient docteur en sciences chimiques¹⁴.

En 1902, elle postule des cours de latin et de grec au Cours d'Education pour Jeunes filles, rue du Marais. Sa candidature est appuyée par l'historien Léon Leclère, dont elle a été l'élève à l'université : « [elle] a fait de très bonnes études universitaires, passé de beaux examens, .. ; est très intelligente et qui a, par son cours d'anglais donné depuis six ans je crois, acquis une réelle expérience pédagogique »¹⁵. Si la recommandation ne porte pas ses fruits immédiatement, du moins Louise est-elle engagée, à partir de 1907, pour remplacer Mme Gilain¹⁶ aux Cours d'Education B, dirigés par Cornélie Nourry. Elle donne des leçons de style, de morale et de droit, est nommée définitivement en avril 1908 et abandonne les cours d'anglais à l'Ecole d'Adultes l'année suivante.

Mais sa carrière est très largement handicapée par un état de santé déficient, qui l'oblige à de nombreux congés de maladie. Après avoir été absente du 1^{er} octobre 1913 au 1^{er} octobre 1915, elle est mise en disponibilité le 1^{er} octobre 1916. En juin 1917, elle demande et obtient sa démission définitive¹⁷. A ce moment, elle est âgée de 42 ans : sa retraite anticipée va lui permettre de se consacrer quasi exclusivement à son combat féministe.

La rencontre avec Ernest de Craene

C'est vraisemblablement au cours de ses études universitaires que Louise rencontra Ernest De Craene, son futur époux. Ernest De Craene naquit à Saint-Josse le 3 janvier 1882. Sa mère une Française née à Dunkerque en 1842, est femme au foyer. Son père, Emile, né à Tournai en 1837, est directeur à l'administration des Postes. Le couple a deux fils, Ernest et Edmond¹⁸. Après de brillantes études à l'Athénée

14. A DESPY-MEYER & J BECQUEVORT, *Les femmes et l'enseignement supérieur. L'université libre de Bruxelles de 1880 à 1894*, Bruxelles, 1980, p 76.

15. Lettre du 2 octobre 1902 (AVB, Dossier personnel... op. cit.)

16. Institutrice puis directrice de l'Orphelinat rationaliste, Mme Gilain est une suffragette convaincue qui a présidé, de 1902 à 1910, l'Union féministe, proche des milieux socialistes.

17. AVB, Dossier personnel... op. cit.

18. Extrait acte de naissance n°7, 1887. Registre Etat civil de Saint-Josse

Bruxelles, le 25 juin 1917

Monsieur l'Échevin,

Étant donné mon état
de santé, j'ai l'honneur de vous adresser, sous
réserve de l'admission de mes droits à la pension,
ma démission de professeur aux cours d'Éducation B.
Telle agréer, Monsieur l'Échevin, l'assurance
de ma considération la plus distinguée.

L. Van Duuren

de Tournai, Ernest s'inscrit à la Faculté de médecine à l'ULB dont il sort diplômé en 1905. L'année suivante il est le premier Belge médecin légiste de l'Institut de Médecine légale et de Psychiatrie de l'Université de Paris. Poursuivant sa formation en Belgique, il défend en 1909 une thèse¹⁹ pour laquelle il obtient le titre de docteur spécialiste en sciences médico-chirurgicales.

La carrière d'Ernest De Craene fut aussi riche que diversifiée, alliant autant que possible recherche et pédagogie, carrière académique et scientifique. Agrégé à la Faculté de médecine de l'ULB (1921), il est nommé en 1936 comme titulaire du cours de prophylaxie criminelle à l'Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil, annexée à la Faculté de Droit, école dont il sera par ailleurs vice-président de 1939 à 1947. Il fut également professeur à l'Ecole universitaire d'infirmière, annexée elle aussi à l'université. Il y enseigna la partie médicale du cours d'Hygiène sociale ainsi que l'Hygiène mentale.

Parallèlement à sa carrière académique, Ernest De Craene continua à pratiquer la médecine. Successivement assistant puis adjoint des services de médecine interne de l'hôpital Saint-Pierre, il devient chef des hôpitaux de Bruxelles. Il eut également une clientèle privée en tant que psychiatre²⁰. Dans le monde médical, c'est un personnage dont on se souvient : « Feutre à large bord campé en bataille sur l'oreille. Front large et haut, nez d'une belle ligne, œil câlin, rieur et parfois d'un sérieux voulu qui en est presque comique, lèvres supérieure barrée d'une moustache à la grognarde, chevelure abondante avec sur le front, la mèche folle, cette mèche qui fait plaisir au sexe que l'on dit faible »²¹.

Louise et Ernest se marient en 1905 – soit à la fin des études de médecine d'Ernest. Le couple n'eut pas d'enfant. Fait relativement rare pour l'époque Ernest est de sept ans le cadet de sa femme²². Ernest épaula toute sa vie Louise dans son engagement féministe. La

19. Thèse intitulée « l'étude médico-légale sur l'état du sang dans la mort par asphyxie ».

20. Archives de l'Université libre de Bruxelles, dossier personnel d'Ernest De Craene. Voir aussi M. ALEXANDER, « Notice sur la vie et les travaux d'Ernest De Craene », *Le Scalpel*, Bruxelles, 1958.

21. F. THOELÉN, *Lorgnettes médicales. Silhouettes et réminiscence*, Framerville-Liège, p. 117.

22. Rappelons que la mère de Louise était également plus âgée que son mari.

féministe Adèle Hauwel soulignait encore en 1994 le rôle important joué par Ernest De Craene : « [...] le docteur De Craene fut un homme à l'esprit très ouvert et progressiste. Il se maria avec une militante féministe, de sept ans son aînée et qui de surcroît avait reçu le plus haut niveau d'instruction possible. Cette situation n'était pas du tout courante à l'époque. Le Professeur était très fier de l'engagement de sa femme et il la poussait dans cette direction »²³.

Il ne se contenta pas d'épauler son épouse, il s'engagea avec elle dans le combat féministe. De nombreux points communs les lient. Tous deux sont préoccupés de questions sociales et d'émancipation. Il est difficile de déterminer lequel des deux exerça plus d'influence sur l'autre mais il est certain que Louise communiqua ses idées féministes à son mari. Il lui apporte en retour un soutien inconditionnel dans toutes ses entreprises, l'accompagne à tous les congrès internationaux. En 1929, Ernest De Craene accompagne son épouse au XI^e congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes, qui célébrait le 25^{ème} anniversaire de sa fondation. Au cours du Congrès les membres de l'Alliance décidèrent de séparer nettement la lutte pour les droits politiques des femmes du combat pour leurs droits économiques. L'Open Door International (O.D.I.) vient de naître. Non seulement Ernest De Craene fut l'un des co-fondateurs de l'ODI mais il sera également le premier membre inscrit à la Porte Ouverte, sa branche belge. Membre du comité de 1930 jusqu'à la mort de Louise en 1938, il assumera encore durant cinq années les fonctions de vice-président de l'association.

Lui-même affirme des convictions féministes à diverses reprises, en dehors de la Porte Ouverte : « En tant que professeur » se souvient Georgette Frère²⁴, qui fut stagiaire à l'ancien hôpital de Saint-Josse où le Dr De Craene consultait : « dans ses cours, il essaya toujours de valoriser la femme, quelle que soit la profession qu'elle ait ». Il défendait aussi les prostituées soignées dans cet hôpital et que l'administration voulait soumettre à des contrôles contraignants. Il défendit également l'émancipation féminine au sein du Droit Humain et du Grand Orient dont il faisait partie²⁵.

23. Interview d'Adèle Hauwel réalisée à Ixelles le 19 novembre 1994.

24. Georgette Frère devint ensuite directrice de l'Ecole d'Infirmière annexée à l'ULB. Elle a été interviewée le 16 mars 1995.

25. Voir *Histoire de la Fédération belge du Droit humain*, t. 1, Bruxelles, 1988 et A. DE VOS, *Pleedool...*, pp. 68-70.

Un entourage familial actif

Dans ses multiples engagements Louise De Craene Van Duuren put toujours compter sur le soutien inconditionnel des siens. Les deux sœurs van Duuren s'épaulèrent continuellement. C'est ensemble qu'elles se rendirent à l'université, Louise, l'aînée, précédant la cadette de quelques années. La fille de Jeanne, Madeleine Bogaert explique : « bravant tous les préjugés, elles se rendaient sans chaperon à l'université. Cette attitude était très mal vue, à l'époque on ne sortait pas seule avant d'être mariée »²⁶. Toutes deux rencontrèrent leur époux à l'université. Jeanne épousa Edouard Bogaert. Après ses études de polytechnicien suivies d'une spécialisation à l'école d'ingénieur de Paris, Edouard fut engagé comme ingénieur à la marine. Il la quitta quelques années plus tard pour devenir professeur à l'ULB dont il fut d'ailleurs recteur de 1932 à 1935. Les deux couples étaient très liés. Jeanne trouva à s'engager à l'Institut Pasteur. Mais après son mariage, elle interrompit ses activités professionnelles pour s'occuper de l'éducation de sa fille. Jeanne épaula Louise dans son action au sein de la Porte Ouverte.

Une vie militante

Les terrains d'action de Louise furent multiples mais nombre d'entre eux touchèrent de près ou de loin à l'enseignement, à l'instruction, qui constitua pour elle, dans une tradition héritée du libéralisme progressiste, la voie privilégiée de toute émancipation.

L'enseignement

Les universités populaires

L'enseignement pour adultes connaît un grand succès à l'extrême fin du siècle, il devient même un enjeu politique majeur. Socialistes, catholiques et libéraux rivalisent dans la création d'associations ayant comme objectif la formation intellectuelle des adultes : Foyers d'éducation ouvrière, post-scolaires, extensions universitaires ou encore Universités populaires. Ces dernières voient le jour au tout début du siècle et connaissent un réel engouement.

26. Interview de Madeleine Kipfer-Bogaert.

Dès 1910, la Belgique compte plus de soixante associations de ce type implantées essentiellement à Bruxelles et dans sa région. La toute première fut créée à Schaerbeek en 1900. Parmi ses fondateurs, nous retrouvons Louise et Jeanne Van Duuren, Ernest De Craene, Ernest Bogaert, et neuf autres étudiants. Au sein de ce groupe seule Louise était déjà diplômée. Le but des fondateurs réside dans « l'émancipation intellectuelle de toutes les classes de la Société et leur participation à la Science ».

Les universités populaires dispensent des éléments de formation générale et s'adressent aussi bien à la bourgeoisie qu'à la classe ouvrière, aux hommes comme aux femmes. Selon le rapport des activités de 1901, près de 50% des auditeurs étaient des ouvriers et 15% des femmes. La formation dispensée repose sur le principe d'éducation mutuelle, c'est-à-dire d'échanges de connaissances et d'expériences. Les orateurs sont essentiellement des étudiants, appartenant à l'intelligentsia radicale, socialiste et libérale. Les exposés étaient en majorité d'ordre scientifique, aucune conférence ne semble avoir traité spécifiquement du féminisme mais certaines abordent des thèmes chers aux féministes, comme la lutte contre l'alcoolisme. De plus, ces Universités traduisaient un désir d'émancipation intellectuelle pour les deux sexes qui était en quelque sorte l'application même des principes féministes. Des projections de diapositives venaient illustrer les sujets proposés ; Louise et Jeanne Van Duuren y étaient très actives, « elles trimballaient la lanterne de projection et préparaient les conférences »²⁷.

En 1902, Louise fonda avec trois étudiants l'université populaire de Saint-Josse sur le modèle de Schaerbeek. Mais elle ne connut pas le même succès.

La Ligue de l'Enseignement

L'émancipation par l'instruction resta au long de sa vie une priorité absolue. Il n'est donc guère étonnant de trouver Louise De Craene-Van Duuren parmi les membres de La Ligue de l'Enseignement, fondée en 1864 par quelques libéraux, francs-maçons et professeurs de l'ULB. La Ligue souhaitait propager l'instruction parmi les classes populaires, luttait pour l'obligation scolaire, la laïcisation et la neutralité de l'enseignement officiel, l'instruction des masses

27. Interview de Madeleine Kipfer-Bogaert.

populaires par le biais de cours pour adultes, de bibliothèque publique et de cycles de conférences.

Bien qu'attentive à l'enseignement des filles dès sa création, la Ligue renforça cette préoccupation dès le début du XX^e siècle, et cet intérêt accru coïncide avec la présence des premières femmes dans son Conseil général (1907). Durant l'entre-deux-guerres, la Ligue militait pour instaurer un enseignement secondaire identique pour les filles et les garçons, en opposition à un fort courant partisan d'une éducation spécifique selon les sexes, dans lequel une place importante était faite à l'enseignement ménager pour les filles. Des propositions pour renforcer cette formation ménagère furent même déposées au Sénat par le socialiste Barnich²⁸ (27 mars 1930) et à la Chambre par le libéral Masson²⁹ (22 janvier 1931). Paul Pasture, député permanent du conseil provincial du Hainaut, proposa de son côté de refuser l'accès à un emploi au sein du personnel provincial aux jeunes filles qui ne possèderaient pas de diplôme ménager ! Cette recrudescence d'une volonté manifeste d'obliger toutes les jeunes filles à suivre un enseignement ménager fut très vivement contrée par Louise De Craene Van-Duuren à la Ligue de l'Enseignement. Estimant que la tâche familiale des femmes devait être considérée comme « un des modes d'activité humaine et non comme la base et la fin de toute l'éducation de la jeune fille »³⁰, Louise Van Duuren combattit les idées de Barnich et Masson à la Ligue de l'Enseignement et participa très activement à l'élaboration de deux documents qui rejetaient ces projets³¹.

La Fédération belge des Femmes universitaires

Louise van Duuren allie bientôt féminisme et éducation. Universitaire, elle sera toujours attentive au sort des étudiantes et des diplômées. Il n'est donc guère étonnant de la retrouver, aux côtés de Marie Derscheid-Delcourt, lors de la fondation de Fédération belge des

28. Médecin, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, plus tard ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques.

29. Fulgence Masson, docteur en droit, fut ministre de la Guerre en 1920 et de la Justice en 1921.

30. *L'International féminin*, septembre-octobre 1932.

31. « La préparation de la jeune fille au rôle social de la femme », *Ligue de l'Enseignement, Document n°77*, 1932 et Louise De Craene-Van Duuren, « A propos des tendances concernant l'enseignement ménager des jeunes filles », *La Ligue de l'Enseignement, Document n° 79*, Bruxelles, 1932.

Femmes Universitaires en 1921³². Louise en fut membre jusqu'à son décès. Elle se rendait en province afin de faire de la propagande pour la Fédération et donnait régulièrement des conférences sur des sujets divers tels que « l'organisation de la vie domestique » où elle envisageait les nombreuses difficultés matérielles de la vie moderne ainsi que les solutions adoptés dans plusieurs pays³³.

Le féminisme

*Ce n'est pas parce qu'une femme est ou peut devenir mère
qu'elle ne doit pas être traitée comme un être majeur³⁴*

Si l'enseignement reste une priorité pour Louise Van-Duuren, très tôt elle affiche ouvertement son engagement féministe.

C'est au sein des *Cahiers Féministes*, aux côtés d'Isabelle Gatti de Gamond, qu'elle se fait tout d'abord remarquer. En 1896, suite à divers désaccords, Isabelle Gatti quitte la Ligue belge du Droit des Femmes pour fonder, en compagnie d'Hector Denis, le Cercle d'études des Femmes socialistes. Jusqu'à la fin de sa vie, en 1905, Isabelle Gatti assume le secrétariat des *Cahiers Féministes*, l'organe du Cercle. Les *Cahiers* visent à enseigner de manière didactique et accessible à un large public « l'émancipation de la femme »³⁵. Dès 1902, Louise Van Duuren rejoint le comité de rédaction de la revue socialiste, aux côtés de Hector Denis, les féministes Mélanie Janssens³⁶ et Lalla Vanderveelde³⁷. Louise van Duuren ne semble pas avoir personnellement signé d'articles dans la revue. En revanche Ernest De Craene donna quelques notices médicales, notamment sur la variole ou la vaccination obligatoire. A la même époque, Louise animait aux

32. Sur la Fédération, voir V. DI TILLIO, « La Fédération belge des Femmes universitaires », *Sextant*, 9, 1998, pp. 83-113.

33. « L'organisation de la vie domestique », *Bulletin de la Fédération belge des Femmes Universitaires*, 1924, p. 28.

34. L. DE CRAENE-VAN DUUREN, *La Patrie belge 1830-1930*, p. 109.

35. Voir Els Flour, C. Jacques & C. Marissal, *Répertoire des sources pour l'histoire des femmes en Belgique, 1830-1994*, t. 1, Ministère de l'Emploi et du Travail, Bruxelles, 1994, pp. 76-79.

36. Mélanie Janssens (1864- ?) enseignante puis inspectrice de l'Orphelinat rationaliste, une des premières femmes à être initiée à la loge du Droit Humain.

37. Hélène (dite Lalla) Speyer. Première épouse d'Emile Vanderveelde. Féministe politiquement active au moment de son mariage, elle se retrouve rapidement à la direction des Femmes Socialistes. Elle divorce après la Première Guerre (cf. J. POLASKY, *Emile Vanderveelde. Le Patron*, Ed. Labor, Bruxelles, 1995, p. 40.)



Lily Carter (1863-1937) professeur aux Cours d'Education puis directrice des Cours C. Comme Louise Van Duuren, elle manifeste un intérêt très vif pour l'éducation populaire et anime, avec elle, des Soirées pour ouvrières avant la première guerre (coll. privée).

côtés de Lily Carter et de Mme Anspach des Soirées populaires destinées aux filles de la classe ouvrière. Au décès de leur fondatrice, les *Cahiers* furent momentanément dirigés par Louise Van Duuren, mais sans grand succès. Ils disparurent en 1907³⁸.

L'Union pour le Suffrage

Louise Van Duuren défendait fermement les droits politiques des femmes. Elle participa à l'Union féministe belge, fondée par Mme Gilain dès 1902. Réorganisé en 1907 par Céline Dangotte-Limbosch, elle fut, de manière éphémère, probablement la seule association suffragiste radicale belge qui adhéra aux méthodes des suffragettes anglaises. Après la guerre, Louise Van Duuren poursuivit son action en faveur du vote féminin au sein de l'Alliance internationale pour le suffrage et les droits civiques des femmes, aux congrès de laquelle elle participa en 1926 et 1929, à Paris et à Berlin.

Sous sa plume, les mots sont forts pour dénoncer la minorité politique et civique des femmes, « cette moitié sans importance de la nation qui est assujettie à des lois qu'elle ne fait pas, soumise à une justice qu'elle ne rend pas et qui paie l'impôt qu'elle ne vote pas... Sans plus la consulter que si elle était un objet, sans se soucier de ce qui lui convient le mieux à elle, le législateur, au nom de la race, du foyer, de la collectivité, lui impose telle obligation ou lui défend telle activité. Au nom de la morale et de l'hygiène, il lui interdit tel ou tel travail sans considérer qu'il la prive ainsi de ressources qu'elle devra, si elle veut vivre, chercher ailleurs, dans des métiers mal payés ou encombrés, ou dans la débauche »³⁹.

Le Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme et La Porte Ouverte

En 1928, la féministe belge fonde ce qui constitue réellement l'étape la plus marquante de sa carrière militante : le Groupement belge pour l'Affranchissement de la femme d'abord, suivi bientôt de La Porte Ouverte. La première association « réunissait, en dehors de

38. Pour une analyse de contenu des *Cahiers féministes* : V. TANGHE, « Le féminisme au sein du POB. Exemple de la presse féministe socialiste francophone », *Cahiers Marxistes*, 191, août-septembre 1993, pp. 71-82.

39. L. DE CRAENE-VAN DUUREN, *La Patrie belge...*, p. 102.

toutes préoccupations de croyance, de race, de classe, de sexe, ceux qui s'efforçaient de faire obtenir à la femme sa pleine et entière capacité politique et juridique ; qui voulaient la libérer, dans les domaines économique, social, intellectuel des interdictions, entraves, restrictions, infériorités qui lui étaient encore imposées en tant que femme »⁴⁰. Le groupement possède dès l'origine son organe propre, *Egalité*. Il se scinde bientôt en deux ailes distinctes, l'Affranchissement, qui reste focalisé sur la défense des droits civils, tandis que La Porte Ouverte, et son organe *La Travailleuse traquée* prend en charge la défense des droits économiques des femmes⁴¹. Georgette Ciselet et Marcelle Renon se chargent principalement d'*Egalité*, Louise Van Duuren de *La travailleuse traquée*, qui, inlassablement, s'oppose dans les années trente à toute discrimination sur le marché du travail.

Mouvement de petite envergure mais agissant comme un aiguillon, la Porte Ouverte et Louise Van Duuren se caractérisent par un radicalisme qui les place à l'avant-garde du féminisme belge. Violamment opposées à toute protection qui ne concerne qu'un seul sexe, elles prônent l'égalité totale dans le travail. Être majeur et responsable, la femme doit avoir le droit de déterminer l'orientation de sa vie⁴². La Porte Ouverte défend également l'égalité salariale, l'accès des femmes aux emplois supérieurs, se préoccupe de la place des femmes dans les syndicats et se fait le porte-parole d'« une démocratie égalitaire »⁴³.

Ces positions sont en totale contradiction avec celles des associations féminines catholiques, restées fidèles à la hiérarchie des sexes et à la distribution des rôles et qui, depuis le début des années 20, diffusent dans l'opinion publique des messages opposés au travail des femmes⁴⁴. Mais Louise Van Duuren a également pris ses distances par rapport aux femmes socialistes qui avaient opté, comme le POB, pour une politique de protection du travail de la femme et voyait dans

40. *Bulletin trimestriel du Groupement belge pour l'Affranchissement de la femme*, 1ère année, n° 1, juin-juillet-août 1929, p. 1.

41. Pour de plus amples détails : A. DE VOS, « Défendre le travail féminin... », *op. cit.*, pp. 95-112.

42. « Le droit au travail de la femme mariée », *La Travailleuse traquée*, n°4, 1934

43. *La Travailleuse traquée*, n°1 [1933], p. 22 ; *La Patte belge...*, pp. 108-109.

44. Voir notamment l'article, dans ce volume, de C. SAPPLA sur *La Femme belge*.

UNE GRAVE ATTEINTE VIENT D'ÊTRE PORTEE

AU DROIT AU TRAVAIL DES FEMMES

DÉFENDEZ-VOUS

*Assistez au Meeting de protestation qui aura lieu
le Vendredi 21 Décembre³⁴ à 20 heures
Salle de la Grande Harmonie.*

Au cours de l'année 1934, Louise Van Duuren tente de sensibiliser l'opinion publique aux mesures prises contre le travail féminin par de nombreux articles dans *La Travailleuse traquée*. L'action de la Porte Ouverte se solde un important meeting, le 21 décembre à Bruxelles, pour protester contre l'arrêté-loi du 8 décembre (Archives Porte Ouverte)

le retour de l'ouvrière au foyer un progrès, réalisable grâce à la hausse des salaires masculins.

Louise De Craene rejetait sans aucune hésitation la conception sacro-sainte de la femme au foyer, « théorie simpliste, tyrannique et périmée »⁴⁵ et ne pouvait se résigner à ce que la place assignée à la femme dans le monde soit « l'espace compris entre le lit, la table et le fourneau »⁴⁶.

Toutefois, dans d'autres combats, elle restait proche de la gauche laïque, par conviction et par héritage culturel, notamment dans la lutte contre le fascisme et pour la paix. C'est ainsi qu'elle participa à la revue *Femmes dans l'Action mondiale*, fondée en 1935 par la section belge du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme. Son décès en 1938, à l'âge de 63 ans, peu avant la Seconde Guerre Mondiale, entraîne l'interruption momentanée de l'action qu'elle avait initiée au sein de la Porte Ouverte.

Conclusions

La vie de Louise Van Duuren présente une trajectoire presque exemplaire, celle d'une bourgeoise instruite, cultivée, héritière des conceptions libérales en matière d'enseignement, dont l'existence se déroule dans un milieu d'avant-garde, favorable à l'émancipation féminine. Son environnement familial la pousse aux études pour lesquelles elle se révèle très douée.

Par chance, les universités belges viennent d'ouvrir leurs portes aux filles, et Isabelle Gatti vient de créer une section qui les prépare à l'enseignement supérieur. Louise fait partie de cette première cohorte de femmes universitaires, dont certaines se sentent investies d'une tâche, celle de promouvoir le développement intellectuel des femmes. Beaucoup s'y consacrent dans l'enseignement, d'autres au sein d'associations féministes.

Louise a également le bonheur de former avec Ernest De Craene un couple peu conventionnel, uni par des intérêts communs et une même passion de l'art et des voyages. Ces voyages lui permettent de rencontrer des féministes d'autres pays, et ses contacts sont facilités

45. *La Travailleuse traquée*, n°18, 1937, p. 4. Aussi n°3, 1934, pp. 6 et 8-9.

46. *Idem*, n°18, 1934, p. 4.

par sa maîtrise de la langue anglaise. Ils lui permettent de cerner les problèmes dans une dimension internationale, de prendre la mesure des réalisations étrangères.

Louise aime prendre la parole en public. Oratrice remarquable, et passionnée, elle parvient à « soulever les foules à une époque où l'on ne disposait ni des micros ni des moyens techniques d'aujourd'hui. Elle savait convaincre non seulement dans les petites réunions mais aussi dans les grandes salles de meetings publics ». ⁴⁷ Ses contemporains lui reconnaissent « une parole facile et brillante », la dépeignent comme une femme qui « défend ses idées avec vigueur et conviction et, quand elle le veut bien, avec un charme très subtil »⁴⁸. Dotée d'un sens de l'humour et de la dérision, – qui lui sert pour contrer ses détracteurs – elle abordait les gens avec gentillesse et chaleur : tous les témoins interrogés ont gardé d'elle l'image d'une femme énergique mais charmante.

Un tel parcours sans faille n'est-il pas quelque peu mythique ? Peut-être mais aucun témoignage ne le dément. Il peut donc être lu comme la rencontre d'un caractère et de circonstances favorables qui lui ont permis de s'épanouir. Ce qui, pour une femme, militante de surcroît, tient toujours dans cette première moitié du XX^e siècle, de l'exception.

47. Interview d'Adèle Hauwel, 19 novembre 1994.

48. *L'International féminin*, septembre-octobre 1932.

**Marguerite Thomas-Clement,
porte-parole des femmes ?
La première députée luxembourgeoise¹**

Renée Wagener

Une personnalité peu connue

Qui était Marguerite Thomas-Clement ? Une recherche approfondie sur cette pionnière de l'insertion politique des femmes fait toujours défaut. Est-ce son louvoiement entre différents partis, sa carrière politique relativement courte, ou tout simplement son sexe qui fait que sa personnalité a gardé jusqu'à nos jours des contours étrangement flous. Une analyse détaillée se heurte aussi au caractère réservé de la protagoniste qui n'était pas vraiment une femme de plume : hormis les débats de la Chambre des Députés et les compte rendus des conseils communaux, nous ne disposons que de rares prises de position et articles de sa part. Certaines contributions à la revue *Soziale*

1. Texte traduit par Monique Weis, aspirante FNRS (ULB). La version allemande originale a été publiée sous le titre « Marguerite Thomas-Clement. Sprecherin der Frauen : Die Erste Luxemburger Abgeordnete », G. GOETZINGER, A. LORANG et R. WAGENER (éd.), *Wenn nun wir Frauen auch das Wort ergreifen.... 1880-1950. Frauen in Luxemburg*, Publications nationales, Ministère de la Culture, Luxembourg, 1997, pp. 99-112.

Republik, l'organe officiel du parti socialiste, parurent simultanément à ses interventions parlementaires et traitaient des mêmes sujets, tels que la prostitution ou la maternité de Pfaffenthal. Le même journal publia plusieurs répliques à des articles du *Luxemburger Frau*, autant de textes qui, par leurs idées, pourraient bien être de la plume de Marguerite Thomas Clement. L'existence d'éventuelles archives personnelles est encore inconnue. La présente contribution s'organise autour de son activité politique; plutôt qu'une image complète de sa personnalité, nous abordons ici une facette bien précise de la première députée luxembourgeoise.

La carrière politique

Marie-Marguerite Caroline Clement naquit le 17 mai 1886 à Luxembourg-Ville. Son père, Carl Joseph Clement, originaire de Bascharage, était « Bautechniker » [technicien de construction]. D'après les sources, sa mère, Maria Kolbach de Capellen, n'exerçait pas de profession. Marguerite Clement était institutrice et habitait à Luxembourg-Limpertsberg. Nous ignorons les raisons qui l'ont poussée à entrer au parti socialiste luxembourgeois. En 1917, elle épousa à Stuttgart Xavier Thomas, de deux ans son aîné, employé à la « Bourse du travail », socialiste et membre de l'« Action républicaine »². Peut-être est-ce grâce à lui qu'elle noua des contacts avec le parti socialiste (Sozialdemokratische Partei, SDP) et qu'elle y adhéra dès 1919³.

En 1919, le Grand-Duché introduisit le suffrage universel pour les hommes et les femmes, en dépit de nombreux politiciens et de franges entières de la population qui n'y étaient pas favorables. Seul le parti socialiste s'était résolument engagé pour le droit de vote féminin. Lors des élections d'octobre 1919, les femmes étaient, par conséquent, mal représentées sur les listes des autres partis traditionnels. Le parti social-démocrate était le seul à proposer une candidate pour chacune des trois circonscriptions électorales où il se présentait. Bien qu'elle

2. La signature de Thomas figure aussi sur l'appel du « Conseil des agriculteurs et ouvriers luxembourgeois », qui exigeait la création d'une « république populaire du Luxembourg » : voir R. ROEME, *Aus Liebe zur Freiheit*, Luxembourg, 1995, illustration, p. 95.

3. Elle est mentionnée pour la première fois dans le registre des procès-verbaux du SDP le 7 mars 1920 (voir M. ENGEL, *Die Geschichte der Wahlrechts in Luxemburg*, Cologne, 1991, p. 87).

ne figurât pas dans les premiers rangs du mouvement, Marguerite Thomas-Clement était inscrite sur la liste de la circonscription du Centre, à côté de deux autres femmes respectivement pour le Sud, et l'Est.

Le parti libéral, opposé au droit de vote des femmes, était resté cohérent et n'avait inscrit aucune candidate sur ses listes. Le Parti de Droite (parti catholique), qui s'était encore prononcé contre le suffrage féminin quelques années auparavant et qui n'avait permis l'introduction du vote féminin que pour des raisons de tactique électorale, proposait lui aussi une femme.

Néanmoins, Marguerite Thomas-Clement fut la seule à obtenir un siège de députée : « On aurait pu s'attendre à ce que les électrices choisissent de préférence les représentantes de leur sexe – d'autant plus qu'il n'y en avait pas beaucoup – et qu'ainsi toutes les candidates des différents partis soient élues. Il n'en fut rien, car, à l'exception de la ville de Luxembourg, les candidates étaient partout en mauvaise position sur les listes. »⁴

On pourrait croire qu'un événement à ce point novateur susciterait beaucoup de remous, que ce soit sous forme de joie ou de critique. Il n'en fut rien : pas un seul mot dans les annales parlementaires sur l'entrée d'une femme à la Chambre ; quelques entrefilets à peine dans les journaux. Dans leurs discours, les députés persistèrent à s'adresser à ces « messieurs ». Et c'est aussi par ces mots qu'ils furent convoqués aux assemblées. Marguerite Thomas-Clement ne fit aucune allusion à son élection lors de ses interventions parlementaires.

Pourtant, septante ans plus tard, une témoin oculaire se rappelle ce moment historique : « Voilà qu'aurait lieu l'événement du siècle : la première Luxembourgeoise élue prêterait serment et nous devons aller à l'école. C'était hors de question. Il fallait voir cette scène, y assister. (...) Nous avons réussi à entrer à la Chambre. À cette époque, la tribune des auditeurs comportait encore des places réservées aux femmes. « Réservé aux dames » indiquait le dos d'un banc. Étions-nous des dames ? Nos cœurs battant la chamade, nous nous assimes pour attendre la suite. (...) Entre-temps, la cérémonie de la prestation de serment avait commencé. Madame Thomas se tenait debout sur le

4. *Escher Tageblatt*, 29 octobre 1919. Le Parti de Droite sorti vainqueur des élections de 1919 et conserva la majorité absolue à la Chambre jusqu'en 1925.

Présence de Marguerite Thomas dans la vie politique luxembourgeoise

années	Parti socialiste	Parti socialiste-radical	Parlement	Majorité parlementaire	Conseil communal	Echevinat
1919-20	●		●			
1920-21	●		●		●	
1921-22	●		●		●	
1922-23	●				●	
1923-24	●		●		●	
1924-25		●	●		●	●
1925-26		●	●		●	●
1926-27		●	●	●	●	●
1927-28		●	●	●	●	●
1928-29		●	●	●		
1930-31		●	●	●		
1931-32		●				

podium. Nous la dévorions des yeux. Le bras levé, les doigts tendus pour le serment, la formule solennelle, les regards scrutateurs, sceptiques de ses collègues masculins – tout cela nous donnait la chair de poule. Une femme s'était aventurée dans l'arène, elle avait eu le courage d'être la première Luxembourgeoise à assumer des responsabilités politiques, elle avait solennellement juré de faire deson mieux. Le monde autour de nous vacillait : nous restions sous l'impression du jamais vu, de l'unique. »⁵

Un an plus tard, en octobre 1920, Marguerite Thomas-Clement est élue, tout comme Lily Becker, sur la liste socialiste au conseil communal de la capitale⁶. Depuis le début des années 1920 – à la suite de son mariage ou de son nouveau mandat ?- elle exerçait la profession de comptable. Entre 1921 et 1922, elle occupa le poste de secrétaire au sein du parti socialiste (SPL). Elle participa à la fondation de la « Fédération des conseillers socialistes luxembourgeois », dont elle fut trésorière⁷. À l'occasion de la manifestation du BMAV⁸, le 1^{er} mai 1920, elle prit la parole devant quatre à cinq mille personnes à la place du Glacis. Cependant, lors des élections législatives de mai 1922, elle ne réussit pas à se faire (ré)élire au Parlement.

Peu après survinrent des évènements politiques qui devaient conduire en fin de compte à la rupture entre Marguerite Thomas-Clement et le mouvement socialiste. En octobre 1923, Marguerite Thomas-Clement proposa avec succès une motion de méfiance contre le collègue échevinal de la capitale, constitué d'une majorité conservatrice-libérale. Des conflits sans fin éclatèrent au sein du conseil communal au point que même le premier ministre Bech finit par intervenir, car la question de savoir qui devait former un collège échevinal provisoire jusqu'au prochain scrutin n'était pas claire. Aux

5. B. SCHMITZ, « Dabel gewesen ? » voir E. KRIER, « 70 Jahre Frauen Wahlrecht », in *Luxemburger Wort*, 8 mai 1989.

6. Lors des élections du 9 janvier 1921, elle était tête de liste.

7. Elle fit un discours lors de l'inauguration le 18 février 1921.

8. Le plus puissant syndicat luxembourgeois, né de la fusion dans l'immédiat après-guerre du BHAV, syndicat neutre, et du LMAV (syndicat socialiste). Il connait son apogée en 1920 mais décline après la grande grève de mars 1921 qui fut un échec total (D. SCUTO, *Sous le signe de la grande grève de mars 1921 : les années sans pareil du mouvement ouvrier luxembourgeois 1918-1923*, Esch-sur-Alzette, 1990).

élections d'avril 1924, le parti socialiste présenta une liste de cartel avec les libéraux et se livra à de violents débats avec les « cléricaux » du Parti de Droite. Cette liste de cartel avait été imposée par l'assemblée des militants socialistes, contre le gré des dirigeants du parti⁹. Contrairement à la ligne révolutionnaire du mouvement dans le Sud, le SPL du Centre s'était toujours montré plutôt réformiste¹⁰.

Les bons résultats du cartel conduisirent, au conseil communal, à une coalition entre le SPL et les libéraux¹¹. En avril 1924, Marguerite Thomas-Clement y obtint aussi un mandat d'échevine, sous le mayorat de Gaston Diderich qui, pourtant, en 1919, s'était encore prononcé contre le droit de vote pour les femmes. Elle semble s'être occupée surtout de questions scolaires et sociales, ainsi que de la politique du logement. Tout cela, parmi bien d'autres causes, augmenta les tensions idéologiques au sein du parti socialiste et une scission définitive survint en juin 1924 : le SPL se maintint au Centre, tandis que dans le Sud fut créé le « parti du travail » (Arbeit Partei, AP), qui allait d'ailleurs progressivement s'imposer. Quelques membres du SPL rejoindront même le Parti du travail (AP).

En octobre 1924, Marguerite Thomas-Clement fut à nouveau élue sur la liste du cartel. En décembre, elle adhéra au Comité central provisoire des radicaux-socialistes, un parti libéral de gauche, formé autour de Gaston Diderich, maire de la ville de Luxembourg. Le 24 janvier 1925 elle faisait partie des membres fondateurs de ce mouvement et en mars de la même année, elle est réélue au Parlement sur les listes du nouveau parti¹². Celui-ci soutint d'abord le gouvernement

9. Le slogan de la liste sur laquelle figurait Marguerite Thomas-Clement, était explicite d'une mise à l'écart des femmes : « La liste du cartel de la gauche, qui réunit des hommes de toutes les classes, des hommes, dont le savoir-faire a déjà rendu beaucoup de services à la ville et au pays ; cette liste offre assez de garanties pour une gestion efficace. »

10. La conseillère communale socialiste Louise Becker, que se rattachait plutôt à l'alle « syndicale » refusa quant à elle de participer aux élections : « En tant que représentante des ouvrier et des employés, je ne peux envisager un accord avec les véritables ennemis de la classe ouvrière. » (*Soziale Republik*, 3 avril 1924).

11. Rappelons qu'avant guerre, le parti socialiste, constitué en 1903, s'était toujours allié avec les libéraux au sein du Bloc des Gauches (1908-1915), majoritaire face au Parti de Droite. Le patronat, particulièrement le patronat sidérurgique, était fort influent dans ce Bloc des Gauches.

12. R. ROEMER, *Aus Liebe zur Freiheit. 150 Jahre Liberalismus in Luxemburg*, Luxembourg, 1995, p. 117.

centre-gauche de Pierre Prüm, puis, à partir de 1926, le gouvernement conservateur-libéral de Joseph Bech.

En 1927, les radicaux autour de Marcel Cahen se séparent des radicaux-socialistes de Diderich¹³. Marguerite Thomas-Clement devint secrétaire de l'ancien mouvement radical-socialiste, qui se donna le nom de « Rasolux ». Cependant, suite à la crise entraînée par les scissions au conseil communal, cette liste perdit plus de la moitié de ses voix aux élections du 14 octobre 1928. Marguerite Thomas-Clement, qui faisait partie de l'aile « socialiste » du parti¹⁴, ne réussit plus à être élue. Et lors du scrutin législatif d'avril 1929, elle ne fut élue que suppléante. Ses adversaires jubilaient : « Désavouée elle aussi, pour la deuxième fois, la dame Thomas. Elle a miné le parti de l'intérieur et largement contribué à sa dissolution. Le corps électoral l'a mise à la porte pour la deuxième fois. La carrière politique de la dame querelleuse est finie. Heureusement pour la ville et pour tous ceux qui se réclament de la gauche. »¹⁵

Les premières élections législatives dans l'ensemble de la circonscription du Centre, dont les dernières dataient de 1925, étaient prévues pour 1931. Marguerite Thomas-Clement donna alors l'impression d'avoir rompu pour de bon avec son passé socialiste. Ainsi put-on lire au sujet d'une assemblée de circonscription du parti radical-socialiste peu avant les élections : « Mme Thomas expliqua qu'au sein du parti radical-socialiste, qui remontait en fait à un cartel de gauche, la fusion était à ce point avancée qu'il n'était plus question de faire la distinction entre le volet radical et le groupe socialiste (applaudissements) »¹⁶. Mais les radicaux-socialistes subirent une défaite, passant de cinq à deux mandats et Marguerite Thomas-Clement ne fut pas réélue à la Chambre, bien qu'elle se trouvât en tête de la liste Diderich. À partir de ce moment-là, il n'y eut plus de femme députée pendant trente ans.

*L'Action féminine*¹⁷ commenta ainsi le scrutin du 7 juin 1931 : « Trois femmes pour 147 candidats masculins. Quelle représentation

13. Qui formera une liste de cartel avec l'AP en 1929.

14. *Tageblatt*, 22 octobre 1928.

15. *Luxemburger Landeszeitung end Freie Presse*, 11 avril 1929, p. 1.

16. *Luxemburger Zeitung*, 4 mai 1931, p. 1.

17. Sur *L'Action féminine*, organe fondé par la très active catholique Catherine Schleimer-Kill, voir R. WAGENER, « Frauen aller Ständen beschreitet den Weg

équitable pour le monde féminin, qui constitue davantage que la moitié des électeurs et qui a donc le plus à dire à ce moment décisif. Le résultat ? Tout simplement décevant. La seule députée de notre Chambre, Mme Thomas, ne fut pas réélue, la candidate du parti ouvrier figure à la neuvième place, celle des communistes était exclue dès le début. Que le parti de droite, qui représente toutes les classes et couches de la population, ne se prononce pas du tout sur les candidatures ou les revendications féminines est une réalité douloureuse, mais une réalité tout de même. »¹⁸

Marguerite Thomas-Clement semble s'être retirée de la vie politique après cette défaite. Elle ne se présenta plus aux élections communales de 1934. Pourtant, cette année-là, la jeune avocate Nelly Flick fut élue sur la liste des radicaux-socialistes, qui portaient à ce moment le nom de « libéraux radicaux ».

Les temps forts du travail parlementaire de la première députée

Le contexte : le temps de timidités avancées

Pendant les années 1920, plusieurs projets visant à améliorer la condition des femmes furent introduits à la Chambre. En 1925, le Parlement adopta ainsi une loi sur la recherche en paternité. En 1928 fut votée une proposition qui reconnaissait le droit aux femmes d'être témoin pour les actes civils et notariés. Toutefois d'autres revendications n'aboutirent pas, notamment la possibilité pour les femmes mariées de disposer de leurs revenus. En 1927, le député Blum réclama l'accès des femmes à la magistrature. Par ailleurs, un projet de loi fut déposé concernant la nationalité des épouses. Et en 1931 le parti ouvrier introduisit un texte sur les droits civils des femmes.

La seule députée élue n'avait donc pas le monopole des questions féminines. D'ailleurs, elle ne se considérait probablement pas comme une féministe¹⁹. Pourtant, elle s'engagea systématiquement, et dans

der Selbsthilfe » dans G. GOETZINGER, A. LORANG et R. WAGENER (éd.), *Wenn nun wir Frauen auch das Wort ergreifen... 1880-1950. Frauen in Luxemburg, op. cit.*, pp. 114-131.

18. *L'Action féminine*, 4e année, 1931, n° 9-10, p. 1.

19. D'après les sources, elle ne semble pas avoir entretenu de collaboration étroite avec l'une ou l'autre organisation féminine.

les contextes les plus divers, pour la cause des femmes. À ses yeux, celles-ci faisaient partie, tout comme les enfants²⁰, des couches soumises et exploitées de la société, qu'elle défendait sans distinction.

En tant que seule femme, elle n'était certes pas en mesure d'exercer une influence concrète sur l'action parlementaire. Ce qui ne l'empêcha pas de soulever des problèmes, considérés auparavant comme tabous. Avant l'introduction du suffrage féminin, la situation des femmes – dans les domaines de l'éducation ou du travail, par exemple – était largement passée sous silence, à quelques exceptions près. La seule présence d'une députée progressiste suscita des tensions qui débouchèrent sur des discussions idéologiques en profondeur.

Mais Marguerite Thomas-Clement ne s'arrêta pas là. Elle nommait par leur nom des questions que le Luxembourg des années 1920 avait toujours l'habitude de taire poliment. Ainsi mit-elle en évidence en 1919 les mauvaises conditions de travail et de rémunération des femmes qui étaient employées par la Société des Mines de Gelsenkirchen²¹. Au sujet des auxiliaires féminins que l'État luxembourgeois employait, elle remarquait : « Messieurs, ces jeunes filles satisfont à toutes les tâches qui leur incombent et reçoivent un traitement qui, si elles se trouvent seules dans la vie, leur permet à peine de payer le loyer de leur mansarde à la fin du mois et de se nourrir de pain sec et de pommes de terre. »²²

Elle introduit avec succès une proposition visant à réduire la vente d'alcool : « Je crois surtout me faire l'interprète des femmes en déclarant que, pour la sauvegarde des familles, pour la sauvegarde du pays, la distillation des alcools de consommation doit être sinon prohibée, du moins limitée. »²³ Elle se fit aussi le « porte-parole des femmes » en dénonçant l'état hygiénique désastreux de la maternité de Pfaffenthal, dont elle s'était rendu compte sur place. Elle deman-

20. Voir notamment ses interventions en faveur des jeunes délinquants (Comptes rendus des séances de la Chambre des Députés (désormais CCR), 1919-20, 27 novembre 1919, p. 499), l'établissement de cours de sport et de natation obligatoires (CCR, 1919-20, 22 juillet 1920, p. 4271), la hausse des subsides pour les colonies scolaires et l'orphelinat (CCR, 1919-20, 23 juillet 1920, pp. 4312 et 4369 ; 1920-21, 23 juin 1921, p. 3663).

21. CCR, 1919-20, 13 novembre 1919, p. 16.

22. CCR, 1919-20, 18 décembre 1919, p. 669.

23. CCR, 1919-20, 6 juillet 1920, p. 3567.

dait une augmentation budgétaire pour l'entretien de cet hôpital : « Messieurs, si jamais vous êtes entrés dans un taudis où la misère vous regarde de ses yeux ternes, où les privations, les endurances sans fin et inavouées sont écrites sur tous les murs, si jamais vous avez eu l'occasion de constater ce qu'un réduit humain peut receler de douleurs physiques et morales, si jamais vous avez franchi le seuil de la demeure des misérables, je n'ai pas besoin de vous parler de cette chambre réservée aux femmes enceintes. 'C'est une étable'. Voilà le mot qui est tombé, et ce n'est pas moi qui l'ai (sic) prononcé. »²⁴

Elle prit la défense des prostituées détenues à la prison des femmes au Grund, en vertu d'une décision de 1815, et pour la simple raison qu'elles étaient atteintes de maladies contagieuses : « Ayez le courage de le dire, Messieurs, la société actuelle que vous soutenez et défendez, a utilisé ces pauvres malheureuses pour préserver les femmes mieux situées, les femmes riches. Elles ont sauvé les femmes des classes aisées d'une misère pire que toute autre et pour prix de leur sacrifice, ont (sic) les enferme dans une prison, où encore elles ne sont qu'insuffisamment soignées. »²⁵ L'année suivante, elle revint sur cette question pour revendiquer la création d'une clinique spécialisée dans le traitement des maladies vénériennes²⁶.

À l'occasion des manifestations de mars 1921 à Luxembourg-Ville et à Esch-sur-Alzette, elle dénonça à la tribune parlementaire les violences que la police de Dommeldange avait commises pour dissuader les manifestantes. Elle rétorqua au député Philippe, qui affirmait que les femmes feraient mieux de rester à la maison : « (...) qui a donc forcé les femmes à quitter la maison ? Ce sont les capitalistes que vous défendez. Pourquoi la femme a-t-elle dû quitter le foyer ? C'est parce que l'homme ne gagnait plus assez pour mettre sa femme et sa nombreuse famille à l'abri du besoin. Qui a forcé les veuves à quitter leurs maisons ? (Interruptions violentes). Eh bien, maintenant les femmes travaillent et soutiennent la lutte du prolétariat, et quand vous leur dites de rentrer chez elles, eh bien, elles n'y rentreront pas. (Très bien! sur les bancs socialistes. Interruptions.) (...) Le jour où les femmes se trouveront au gouvernement, les choses se passeront autrement (Rires à droite). » Ce qui lui attira la réponse du député

24. CCR, 1919-20, 20 juillet 1920, p. 4072.

25. CCR, 1919-20, 23 juillet 1920, p. 4338.

26. CCR, 1920-21, 23 juin 1921, p. 3639.

Philippe: « Si Mme Thomas était restée chez elle, au lieu d'aller à Esch exciter les femmes, tout cela ne serait pas arrivé. »²⁷

Elle intervint aussi contre l'expulsion des étrangères²⁸. Elle souligna combien il était injuste que les femmes divorcées n'aient pas droit à une pension de la part de leur mari²⁹, contrairement aux veuves. Sur cette question, elle obtint même le soutien du député de droite August Thorn. Elle imposa en 1926 une meilleure formation des institutrices, en déposant une motion qui exigeait la fusion des écoles normales avec les écoles moyennes³⁰.

Au conseil communal, elle prit part au débat relatif à l'abandon d'enfants après la guerre : « Ne condamnez pas la mère. Elle n'est pas coupable. Le coupable, c'est le système capitaliste, le régime bourgeois que vous soutenez. »³¹

Malgré ses prises de position souvent radicales, voire marginales pour l'époque, Marguerite Thomas-Clement s'imposa comme femme politique. Elle joua un rôle certain à la Chambre et au sein des partis, et se vit confier le poste de secrétaire dans les deux mouvements auxquels elle adhéra. Dans la capitale, elle exerçait un mandat d'échevine, aucune femme ne l'exercera plus après elle avant 1969³² !

En 1919, elle introduisit à la Chambre un changement à l'ordre du jour à propos du projet d'Union économique avec l'un des pays voisins³³. Elle se prononça contre la création d'une armée³⁴ et contre la présence prolongée des troupes françaises³⁵. Elle exprima la réticence du parti socialiste à l'égard de l'adhésion du Grand-Duché à la Société des Nations, « créée avant tout par les capitalistes coalisés »³⁶. De même, elle réitéra son refus de la convention de Spa, qui obligeait le gouvernement luxembourgeois, dans le cadre du règlement des

27. CCR, 1920-21, 15 mars 1921, p. 186.

28. CCR, 1919-20, 24 septembre 1920, p. 4712.

29. CCR, 1920-21, 26 juillet 1921, p. 4538.

30. CCR, 1925-26, 21 octobre 1926, p. 162.

31. *Analytischer Bericht über die Stadtsratssitzungen/ Stadt Luxemburg*, 2 février 1921, n°2.

32. Quand Colette Flesch deviendra bourgmestre de la ville de Luxembourg.

33. CCR, 1919-20, 18 décembre 1919, p. 833.

34. CCR, 1919-20, 27 février 1920, p. 1237.

35. CCR, 1919-20, 14 juillet 1920, p. 3859 et 15 juillet 1920, p. 3897.

36. CCR, 1920-21, 16 novembre 1920, p. 24.

réparations, à payer à l'avance les livraisons de charbon allemand pour l'industrie sidérurgique³⁷. Elle aborda également des dossiers aussi divers que les impôts communaux³⁸, les soupçons d'une transaction illégitime lors du rachat du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Épargne par l'État³⁹, la pénurie des logements⁴⁰ ou encore les carrières et revenus des fonctionnaires⁴¹.

En 1921, cette libre-penseuse prit position, au nom de son parti, contre les cours de religion dans les écoles. Après sa réélection en tant que députée radical-socialiste en 1925, elle siégea au sein de la Commission des Finances. En 1926 et 1927, elle fut successivement rapporteur pour les budgets de 1921 à 1924. Ensuite, elle assumait la responsabilité de l'importante loi de 1929 sur l'adaptation des revenus des employés d'État⁴², du projet de budget pour 1930⁴³ et de la fixation des revenus des conservateurs des hypothèques⁴⁴.

Elle se montra régulièrement critique à l'égard de l'Église et de la monarchie, surtout pendant les premières années. Ainsi, elle se prononça en 1922 pour une imposition de la dynastie⁴⁵. Son attachement au libre examen s'était déjà manifesté lorsqu'elle avait refusé, tout comme ses collègues socialistes, d'ajouter à la prestation de serment à la Chambre et à la commune la formule « Ainsi Dieu me soit en aide ». Au conseil communal elle s'opposa à la construction de l'église sur le plateau Bourbon, en arguant que la création d'un nouvel hôpital était bien plus nécessaire⁴⁶. Pendant son mandat d'échevine, cette attitude prêta souvent le flanc à la critique : ainsi, le député Collart vit un acte politique délibéré dans le fait que Margue-

37. CCR, 1920-21, 30 novembre 1920, p. 276.

38. CCR, 1920-21, 24 février 1921, p. 1501.

39. CCR, 1920-21, 18 mars 1921, p. 1980 et 22 mars 1921, p. 2032.

40. CCR, 1920-21, 28 avril 1921, p. 2313 et 29 avril 1921, p. 2386.

41. CCR, 1920-21, 29 juillet 1921, p. 4639 et CCR, 1921-22, 14 février 1922, p. 1791.

42. CCR, 1928-29, 21 mars 1929, p. 1225.

43. CCR, 1929-30, 17 décembre 1929, p. 143 7 février 1930, p. 1093 et 23 février 1930 p. 1295.

44. CCR, 1929-30, 4 février 1930, p. 1282.

45. CCR, 1921)22, 5 mai 1922, p. 3451.

46. Le projet fut voté le 29 décembre 1929 lors de la dernière séance à laquelle assista Marguerite Thomas-Clement (*Analytische Bericht...*, 13 juin 1921, n°13).

rite Thomas-Clement avait omis d'évoquer la grande-duchesse dans son discours lors de l'inauguration du Lycée des Filles de la capitale⁴⁷.

Peut-être est-ce parce qu'elle ne se préoccupait pas uniquement de questions féminines que Marguerite Thomas-Clément fut à ce point remarquée. Elle s'intéressait aussi et peut-être surtout à des sujets considérés comme « typiquement masculins », tels que la législation du travail ou les finances. Politicienne dans l'âme, elle dépasse de loin les seuls aspects programmatiques pour intervenir activement dans la lutte pour le pouvoir. Son passage du parti socialiste à la fraction libérale avait probablement des raisons idéologiques, mais les calculs stratégiques n'y étaient pas étrangers. Elle joua un rôle déterminant dans l'évolution de la politique communale dans la ville de Luxembourg. À l'occasion de la rupture entre Marcel Cahen et les radicaux-socialistes, elle prit clairement position au Parlement et présenta la version officielle de son parti sur les causes de ce conflit⁴⁸.

Mais après son revirement politique, elle s'exprima nettement moins souvent à la Chambre et se fit plus rarement le porte-parole des positions de son groupe⁴⁹. Il reste à déterminer si cette nouvelle réserve découlait de ses obligations d'échevine, ou plutôt d'une place subalterne qui lui était conférée au sein du parti qu'elle avait rejoint⁵⁰.

L'émancipation juridique des femmes

Parmi toutes les interventions de Marguerite Thomas-Clement il convient d'épingler plus particulièrement la proposition de loi

47. CCR, 1926-27, 21 décembre 1926, pp. 546 et 606.

48. CCR, 1927-28, 27 mars 1928, p. 1116.

49. Nous avons compté 34 interventions pour 1919/20, 22 pour 1920/21, 7 pour 1921/1922, c'est-à-dire une moyenne de 21 interventions par année parlementaire pendant la période socialiste. En revanche, en 1924/25, elle fit une seule intervention. La même remarque vaut pour 1925/1926. Il y en eut deux en 1927/1928, deux en 1928/1929, six en 1929/30 et aucune en 1930/31, ce qui fait une moyenne de 2 interventions par an pendant la période libérale.

50. En 1919-1922, la fraction socialiste disposait de 8 mandats, les radicaux-socialistes en avaient 5 en 1925-1931. Généralement, les députés des petites fractions prennent davantage la parole. Néanmoins, il faut aussi se rappeler que, contrairement aux socialistes auparavant, la fraction libérale soutenait le gouvernement.

« tendant à établir, après l'égalité politique, l'égalité civile et économique des deux sexes ».

N°48

PROPOSITION DE LOI

Tendant à établir, après l'égalité politique, l'égalité civile et économique des deux sexes

Dépôt (Mme Thomas) et renvoi aux sections pour autorisation de lecture, 24 septembre 1920. - Lecture, prise en considération et renvoi au Conseil d'Etat, 5 octobre 1920.

EXPOSE DES MOTIFS

Les droits de l'homme impliquent et exigent les droits de la femme. Mais pour celle-ci comme pour celui-là, ces droits, même proclamés, ne deviendront une réalité que par et dans la société socialiste.

En attendant, ce qui est immédiatement possible, et ce qu'il nous faut réaliser au plus tôt, c'est, après l'égalité politique, l'égalité civile et économique des deux sexes.

PROPOSITION DE LOI

Art. 1^{er}. Toutes les dispositions législatives établissant l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme sont et demeurent supprimées.

Art. 2. La femme est admise au bénéfice de toutes les lois ne s'appliquant jusqu'à présent qu'à l'homme.

Art. 3. Toutes les lois à l'avenir viseront et devront viser l'être humain sans distinction de sexe.

Cette proposition de loi illustre la conception de Marguerite Thomas-Clement selon laquelle le droit de vote féminin n'était qu'une étape dans la lutte pour l'égalité. Le suffrage n'avait pas remédié à la discrimination des femmes dans la vie active et dans la pratique juridique. Par ailleurs, elle souligne aussi la vision très mécaniste de la politique en vigueur à l'époque. On avait cru en effet que le droit de vote allait rapidement mettre un terme à la subordination féminine, de même on espérait que l'émancipation officielle de la femme dans les domaines civils et économiques établisse l'égalité. Certes, cette propo-

sition aurait pu être un fondement théorique pour réviser une série de lois misogynes, mais les décennies suivantes mirent en évidence le manque de volonté politique à cet égard.

Le texte frappe aussi par son allusion directe à la société socialiste, dont la mise en place permettrait l'égalité des droits, tant pour les hommes que pour les femmes. Il suggère de manière implicite que l'émancipation féminine découlera de l'abolition du système capitaliste : la lutte contre la subordination de la femme ne relevait pas d'une guerre entre les sexes.

Après une première lecture à la Chambre, cette proposition de loi disparut dans les cartons parlementaires⁵¹, ce qui montre combien elle laissait les députés indifférents. Ni Marguerite Thomas-Clement ni ses collègues ne semblent d'ailleurs avoir essayé d'y remédier.

Les conditions de travail des femmes et le « revenu double »

L'accès des femmes aux postes de fonctionnaires posa inévitablement la question de l'admission des femmes mariées. Les institutrices, qui avaient été jusque là les seules femmes employées par l'État, étaient tenues, par une règle tacite et non-écrite, de démissionner si elles se mariaient.

L'entrée des femmes à l'administration des postes, le 15 avril 1919, fut doublée de restrictions officielles cette fois : « Ne sont admises que des personnes non mariées ; le mariage d'une employée entraîne sa démission volontaire. »⁵²

Marguerite Thomas-Clement prit alors une initiative personnelle en déposant un projet d'amendement fort discuté au Parlement⁵³. « Je proteste avec la dernière énergie contre cet arrêté profondément injuste. (...) Pourquoi met-on ces jeunes filles dans l'alternative ou de rester célibataire ou de renoncer à leur emploi en se mariant, avant même d'avoir fait un essai pour savoir si oui ou non les femmes

51. Ce n'est que 17 ans plus tard, le 29 octobre 1937, que le Conseil d'État émit un avis collectif sur cette proposition, tout comme sur celle de 1931 concernant le statut civil de la femme mariée (*L'Action féminine*, 9^e année, 1937, n°12, p. 1).

52. Article 2.

53. CCR, 1919-20, 6 juillet 1920, p. 3585.

mariées sont capables d'exercer des fonctions à l'administration des postes ? (...) Si le gouvernement pense que les femmes mariées nuisent à leur santé ou compromettent la santé d'une génération à naître en continuant à exercer leurs fonctions d'employée du téléphone, vous avouerez, Messieurs, que c'est traiter les femmes en mineures que de leur défendre ce qui pourrait leur nuire. »

Pour épauler son point de vue, elle se fondait sur l'exemple illustre d'une femme mariée, et toujours active dans la vie professionnelle : « La Grande-Duchesse Charlotte vient de se marier le 6 novembre dernier. Il n'est venu à l'idée de personne d'exiger son abdication comme suite inéluctable de ce mariage »⁵⁴. Le même exemple lui servait peu après pour défendre le droit des institutrices à obtenir le même revenu que les instituteurs : la liste civile de la grande-duchesse n'était-elle pas restée identique à celle de ses prédécesseurs masculins ? Enfin, elle rappela que le Parlement avait reconnu le droit de vote aux femmes, qu'il leur avait même donné la possibilité d'être élues. Aussi l'égalité des hommes et des femmes avait-elle déjà été établie par la loi.

Mais Neyens, le ministre des Finances, n'envisageait pas cette question de la même manière. Tout laissait prévoir, répondit-il en citant un communiqué de l'administration des postes, que les femmes mariées s'occuperont de toute façon de leur ménage et qu'elles voudront prendre les repas avec leur mari, en d'autres termes, qu'elles exigeront un traitement de faveur de la part de leur employeur. Et cette situation s'aggravera encore lors des grossesses et des accouchements. « Finalement j'espère que nos jeunes employées trouveront un gentil mari qui se chargera seul de subvenir aux dépenses du ménage et leur fera oublier le pénible travail auquel elles ont dû s'astreindre pour gagner leur vie ; je le leur souhaite de tout cœur, dit le chef de l'administration. » Neyens aborda enfin la question du cumul des revenus : « (...) Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de nos nombreux réclaments ou réclamantes de permettre le cumul dans la même famille, c'est-à-dire entre les mains du mari et de la femme, de deux emplois de l'État. »

Pour sa part, August Thorn, un député du Parti de Droite, résu-
mait ainsi la situation : « Eh bien, Mme Thomas, n'oubliez pas que

54. CCR, 1919-20, 13 juillet 1920, p. 3787.

bien des hommes vont boire au cabaret parce qu'ils ne trouvent pas toujours leur femme à la maison, ou bien parce que la table n'est pas servie. »

Mais Marguerite Thomas-Clement ne lâchait pas prise. Elle souligna que l'État se devait de prendre les mesures nécessaires pour la protection sanitaire des femmes mariées et des mères qui travaillaient. Elle fit remarquer au ministre des Finances qu'un couple de fonctionnaires rendait des services doubles. Grâce à son revenu, la femme pouvait acquérir l'indépendance financière à l'égard de son mari. Enfin, elle insista sur le fait que beaucoup de femmes étaient obligées de travailler, parce que leur partenaire ne gagnait pas assez ou parce qu'il était sans emploi. « Et même si la femme travaille pour donner, grâce à l'argent qu'elle gagne, plus de beauté à sa famille, pour donner à ses enfants une meilleure éducation, lui en ferez-vous le reproche ? Le mariage n'est pas un but pour la femme ». Mais la motion fut rejetée avec l'appui des voix conservatrices.

En 1921, le statut des institutrices mariées suscita un débat similaire. Comme la droite se retranchait derrière des scrupules moraux pour permettre à une femme enceinte d'enseigner à des élèves, Marguerite Thomas-Clement répliqua : « Oh, il arrive souvent que des enfants de 15, 18 ans volent à la maison la mère prête à mettre un enfant au monde. Et alors il n'y a absolument rien d'effarouchant là à dire aux enfants : La mère héberge l'enfant pendant 9 mois dans son sein, bien chaudement ; elle s'en occupe pendant ce temps pour le mettre au monde au prix de mille douleurs. Les enfants n'apprendront jamais cela trop tôt. Et il vaut mieux que la mère, l'institutrice-mère, le leur apprenne que plus tard des personnes qui ne sont pas aptes à lui faire cette communication. »⁵⁵

En 1929, elle fut active pour la dernière fois à la Chambre, en tant que rapporteur d'un projet de loi sur l'adaptation des revenus pour les fonctionnaires d'État. Les vifs débats autour des « salaires doubles » qui jaillirent à cette occasion, traduisaient en réalité une attitude générale face au travail des femmes. A la prise de position ultra-conservatrice du député Collart, Marguerite Thomas-Clement déclara : « L'honorable M. Collart a cru devoir parler encore une fois du travail de la femme, et surtout de la femme-fonctionnaire mariée à un fonc-

55. CCR, 1920-21, 21 juin 1921, p. 3573.

tionnaire. Ah, si M. Collart avait parlé du travail de l'épouse d'un ouvrier, qui ne gagne pas assez pour nourrir sa famille, épouse qui est obligée pour donner du pain à ses petits, de cumuler douloureusement les fonctions de mère et d'épouse avec la charge d'ouvrière de fabrique ou d'ouvrière à domicile, nous aurions peut-être pu comprendre ses arguments. Mais il s'attaque tout simplement à la femme pour laquelle le travail est une vocation au lieu de s'attaquer au travail triste, dur et pénible de la femme pour laquelle le travail est une nécessité, et là nous ne sommes plus d'accord avec lui. Il ne faut pas défendre le travail à des femmes-fonctionnaires qui ont la vocation de ce travail qu'ils (sic) remplissent avec plaisir et assiduité, pour donner un peu plus de bien-être au foyer qu'elles chérissent... »⁵⁶.

Le travail comme épanouissement des besoins intellectuels des femmes bourgeoises se trouve ici opposé au gagne-pain par nécessité financière. Même si la critique des activités mal payées et dégradantes transparait, cette intervention procède aussi d'une classification des femmes selon leur statut social. Le droit au travail était réservé aux femmes éduquées, l'amélioration de la condition des ouvrières ne fut pas abordée. Ces dernières ne pouvaient compter que sur la pitié des députés. Cette attitude découlait peut-être entre autre de la vie même de Marguerite Thomas-Clement.

Dans le débat autour de l'égalité professionnelle des femmes pendant les années 20 et 30, le cumul des revenus était un des sujets favoris. Depuis que les services de l'État avaient ouvert leurs portes aux femmes en 1919, le cas des couples mariés, dont les deux partenaires étaient fonctionnaires, se posait de plus en plus souvent. Le système du « double salaire » excitait les esprits d'autant plus que les revenus et les pensions de l'État s'amélioraient considérablement par rapport au secteur privé.

Mais la vigueur de la discussion ne reposait pas seulement sur des questions de principe telles que : la femme mariée a-t-elle le même droit que son mari à exercer une profession ou les conservateurs ont-ils raison de dire que sa vraie place est « à la maison » ? Le phénomène du chômage incitait à débusquer ceux qui occupaient des postes de manière « illégitime » soit les femmes et les étrangers, les premiers en ligne de mire. Enfin, dans l'entre-deux-guerres, le montant des

56. CCR, 1928-29, 21 mars 1929, p. 1261.

salaires était toujours fixé selon le modèle du père capable de nourrir une famille entière. Même si les femmes avaient en réalité déjà souvent contribué aux revenus du ménage, le système traditionnel se lézardait de plus en plus avec l'accroissement des emplois potentiellement ouverts aux femmes.

Néanmoins en ce qui concerne la sécurité sociale et la fiscalité, le ménage était toujours considéré comme une entité à part entière, au détriment des individus actifs dans la vie professionnelle. Les femmes mariées étaient considérées comme dépendantes de leurs maris respectifs. En 1929, la retraite des veuves employées d'État et qui avaient épousé des fonctionnaires, fut réduite de la moitié au quart. Mais la discussion était loin d'être close. Les droits des femmes mariées firent l'objet de restrictions de plus en plus fortes. En fin de compte, en 1934, un règlement interdit l'accès des femmes aux carrières de l'État.

Cette attitude conservatrice suscita les critiques, à la fois des organisations féminines et des partis socialiste et libéral. Les cumuls – encore fréquents à cette époque – de plusieurs revenus dans le chef d'une même personne furent régulièrement épinglés. Par ailleurs, on rappela que les retraites reposaient sur les cotisations payées et qu'en les réduisant, l'État tromperait les personnes concernées. La « page de la femme » du *Escher Tageblatt* soulignait : « C'est surtout l'industrie qui enlève la femme à son fourneau. Nous pouvons même mettre en avant notre droit historique à une occupation en dehors du foyer. Nous en bénéficions depuis l'époque où les filatures et les ateliers de tissages nous ont libérées de certains travaux ménagers pour les confier à des bras d'hommes. Nous tenons avant tout à rappeler qu'aux pics de la conjoncture économique les femmes étaient nombreuses à se faire engager par les fabriques, afin d'apporter, au prix de leur dur labeur et de salaires de misère, de gros gains aux patrons d'entreprise. »⁵⁷

En 1934, le *Luxemburger Wort* attribua en revanche toute la problématique du travail des femmes à « l'erreur du féminisme » : « (...) La raison profonde de cette erreur est la suivante : le féminisme est individualiste, c'est-à-dire, il ne voit que l'individu. Il ne fait même pas la distinction entre l'homme et la femme dans leur spécificité. Il ne

57. « Page de la Femme » n°37 in *Escher Tageblatt*, 23 septembre 1931.

connaît que l'être humain indéfini et irréal, qui n'existe pas, ce qui conduit à une uniformisation tout aussi irréal des droits et des devoirs . C'est là que réside l'erreur fatale : ce féminisme nie la réalité de la famille comme une entité instituée par Dieu et la nature. Il relativise ce principe et laisse ainsi disparaître son caractère libéral véritable. Il n'y a pas de doute : le féminisme dans cette forme-là relève du libéralisme. Voilà aussi la raison pour laquelle les partis qui puisent dans ce sol-là, les libéraux, les socialistes et les communistes, s'engagent pour l'émancipation entière de la femme. D'un point de vue pratique, ils défendent aussi le système du « double salaire », comme nous avons pu le constater récemment. »⁵⁸

La femme politique : une exception ?

Jusqu'en 1965, Marguerite Thomas-Clement fut la seule femme à avoir siégé au Parlement luxembourgeois. Il semble opportun de considérer ce cas unique comme une exception. La présence d'une femme fut acceptée sans commentaires, pour la simple raison qu'elle était seule et qu'elle ne se mettait pas trop en avant lors des débats parlementaires.

Il faut souligner un autre point important : malgré ses débuts socialistes, Marguerite Thomas-Clement était considérée comme une représentante du courant libéral de gauche. Le parti ouvrier, qui avait eu le mérite de promouvoir le vote des femmes au risque de pertes électorales, ne vit plus de candidates se présenter dans ses rangs pendant de nombreuses années. Le « Foyer de la femme », une organisation féminine proche du parti socialiste, se souciait davantage de problèmes éducatifs et familiaux, de colonies de vacances et de travail social. Les femmes socialistes considéraient leur rôle au sein de l'opinion publique comme un enjeu théoriquement important, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour le mettre en pratique.

Il serait inexact de présenter Marguerite Thomas-Clement comme une représentante du mouvement des femmes. Son engagement pour les femmes et pour l'égalité des droits découlait de ses principes libéraux, et du rêve assez flou de la solidarité entre les bourgeoises, respectivement les petites-bourgeoises, et leurs « sœurs » des classes

58. *Luxemburger Wort*, 3-4 avril 1934.

inférieures. Si son mouvement d'adoption, le parti radical-socialiste, se prononça à plusieurs reprises dans ses programmes électoraux en faveur des revendications féminines, dans la pratique ces questions ne constituaient pas de réelles priorités.

Marguerite Thomas-Clement échoua probablement parce qu'elle s'engageait corps et âme dans le jeu politique. Comme de nombreux politiciens de son époque, elle s'impliquait avec beaucoup d'enthousiasme, mais se perdait rapidement dans des rivalités personnelles et des contradictions politiques. Ses choix idéologiques, d'abord révolutionnaires puis radicaux-démocrates, ne résistèrent pas à la confrontation avec les réalités quotidiennes. Malgré ses déclarations progressistes, la politicienne accepta des alliances et des coalitions avec d'anciens adversaires libéraux, voire même avec des cléricaux. Mais son naufrage électoral résulte peut-être moins de son passage au parti libéral, déjà en déclin, que de son sexe : en tant que femme elle avait moins de chances d'être élue. Cette défaite était probablement aussi le prix de ses choix politiques. Mais ce qui, pour d'autres, n'aurait représenté qu'un contretemps provisoire, fut pour elle le signal de se retirer définitivement de la vie politique.

Marguerite Clement mourut le 11 avril 1979 à Noerdange près de Beckerich. Ni les libéraux ni les socialistes ne consacrèrent de nécrologie à cette « dame » que le *Luxemburger Landeszeitung und Freie Presse* avait décrite, cinquante ans plus tôt, dans une série de portraits politiques, non sans une touche de solide misogynie (26/02/1929, p. 1).

La Dame

Parce qu'elle est savante et pleine d'esprit, parce qu'elle se trouve au centre du combat politique, les poings sur les hanches, nous pouvons braquer la caméra sur elle, sans que l'on ne puisse nous reprocher notre manque de galanterie.

Comme nous l'avons déjà souligné, une bonne fée lui a mis une grande dose d'intelligence dans le berceau. Et puisqu'elle a accru et peaufiné ce don de la nature par une solide éducation, puisqu'elle l'a relevé avec le piment d'un humour de bon sens (Mutterwitz) peu ordinaire, elle est, mesurée à notre aune, une femme extraordinaire, de fréquentation plutôt agréable. Son principal défaut réside peut-être dans le fait qu'elle est trop consciente de son intelligence.

Lorsqu'en 1919 elle fut élue comme première femme au Parlement luxembourgeois, elle figurait sur la liste socialiste. De nombreux contemporains, y compris des prétendus démocrates, étaient convaincus qu'elle allait échouer. D'autres s'attendaient à un adoucissement des coutumes et habitudes parlementaires, particulièrement rudes à cette époque. Un député clérical se rappela ses classiques et déclama : « Honorez les femmes, elles entrelacent la vie terrestre de roses célestes ».

À notre avis, elle n'a répondu, ni aux appréhensions des uns, ni aux attentes des autres.

Sa démarche assurée en étonne plus d'un. Si nous ne voulions rester galants dans cette « guerre en dentelles » à l'égard de la dame, nous utiliserions le terme français approprié, à savoir « culot ». C'est avec cette assurance qu'elle plane et s'exprime à la Chambre, au conseil communal (bien que ces épisodes-là appartiennent malheureusement au passé) et dans les assemblées électorales populaires – fumantes, transpirantes et brillantes – qui se tiennent dans les écoles locales ou autour des tribunes des cafés dansants. (...)

Elle a aussi beaucoup de courage, bien davantage en tout cas que son allié politique Diderich, dont elle s'est d'ailleurs fait une opinion bien personnelle au fond de son cœur malicieux. Lorsque, au moment des dernières élections, la faveur populaire s'est montrée plutôt économe à l'égard de l'ancien favori, lui,

l'éconduit, a préféré éviter les manifestations de sympathie dans les endroits à risque. Elle, par contre, a été à la hauteur, telle un homme. Nous nous trouvons de l'autre côté de la barrière, mais nous savons nous incliner devant ce comportement viril, d'autant plus admirable que l'on le compare avec celui de l'autre chiffé molle. Chapeau ! (...)

Il n'y a pas si longtemps, elle savait, un sourire désarmant aux lèvres, dire des vérités désagréables à ses adversaires de l'époque, les seigneurs en soutane et en habit du mouvement cléricale. L'ecclésiastique qui voulait régler des comptes avec elle à Lintgen, lors de la campagne électorale de 1925, connaît la chanson. Elle était la coqueluche, tandis que son adversaire devait se retirer malgré lui.

Nous aurions pu lui offrir un bouquet de roses, des fleurs qui, comme chacun sait, ont des épines.

Mais nous devons affirmer, avec regret, qu'elle présente tous les défauts féminins de ses vertus. Il apparaît clairement qu'elle est très susceptible et qu'elle ne sait ni pardonner, ni oublier la moindre injustice réelle ou imaginaire. Les épines de la vie la touchent au plus profond d'elle-même et la rancune, qui bat et couve en elle, lui fait oublier l'essentiel. (...)

Son attitude politique pendant les dernières années repose uniquement sur la haine qui la sépare de certains dirigeants du parti ouvrier. Elle a tout sacrifié à cette haine : ses principes, son programme, ses amis et – son avenir ! Lors des dernières élections parlementaires, elle s'est encore présentée comme socialiste et a été élue en tant que telle. Aujourd'hui, elle est la partisane conséquente de la plus bête des politiques bourgeoises, le fossoyeur conscient des idées de gauche, la combattante aguerrie contre la collaboration des différents partis de gauche, pour la simple raison qu'elle veut se venger des anciens camarades tant méprisés.

Elle « fricote » avec le camp cléricale qu'elle détestait auparavant pour des raisons émotionnelles et intellectuelles, parce que l'envie invincible que lui inspire la dispute avec les anciens camarades de lutte l'amène à s'agenouiller.

Sa féminité a eu le dessus. Eve triomphe ! Et elle fournit la meilleure preuve que les femmes les plus intelligentes ne sont pas nécessairement faites pour la politique. Parce qu'au moment décisif, les femmes ont tendance à succomber à une crise de nerfs. Ce qu'il fallait démontrer.

La Femme Belge
Une revue engagée, témoin de son temps¹
1913-1935

Caroline Sappia

La reconquête d'une société perturbée par la révolution industrielle et le libéralisme représente une des luttes de l'Eglise catholique à laquelle les femmes ont été largement conviées depuis la fin du XIX^e siècle. La revue *La Femme Belge* s'inscrit pleinement dans cet objectif qui engage de nombreuses collaboratrices dans la restauration « du règne du Christ dans les familles ». Des hommes les guident, Joseph Cardijn, l'instigateur de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), l'historien Godefroid Kurth, Jacques Leclercq, le fondateur de la *Cité chrétienne*².

Le mouvement social féminin chrétien qui s'affirme progressivement, et auquel *La Femme Belge* sert initialement de relais, répond à la présence avérée d'organisations semblables dans les autres

1. Cet article s'inspire du mémoire de licence en histoire : C. SAPPIA, « *Afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison* ». *La femme belge, idéologie et action 1913-1935*, Université catholique de Louvain-La-Neuve, 1997-1998.

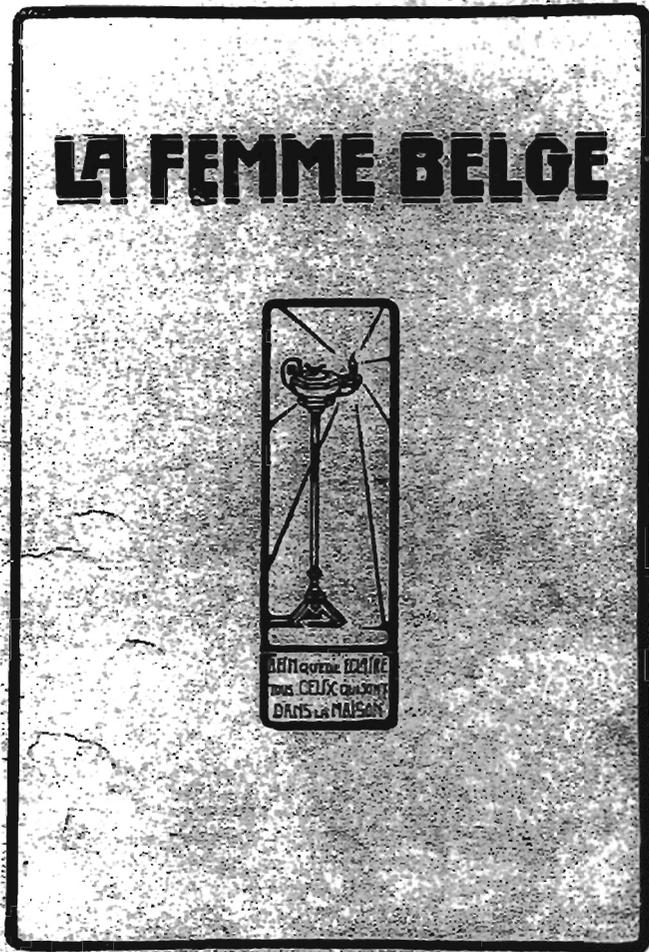
2. Pour ce contexte : F. GERARD et P. WYNANTS, *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, 2 vol., Kadoc-Studies, 16, Leuven Univ. Press, 1994, particulièrement t. 2, chapitre V « Le mouvement ouvrier chrétien féminin », pp. 426-459.

partis politiques, principalement au POB (Parti ouvrier belge) où se développent les Femmes socialistes, puis les Femmes prévoyantes socialistes³. Par ailleurs, la tradition caritative catholique du XIX^e siècle tend presque naturellement à s'institutionnaliser dans une société de plus en plus « pilarisée » et cherche à conquérir sa place dans le champ des nouvelles organisations. D'autre part, le monde catholique condamne les libertés modernes et la société individualiste libérale issue de la révolution industrielle et de la révolution française. Depuis la création du POB en 1885 et les sanglantes émeutes de 1886, le Parti catholique se focalise sur la lutte contre le socialisme. Les femmes, les anciennes dames d'œuvres et dames patronnesses, sont largement sollicitées pour freiner l'avancée socialiste dans les classes populaires et y restaurer la foi chrétienne.

Vie et mort d'une revue

La naissance de *La Femme Belge, Revue des questions morales, sociales, littéraires et artistiques* en 1913, sous l'impulsion de Victoire Cappe, coïncide avec l'émergence du mouvement social féminin chrétien, organisé à ce moment autour du Secrétariat général des unions professionnelles féminines chrétiennes. Celui-ci, fondé en 1912 également à l'initiative de Victoire Cappe et avec l'appui du cardinal Mercier, a pour objectif l'éducation syndicale des ouvrières et la formation d'une élite dirigeante pour le mouvement. Il s'agit de former une avant-garde qui propage directement les idées du mouvement chrétien dans le monde du travail. Dès l'origine, Victoire Cappe marque de sa forte personnalité l'esprit du mouvement comme l'esprit de la revue. Depuis novembre 1913, elle en assure le secrétariat, de mai 1919 à mai 1927, elle est responsable des questions sociales.

3. A ce propos : D. DE WEERDT (red.), *De dochters van Marianne. 75 Jaar SVV*, Antwerpen-Gent, 1997.



La Femme belge, telle qu'elle paraissait avant la guerre (cliché KADOC)

Victoire Cappe, l'inspiratrice de La Femme Belge

Victoire Cappe est née le 8 mars 1886 à Liège⁴. Issue d'une famille bourgeoise libérale, elle suit l'enseignement primaire dans une école communale et l'enseignement secondaire inférieur à l'école moyenne de Soignies. A sa demande, elle est baptisée à l'âge de quinze ans. Elle entre à la même époque à l'École normale des Filles de la Croix à Liège où son professeur de religion, l'abbé Paisse, l'initie aux idées démocrates chrétiennes de l'abbé Pottier⁵. Diplômée en 1907, elle se consacre au travail social et fonde la même année le Syndicat de l'Aiguille, inspiré des premiers syndicats féminins chrétiens créés à Lyon par Marie-Louise Rochebillard⁶. Au Congrès des Catholiques à Malines en 1909, elle se distingue en présentant un rapport sur « La formation professionnelle et sociale de la femme »⁷. Le cardinal Mercier voit d'emblée en elle la future organisatrice du mouvement social féminin. C'est pourquoi il confie à Victor Brants⁸, professeur à l'Université catholique de Louvain, sa formation intellectuelle.

4. D. KEYMOLEN, « Victoire Cappe », *Nouvelle Biographie Nationale*, 1, 1988, pp. 19-21 ; Dissertation dactylographiée de Louise Neujean dans KADOC, Algemeen Secretariaat der Christelijke Sociale Vrouwenwerken (CSVW), Papiers Victoire Cappe n°181 et *La Femme belge*, n° spécial, novembre 1927, pp. 53-57.

5. L'abbé Pottier (1849-1923), prêtre, démocrate et sociologue, docteur en théologie de l'Université grégorienne. Chargé d'importantes responsabilités sociales par l'évêque de Liège Mgr Doutreloup, ses positions démocratiques sont récuses par la tendance conservatrice du parti. Contraint à « rentrer dans le rang », il se consacre à l'enseignement des sciences sociales à Rome (*Biographie Nationale*, t. 34, col. 726-730, J.-L. JADOULLE, *La pensée de l'abbé Pottier 1849-1923 : contribution à l'histoire de la démocratie chrétienne en Belgique*, Louvain-La-Neuve, 1991).

6. Marie-Louise Rochebillard (1861-1930), originaire d'une famille bourgeoise ruinée, obligée de travailler à l'âge de 16 ans. Profondément croyante et imprégnée des principes de *Rerum Novarum*, elle fonde les premiers syndicats de l'aiguille à Lyon. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. 15, Paris, 1977, pp. 74-75. Sur le syndicalisme féminin belge : CARHOP, *Outils pédagogiques* n°9. *Syndicalisme au féminin*, Cahier n°1, p. 28 ; C. SAPPÀ, *op. cit.*, t. 1, pp. 48-52.

7. Voir V. CAPPE, *La Femme belge. Education et action sociale*, Louvain, 1912.

8. Victor Brants (1856-1917). Historien, économiste et sociologue, chargé de cours à l'Université de Louvain en 1878, professeur à la faculté de Philosophie et Lettres en 1888, membre de la Commission du travail en 1886 (*Biographie Nationale*, t. 30, col. 209-212).

Victoire Cappe, créatrice et animatrice de *La Femme belge* (cliché KADOC)

Avec Maria Baers⁹, Victoire Cappe détermine la forme que prendra le futur Secrétariat général des Unions professionnelles féminines

9. Maria Baers (1883-1959). En 1908, Maria Baers s'engage dans le mouvement féminin anversois. Dès 1912, en collaboration de Victoire Cappe, elle fonde le Secrétariat général des Unions professionnelles féminines chrétiennes. Après la première guerre mondiale, les deux femmes fondent une école sociale permanente dont Maria Baers sera présidente pour la partie flamande, *Normaalschool voor vrouwen*, et Victoire Cappe pour la partie francophone, l'École sociale francophone. Après la guerre, elle refuse d'un commun accord avec Victoire Cappe, d'engager le mouvement social féminin chrétien dans

chrétiennes de Belgique qui voit le jour le 25 juillet 1912. Victoire Cappe en est la secrétaire générale pour la partie francophone du pays, Maria Baers pour la partie flamande. La même année, les deux femmes organisent les premiers congrès syndicaux féminins ; Victoire Cappe participe aux Congrès de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC) et est nommée dès 1912 vice-présidente de la CSC.

L'objectif de ce mouvement est de relever les conditions de vie des ouvrières par l'action sociale, la formation professionnelle et la solidarité des travailleuses. Les Cercles d'études constituent à ce moment les instruments de cette formation intellectuelle, religieuse et morale, tandis que la revue *La Femme Belge* est destinée soit aux dirigeantes et aux collaboratrices du mouvement, soit aux femmes d'un certain niveau intellectuel, appartenant aux classes aisées et intéressées par la question sociale. Les fondatrices se recrutent principalement dans la noblesse belge¹⁰ ; mais on y retrouve aussi, côte à côte, des épouses ou des filles de financiers (M^{me} F. Empain, J. Jadot, M^{lle} Grisar), des épouses d'hommes politiques (M^{me} Cooreman), des femmes engagées dans le travail social (M^{lle} de Loneux, Stilmant). Trois hommes d'église des plus actifs dans le mouvement ouvrier chrétien encouragent la diffusion de la nouvelle revue dès 1913 : le père Rutten¹¹, Joseph Cardijn¹² et l'abbé Beernaerts, directeur des œuvres sociales de l'archidiocèse de Malines.

l'action politique directe et s'abstient de militer en faveur du suffrage féminin sans toutefois s'y opposer dans les principes. Cependant, de plus en plus persuadée que l'action politique est nécessaire pour réaliser les objectifs sociaux voulus, elle pose le problème de la représentation féminine sur la liste catholique. Après les élections de 1936, elle est cooptée au Sénat.

10. Cf. liste des personnes remerciées dans *FB*, de janvier à mars 1914 « pour leur soutien au programme social et charitable » de la revue.

11. Georges-Ceslas Rutten, O.P., (1875-1952). Docteur en théologie, en sciences sociales et politiques ; secrétaire général de la Confédération des Syndicats chrétiens (1904-1919), sénateur coopté de 1921 à 1946.

12. Sur Joseph Cardijn (1882-1967), fondateur de la Jeunesse Ouvrière Catholique et apôtre du syndicalisme féminin : *Cardijn, een mens, een beweging/ un homme, un mouvement*, Kadoc, Leuven, 1983. Sur la JOC : *La Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Bruxelles-Wallonie, 1912-1957*, 2 t. , Bruxelles EVO, 1990.

Jusqu'en juillet 1914, la parution suit son cours. En août, la revue encourage les femmes à soutenir leurs époux et tous ceux qui ont « l'honneur de servir leur pays » ; elle incite les femmes à s'engager comme infirmières, dans les services auxiliaires de l'armée ou dans les œuvres de bienfaisance. De septembre à novembre 1914, elle se tait pour reprendre sa parution « pendant la guerre, malgré la guerre »¹³... sous le principe « A l'œuvre ! Pour la Patrie¹⁴ ! ». Elle cesse de paraître en avril 1915 pour ne pas devoir se soumettre à la censure allemande.

Après quatre années d'interruption, *La Femme Belge* reprend son édition en mai 1919 afin de contribuer à l'œuvre de restauration et de reconstruction nationale. Le projet de relance est vaste et ambitieux : par ses articles de fond, le mensuel entend « orienter ses lectrices vers les grandes questions religieuses, morales, éducatives, sociales, féministes, économiques, littéraires et artistiques »¹⁵.

Diversifier les publics

A ce moment, la revue s'adresse toujours essentiellement aux femmes des classes aisées et aux dirigeantes du mouvement associatif féminin. Toutefois le contexte a bien changé ; la part prise par les femmes pendant la guerre oriente le mouvement social féminin chrétien d'une activité purement syndicale à un ensemble diversifié d'œuvres sociales. De manière symptomatique, le Secrétariat général des Unions professionnelles prend officiellement le nom de Secrétariat général des Œuvres sociales féminines chrétiennes en décembre 1918¹⁶. La mission du nouveau Secrétariat est la rechristianisation de la société dans son ensemble et la restauration de la famille¹⁷.

13. *FB*, décembre 1914, p. 901.

14. *Idem*, p. 909.

15. *FB*, mai 1919, pp. 1-3.

16. CARHOP, *op. cit.*, p. 24.

17. A ce propos, voir : A. DE DECKER, *Vormingswerk in vrouwenhanden. De geschiedenis van de kristelijke arbeiders vrouwenbeweging 1891-1924*, Amersfoort-Leuven, 1986.

Peu après, le 30 avril 1921, lors d'une réunion du Secrétariat général et à la suite de l'ouverture de l'Ecole sociale catholique¹⁸, les secrétaires régionales proposent de fonder un organe francophone qui soit l'expression du mouvement social féminin chrétien. A ce moment, les liens avec le Secrétariat général se resserrent. Victoire Cappe, qui estime elle-même que la revue ne satisfait plus dans sa forme ancienne, propose de consacrer désormais une part plus importante, de 52 à 64 pages, au volet social. Ces « pages sociales », formeront, de 1921 à 1925, une édition abrégée, l'édition B, dont le sous-titre est révélateur : *Organe de langue française du mouvement social féminin chrétien de Belgique et de l'Ecole sociale catholique*. Le comité de direction de *La Femme Belge*, nouvelle mouture, est composé de secrétaires régionales des Œuvres Sociales féminines chrétiennes (OSFC) et, lors de la réunion du 30 avril 1921, on insiste encore pour que la revue, en tant qu'organe du mouvement social féminin, prenne des positions politiques et « renonce aux situations hybrides, avec indécision, aux tâtonnements qui restent sans effet »¹⁹.

La nouvelle édition sociale cible un public plus large que le public initial, englobant cette fois des femmes d'œuvres, des élèves et des anciennes de l'Ecole sociale catholique ainsi que toutes celles qui veulent collaborer au mouvement social féminin. L'objectif est clairement de leur fournir des directives, des sujets d'études, des instruments de travail. Elle s'efforce d'être à la portée de toutes et de se présenter, par son côté pratique, comme « un organe de ralliement » pour les auxiliaires sociales diplômées de l'Ecole sociale catholique. En bref, elle veut être le relais et le porte-parole des différentes branches d'activités des Œuvres sociales féminines chrétiennes, des écoles

18. Fondée en 1910 sous le patronage du cardinal Mercier, elle accueille des jeunes femmes de 18 à 35 ans et leur propose une formation d'auxiliaires sociales en deux ans. Le diplôme obtenu (AR 10 août 1921) donne accès aux carrières de bibliothécaire, de surintendante d'usine, d'inspectrice du travail, de secrétaire d'institution ouvrière, d'inspectrice, enquêteuse ou auxiliaire pour œuvres d'assistance privées ou officielles, de déléguée à la protection de l'enfance : voir *FB*, mai 1923, pp. 1130-1145.

19. KADOC, Archives Algemeen Secretariaat der Christelijke Sociale Vrouwenwerken (abrégé désormais en CSVW), n°213, Compte rendu de la réunion du 30 avril 1921 de la *FB*.

sociales, des Cercles d'études, des semaines d'études pédagogiques, sociales et coloniales.

Nouvelle mouture de *La Femme belge*, plus attractive et de contenu plus varié afin d'attirer un public plus diversifié (cliché KADOR)

Bien que centrée sur les questions sociales, la deuxième édition ne délaisse pas pour autant les problèmes liés à la vie familiale, professionnelle et civique des femmes car, pour Victoire Cappe, mission sociale et mission familiale sont intimement liées : « L'accomplissement de la mission de la femme dans la famille est essentiellement nécessaire au maintien de l'ordre social »²⁰. De son côté l'abbé Cardijn redéfinit l'esprit du périodique : rendre compte des expériences, des initiatives et des conclusions du mouvement social féminin chrétien et non répercuter des articles d'autres revues belges ou étrangères²¹.

Cette édition sociale disparaît en mai 1925, la plupart des abonnées étant restées fidèles à l'édition complète. A partir cette année, *La Femme Belge*, tout en publiant de nombreux articles sur les questions sociales et les initiatives charitables, ouvre ses colonnes à de nouvelles rubriques : conseils médicaux, pages pour la maison et le ménage. La revue exprime le souhait que les femmes « dans ces heures graves d'après-guerre, sentent toute leur responsabilité pour servir avec plus de ferveur leurs familles, leurs amis, la Patrie, Dieu »²². Attentive à l'évolution du mouvement social féminin chrétien, *La Femme Belge* diffuse également à partir de 1925 *le Moniteur des ligues ouvrières féminines chrétiennes de Belgique*, bulletin des comités et des sections de propagandistes locales.

Une difficile relève

La maladie et le décès prématuré de Victoire Cappe en 1927, à l'âge de 41 ans, bouleversent profondément la revue. Il n'est pas aisé d'assurer la relève : le tempérament, le dynamisme et l'omniprésence de Victoire Cappe dans toutes les activités du mouvement social féminin chrétien laissent un vide de pouvoir dans toutes ces sphères d'activité.

20. *FB*, juin 1921, p. 35.

21. KADOC, CSVW, n°213, compte rendu de la réunion du 4 juin 1921 de la *FB*.

22. *FB*, mars 1925, p. 846.

Plusieurs femmes d'œuvres engagées dans l'action sociale vont se succéder au poste de secrétaire. Jeanne Cappe²³, la sœur cadette de Victoire, assure une sorte d'interrègne de juin à décembre 1927, oriente la revue vers des questions d'intérêt général. En avril déjà, des réformes sont annoncées afin que, dès juin, la revue devienne « la grande revue d'intérêt général féminin qu'attend depuis longtemps le public catholique féminin »²⁴. Le sous-titre atteste de cette évolution : *Revue d'intérêt général féminin*.

De juin à décembre, le format s'agrandit, les objectifs s'élargissent. Comme par le passé, le périodique sert de lien entre les différentes organisations du mouvement social féminin chrétien, cependant il entend ne plus se limiter aux seules dirigeantes mais à toutes les femmes « dont les hautes vocations d'épouse, de mère de famille et de ménagère, appellent une revue à servir leurs intérêts et à entretenir une culture intégralement féminine »²⁵. Sous la rubrique, « La Femme belge au Congo », la revue inaugure des articles sur la formation de celles qui s'apprentent à partir dans la colonie.

Sans aucune annonce préalable, en janvier 1928, la revue reprend son ancien format tandis qu'une nouvelle secrétaire responsable est désignée : Adèle de Loneux²⁶. Elle a pour collaboratrice Elisabeth Dendal, secrétaire des Œuvres sociales féminines chrétiennes (janvier-juillet 1928), la baronne Antoine della Faille (octobre-novembre 1928), enfin, Marguerite Meunier²⁷ (septembre 1929 à 1935). Le changement

23. Jeanne Cappe (1895-1956), rédactrice à la *Nation belge*, femme de lettres spécialisée dans la littérature pour enfants, elle enseigna la psychologie appliquée à l'École sociale catholique dès 1920. Elle assume la responsabilité de *La Femme belge* de juin à décembre 1927.

24. *FB*, avril 1927, pp. 5-6.

25. *Ibidem*

26. Adèle de Loneux enseigne successivement à l'École moyenne pour filles d'Ixelles en 1911, de Molenbeek, à l'École Normale de l'État à Bruxelles (Berkendael) et à l'École sociale catholique. En tant que représentante de cette dernière école, elle part en mission au Brésil en 1932 pour organiser des cours de formation sociale à Rio de Janeiro. A partir de 1928, elle préside les LOCF d'Etterbeek. Elle collaborait à *La Femme belge* depuis 1913.

27. Ancienne de l'École sociale catholique, Marguerite Meunier travaille d'abord au service féminin des mutualités chrétienne avant d'obtenir un poste de visiteuse pour l'Œuvre nationale de l'Enfance de 1932 à 1936.

de sous-titre indique les hésitations de la revue : de *Revue de service social catholique. Organe des Œuvres sociales féminines chrétiennes, de l'Association des auxiliaires sociales de Belgique et de l'École sociale catholique*, elle devient à partir de juillet 1928, *Revue catholique de service social*.

Plus précis encore, le périodique annonce clairement son programme lors des vœux de fin d'année. Il entend être :

- Une source de documentation sûre, abondante et variée ;
- Un écho toujours fidèle de la conception catholique des grandes questions sociales
- Une éveilleuse d'activité généreuse au service du Bien
- Un cri de louange incessante à la gloire du Dieu ²⁸,

Après deux années prospères, la revue est touchée par la crise économique qui ébranle la société. La crise est au centre des éditoriaux et la nécessité du don est rappelée, non pas comme un luxe mais comme un besoin vital. A partir de 1933, de mensuelle la publication devient bimestrielle et le nombre de pages diminue. Aucun article ne fait pourtant allusion à l'existence de difficultés internes à sa direction ou à son financement. Bien qu'elle continue à paraître en 1935, seuls trois numéros sont publiés. Puis *La Femme Belge* disparaît brutalement, sans aucun avis préalable, sans aucune explication.

Ce déclin peut s'expliquer de diverses manières. D'une part, le décès de Victoire Cappe – l'âme de la revue – l'a laissée singulièrement affaiblie et incapable de reprendre un second souffle. Mais l'évolution même des différentes branches du mouvement social féminin a certainement contribué au déclin de *La Femme Belge*. Les années trente sont en effet marquées par une décentralisation des structures du Secrétariat général ; le mouvement oriente de plus en plus son action vers les ligues locales, fédérées depuis 1920 en une Fédération Nationale des Femmes Ouvrières Chrétiennes. Celle-ci devient peu à peu le pilier principal du mouvement associatif féminin et dispose de

28. *FB*, décembre 1928, p. 516 ; décembre 1929, p. 575 ; décembre 1930, p. 561, décembre 1931, p. 568.

ses propres publications²⁹. Le jeu des tensions internes et des influences au sein même du mouvement se solde, dans les années trente, par la mainmise de plus en plus nette des Ligues ouvrières féminines chrétiennes sur les activités traditionnellement dévolues au Secrétariat général des œuvres sociales féminines chrétiennes³⁰. Le Secrétariat a sans doute entraîné sa revue, *La Femme Belge*, dans sa chute, laissant place au développement d'autres périodiques.

Quel est donc, *in fine*, ce milieu dont émane imperturbablement un message de restauration familiale, profondément imprégné par l'idée d'une « nature féminine », véritable noria qui grossit avec l'extraordinaire développement que connaît le mouvement social féminin chrétien dans l'entre-deux-guerres?

Le milieu sociologique

Au cours de son existence, *La Femme Belge* connaît dix secrétaires. La première et de loin la plus importante est Victoire Cappe, qui collabore étroitement avec la comtesse van den Steen de Jehay avant la Première Guerre. Née de Villegas de Saint-Pierre le 14 décembre 1870, épouse du comte Léopold van den Steen de Jehay (1892), la comtesse est dotée d'une forte personnalité, qui s'imposa dans le domaine littéraire³¹ comme dans le domaine caritatif. Dès 1909, elle avait contribué à fonder l'Ecole d'infirmières Saint-Camille à Bruxelles. Pendant la guerre, elle dirigea elle-même l'hôpital de Poperinghe. Présidente de l'Amicale des Infirmières du front, elle est aussi administratrice de la Clinique de Deux-Alice à Uccle (Bruxelles). La comtesse de Jehay reste à la direction de la revue jusqu'en avril 1915. Le partage des fonctions (Cappe pour les questions sociales, de Jehay pour les questions culturelles) préfigure l'organisation d'après-guerre.

De 1919 à 1927, la revue a pour secrétaire générale une autre noble, la comtesse Errembault de Dudzele dont la participation active

29. *De Vrouwenbeweging* (Anvers), *De Christene Vrouw, La Ligue des femmes*, le *Moniteur des LOCF*.

30. *Idem*, t 2, p. 367.

31. Elle publie des nouvelles dès 1902 sous le pseudonyme de Quevedo et est élue en 1927 membre sociétaire de la Société des gens de Lettres de France.

à la revue n'a pu être établie. En effet, elle n'écrit aucun article, elle n'est présente à aucune réunion du Comité de direction dont les comptes-rendus sont connus (avril-octobre 1921).

Secrétariat de la rédaction

Ansel, Franz : Lettres et Beaux-Arts, mai 1919 à mai 1925

Cappe, Jeanne: responsable de la rédaction, juin à déc. 1927

Cappe, Victoire : responsable de rédaction, novembre 1913 à sa mort en 1927. Secrétaire pour les questions sociales à partir de mai 1919.

V^{l^{me}} Hélène Davignon : mai 1919

Dendal, Elisabeth : secrétaire adjointe, janvier à juillet 1928

C^{l^{me}} G. Errebault de Dudzele : secrétariat général, mai 1919 à mai 1927

B^{onne} A. della Faille : secrétaire adjointe, octobre à nov. 1928

de Loneux, Adèle : secrétaire de rédaction, janvier 1928 à novembre 1932

Meunier, Marguerite : secrétaire d'administration, septembre 1929 à novembre 1932

Cœuvres sociales féminines : 75 bd Clovis à Bruxelles : juin à décembre 1927

C^{l^{me}} van den Steen de Jehay : de novembre 1913 à avril 1915.

A partir de 1927, et le décès de Victoire Cappe, les secrétaires vont se succéder, pour de courtes périodes d'abord, comme s'il était malaisé de lui trouver une remplaçante efficace, puis choisies, non plus parmi les dames d'œuvres, mais directement dans le vivier que représente l'École sociale catholique et dans le mouvement associatif féminin. C'est le cas de Marguerite Meunier et d'Adèle de Loneux.

Les membres du comité de direction sont soit actifs dans le mouvement social chrétien, soit dans l'enseignement féminin ou dans la vie culturelle. Initialement, on y retrouve des dames d'œuvres, souvent issues de la noblesse, telle que la baronne Rotsart de Hertaing, fondatrice des premiers Cercles de fermières en 1906,

membre jusqu'à sa mort en 1922³². Elles seront progressivement remplacées par des « professionnelles » du travail social.

L'inspiratrice du Féminisme chrétien (1902), Louise Van den Plas, soutient également la revue jusqu'en 1922. Seul mouvement féministe dans la mouvance féminine chrétienne, le Féminisme chrétien prône un féminisme de la différence et de la complémentarité, il est l'expression d'une tendance très modérée qui reconnaît « la prééminence de l'époux comme chef de la famille et de la communauté [mais qui] demande que la femme soit davantage son associée et que le régime légal protège ses biens d'une manière efficace ».

A la veille de la première guerre, ses relations avec le mouvement social féminin chrétien sont encore sereines. Van den Plas prendra ses distances à partir des années vingt, lorsqu'elle s'engage dans le combat politique, notamment en faveur du suffrage féminin, tandis que le Secrétariat général (et avec lui *La Femme Belge*) estime que le champ politique est du ressort des hommes, comme le domaine social est du ressort des femmes. Pourtant, après 1921 et l'accès des femmes au suffrage communal, le Secrétariat général entend être seul légitime pour organiser les campagnes électorales destinées aux femmes et les inciter à apporter au « ménage communal », « l'ordre, l'économie, les bons sens pratique dont la nature et leur fonction les a pourvues »³³. Il considère aussi d'emblée que les femmes doivent se limiter aux domaines qui respectent la « nature féminine », soit ceux qui touchent à la moralité, l'éducation, les œuvres sociales³⁴.

Comme l'une des priorités de la revue est l'enseignement et la formation sociale des jeunes filles et que *La Femme Belge* devient l'organe de l'Ecole sociale catholique en 1921, il n'est donc pas étonnant de voir des enseignants s'y exprimer. Le vicomte de

32. Voir P. VAN DEN DUNGEN, « Les cercles de fermières. Une solution catholique à l'exode rural 1880-1919 », *Cahiers Marxistes*, août-septembre 1993, pp. 101-112 ; E. GUBIN, « Femmes rurales en Belgique. Aspects sociaux et discours idéologiques 19e-20e s. », *Sextant*, 5, 1996, particulièrement pp. 70-88.

33. C. JACQUES et C. MARISSAL, « L'apprentissage de la citoyenneté au féminin », *Cahiers d'Histoire du temps présent*, 4, Bruxelles, 1998, pp. 98-103.

34. *FB*, avril 1921, p. 937-942.

Spoelberch, professeur à l'Université catholique de Louvain et plus tard professeur à l'Ecole sociale, est membre de son comité de direction, de sa fondation à sa mort prématurée en 1929. Louise d'Ursel, infirmière-visiteuse de formation et professeure à l'Ecole sociale catholique, collabore de 1913 à 1915. Elle devient membre du comité de rédaction de 1919 à 1926. Anne-Marie De Vuyst, ancienne élève puis secrétaire de l'Ecole à partir de 1926, y participe dès juin 1925. On peut ainsi épingleur une série de proches collaborateurs de l'Ecole supérieure de jeunes filles : Marie Haps, sa fondatrice et présidente, Melle Timmerman, sa secrétaire, Mme Edmond Carton de Wiart ; Edouard de Moreau, Jésuite et historien, professeur à la même Ecole supérieure.

Plusieurs représentants du monde culturel soutiennent la revue : outre Franz Ansel et la Comtesse van den Steen de Jehay, citons aussi des littérateurs comme Cécile Gilson, Edouard Ned, la comtesse Marie de Villermont, le critique musical G. Systeman et le baron Kervyn de Lettenhove.

Quant aux collaborateurs, ils sont nombreux et issus des mêmes milieux que les membres du comité de rédaction. On peut ainsi souligner les collaborations des femmes d'action sociale comme Marie-Elisabeth Belpaire ou Joséphine Stilmant. D'autres sont engagés dans l'enseignement et la formation pour jeunes filles, d'autres encore dans l'enseignement catholique universitaire : Brants, Defourny, l'abbé Harmignie, Pierre Charles, François Béthune et Georges Dautrepoint, Mgr Simon Deploige... entre autres³⁵.

De nombreux collaborateurs font également partie du monde de la culture et des arts. Les littérateurs catholiques comme Henri Davignon, Ernest Gilbert, Pierre Nothomb, Edmond Glesener ou Georges Virrès, des femmes de lettres comme Hélène de Golesco, Cécile Gilson ou Maria Biermé. Des hommes politiques enfin dont le plus influent reste Cyrille Van Overbergh.

Tous viennent majoritairement de milieux aisés, noblesse ou bourgeoisie. On y trouve des ecclésiastiques de renom. Tous sont

35. Pour plus de détails, C. SAPPRIA, *op. cit.*, t. 1, p. 113-114. Voir aussi la liste complète en annexe.



Louise Marie Henriette de Moreau de Bioux, née à Wierde en 1883 et décédée à Bruxelles en 1970, est une figure représentative de cette noblesse qui a soutenu et collaboré à la revue. Fille d'Alphonse de Moreau, ministre des Affaires étrangères puis de l'Agriculture, elle épouse le chevalier Edmond Carton de Wiart en 1910. Exilée à Londres pendant la guerre 1914-1918, elle s'investit dans les œuvres caritatives féminines. Rentrée en Belgique, elle soutient activement le mouvement de restauration chrétienne et de restauration familiale (A. VARLEZ, *Les Belges en exil*, Londres, 1917).

engagés dans le mouvement catholique et un certain nombre guident sa destinée. Leur formation intellectuelle est élevée. Les collaboratrices sont engagées dans le mouvement social féminin chrétien ou dans les écoles supérieures féminines. La foi et l'engagement de tous les amènent à participer au foisonnement intellectuel du renouveau catholique du début du siècle et à s'y maintenir, dans une esprit de reconquête pour l'Eglise, au cours de l'entre-deux-guerres.

Idéologie et action : le message de *La Femme Belge*

La Femme Belge diffuse un idéal féminin qui respecte la doctrine de l'Eglise, soit la reconnaissance de la hiérarchie des rôles entre les sexes comme entre les classes sociales. L'homme et la femme ne sont pas égaux mais équivalents dans leur nature respective. Epouse et mère, la femme a une mission à remplir qui est strictement complémentaire à celle de l'homme, « chacun apportant à l'autre le complément que l'autre attendait pour pouvoir lui-même déployer ses vertus »³⁶. Le propos n'est pas anodin, il est de la plume de Maria Baers, tête de file incontestée du mouvement féminin chrétien.

La Femme Belge développe donc un « féminisme de la différence », tout entier axé sur une conception essentialiste : par essence, la femme se voit confier des tâches particulières³⁷. Si elle choisit au contraire une destinée individuelle, elle se doit de rester célibataire.

Ces conceptions, déjà bien implantées au XIX^e siècle, sortent confortées de la Première Guerre Mondiale, quand il apparaît que la société moderne, bouleversée dans ses valeurs et ses repères, doit faire l'objet d'une reconquête morale par les femmes. Ces « infirmières-nées » sont seules capables de lutter contre la dissipation des mœurs, contre la vogue des « garçonnnes » en mal d'émancipation, qui se distinguent « par l'usage de la cigarette, les cheveux courts, des costumes de viragos, des locutions de corps de garde, des lectures

36. *FB*, mars 1932, p. 137.

37. *Ibidem*, p. 141.

risquées, des flirts imprudents, des manières ultra-libres »³⁸. Il faut donc, avant toute chose, restaurer la jeune fille catholique, et la (re)doter de cette « modestie, réserve, ce velouté de douceur qui fait tout son charme »³⁹.

Le cadre idéologique est posé. La revue revient sans cesse à l'idée de nature ou d'essence féminine, qui demeure au centre de toutes ses conceptions. C'est, pour elle, une donnée qui ne peut jamais être remise en cause car elle conditionne la société, bâtie sur la cellule de base qu'est la famille. La mission première de la femme est donc bien d'être « le soutien de son mari, sa compagne, la coopératrice intelligente de ses travaux, sa conseillère et la première éducatrice de ses enfants »⁴⁰. Témoin d'un milieu et d'un temps, *La Femme Belge* répercute ainsi un débat autour de trois questions fondamentales : l'éducation des jeunes filles, leur mission familiale et sociale et le travail salarié.

Une éducation spécifique : la clé de toutes les réformes

Dans ce contexte, la revue fait de l'éducation un de ses thèmes principaux, d'autant plus qu'elle entretient des liens très étroits avec l'Ecole sociale catholique. Toutefois, si l'éducation doit être différente selon les sexes, elle doit aussi être adaptée aux catégories sociales. *La Femme Belge* distingue très nettement la formation des jeunes bourgeoises de celle des jeunes ouvrières. Les deux milieux ont d'ailleurs leur « théoricien » attitré : Edward Montier⁴¹ pour les premières, l'abbé Cardijn pour les secondes.

38. *FB* octobre 1928, p. 393.

39. *FB*, décembre 1920, p. 531.

40. *FB*, septembre 1919, p. 242.

41. Edward Montier (1870-1954) dirige le patronage des Philippins à Rouen. Malgré l'atmosphère anticléricale de l'époque en France, il sert différentes œuvres de jeunesse très développées. Il publie de nombreux livres sur les œuvres de jeunesse et l'éducation des jeunes. Notamment *Les Essais nouveaux* (1910) qui inspirent l'abbé Cardijn dans ses expériences de groupement féminin à Laeken. Il collabore à *La Femme Belge* de 1920 à 1927. (*Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, t. IX, Paris, 1982, col. 568-659 ; WALIERS, M., *Joseph Cardijn jusqu'à la fondation de la JOC*, Louvain, UCL,

Il est intéressant de souligner que, sous la plume de Montier, l'exemple éducatif proposé pour les jeunes filles des classes aisées découle directement des méthodes appliquées par Madame de Maintenon à la Maison Royale de Saint-Cyr au XVII^{ème} siècle. Ces méthodes permettent « une éducation forte, sérieuse, pieuse, sans austérités excessives, apprenant à accepter les sacrifices, religieuse sans dévotions outrées, libre avec dignité [...] préparant au mariage sans enthousiasme romanesque mais avec le sentiment du devoir [accompli] avec une résignation sereine »⁴². La famille demeure le milieu éducatif privilégié, c'est là que la jeune fille puisera ses connaissances domestiques, « avec élégance et en gardant le sourire »⁴³. C'est aussi au sein de la famille que la jeune fille apprend le sens des relations sociales et le dévouement requis pour fonder à son tour un ménage⁴⁴.

Si elle ne se marie pas, elle doit alors reporter son amour et son dévouement sur d'autres, au sein d'œuvres sociales et caritatives, ou en exerçant une profession de substitution : infirmière ou auxiliaire sociale, autant de « mères selon la grâce à côté des mères selon la nature »⁴⁵.

Ménagère experte, future éducatrice, la jeune fille aisée doit aussi élever son esprit à la culture des lettres et des arts, tout en se limitant aux œuvres dignes. Ainsi, la revue publie régulièrement une bibliographie commentée des livres récents, elle s'insère résolument dans le renouveau littéraire catholique en proposant des auteurs engagés français (Mauriac, Bernanos) mais aussi belges comme Pierre Nothomb, Firmin van den Bossche, Henri Davignon, Cécile Gilson, Maria Biermé ou Marguerite Perroy. L'éducation à la lecture doit enseigner aux filles « à lire les bons livres et les lire bien ».

1981, p.248 ; *Manuel illustré de la littérature catholique en France de 1870 à nos Jours*, Paris, 1925, p. 117).

42. *FB*, juin 1921, pp. 22.

43. *FB*, septembre 1921, p. 328.

44. *FB*, mai 1922, p. 1176.

45. *FB*, mai 1922, p. 1175.

L'abbé Cardijn prend le relais dès qu'il s'agit de l'éducation des jeunes filles des classes populaires. Bien que la JOCF qu'il a fondée en 1924 s'investisse tout particulièrement dans l'encadrement des jeunes ouvrières, l'abbé Cardijn publiera peu à son propos dans *La Femme Belge*. Il est vrai que les JOCF possèdent leur organe propre, dans les deux langues, *Jote et Travail* (1922) et *Lenteleven* (1923). Cardijn expose néanmoins très clairement ses principes éducatifs dans *La Femme Belge*. Cette éducation est en effet particulière puisqu'elle doit tenir compte des conditions dans lesquelles vivent les jeunes ouvrières : promiscuité des sexes dans les usines, absence de direction parentale, mauvais exemples glanés dans la rue⁴⁶. Il est donc impératif de renforcer chez elles les qualités féminines au sein de patronages et d'œuvres spécifiques et de veiller tout spécialement à leur fournir un encadrement moral.

Mais toutes, quelle que soit leur classe sociale, ont pour mission d'être épouse et mère et de fonder un foyer dans la conception chrétienne du mariage. On voit se déployer alors, toujours sous la plume d'hommes ou d'ecclésiastiques, le discours traditionnel sur le mariage chrétien ; les rares innovations qui réclament, par exemple, des réformes du contrat de mariage sont signées par Louise Van den Plas⁴⁷, dont on sait par ailleurs qu'elle prend de plus en plus ses distances par rapport aux œuvres sociales féminines chrétiennes.

En 1930 le pape Pie XI redéfinit clairement les bases du mariage chrétien dans son encyclique *Casti Connubii* (31 décembre 1930), que *La Femme Belge* approuve sans restriction. La revue critique ouvertement tout contrôle des naissances, et la récurrence même des articles sur ce thème⁴⁸ semble indiquer que le problème est crucial en ces temps de natalité réduite, en dépit des politiques gouvernementales volontaristes.

La protection de l'enfant et son éducation, la protection des mères et leur éducation sont donc au centre de la revue. Bien que *La Femme*

46. *FB*, octobre 1919, p. 274 ; août 1921, pp. 249-255.

47. *FB*, juillet 1914 pp. 75-87 et mars 1928, pp. 737-741.

48. *FB*, novembre 1919, pp. 384 ; septembre-octobre 1925, pp. 171-176 ; juin 1928, pp. 274-284 ; septembre 1929, pp. 406-412 ; mars-avril 1934, pp. 70-76.

Belge se range en tous points aux directives des autorités ecclésiastiques et à la position doctrinale énoncée par Pie XI dans l'encyclique *L'Education chrétienne de la Jeunesse* (31 décembre 1929), il est assez surprenant de constater qu'elle renseigne cependant sur des méthodes d'éducation moderne, comme la méthode Montessori ou Decroly⁴⁹. La question pédagogique est tellement préoccupante qu'elle constitue le thème de deux semaines pédagogiques organisées par l'Ecole normale sociale catholique en 1933 et 1935⁵⁰.

Si la formation intellectuelle des jeunes filles est préconisée, elle doit demeurer dans des limites précises. Il ne s'agit surtout pas d'en faire ni des femmes savantes ni des artistes : leur épanouissement intellectuel reste étroitement subordonné à l'usage qu'elles pourront en faire au sein du foyer. Aussi le but de l'Ecole supérieure de jeunes filles est-il surtout de former des femmes capables d'être « les compagnes intellectuelles de leur mari et les éducatrices éclairées de leurs enfants »⁵¹. L'entrée à l'université n'est tolérée que pour une minorité d'entre elles, sorte d'élite féminine catholique dont l'Eglise a besoin comme cadres de ses propres organisations féminines. Mais il est alors implicite que ces jeunes femmes renoncent au mariage et respectent le célibat⁵².

Toutes les femmes, toutes classes sociales confondues, doivent être initiées au sens du beau ; la classe dirigeante a même un devoir d'art à l'égard des classes inférieures⁵³, car l'éducation esthétique de la femme du peuple lui permettra d'embellir son foyer, de le conserver propre et ordonné. Elle le rendra ainsi attachant et contribuera à fortifier la cohésion familiale.

49. *FB*, novembre et décembre 1922, pp. 505 et 571 ; mars 1923, p. 908 ; juin 1923, p. 43.

50. Voir notamment le numéro spécial de juin 1933.

51. *FB*, août 1920, p. 310.

52. *FB*, février 1914, pp. 235-247. Voir aussi R. CHRISTENS, « Sociaal geëngageerd en ongehuwd. Sociale werksters in Vlaanderen in de jaren 1920-1930 », *Cahiers d'Histoire du temps présent*, Bruxelles, 4, mai 1998, pp. 65-81.

53. *FB*, novembre 1913, pp. 21-33 ; avril 1914, pp. 393-402 ; janvier 1926, pp. 421-427 ; décembre 1926, pp. 261-275.

Dernier volet de cette éducation féminine, la formation chrétienne, d'autant plus importante que la femme est amenée à exercer pleinement son rôle dans la restauration du règne du Christ sur terre. Soulignons, une fois encore, que tous les théoriciens qui prennent la plume dans ce domaine sont des hommes, souvent d'Eglise et qu'il peut paraître étonnant qu'aucune femme ne se soit exprimée sur cette question qui la concerne directement.

La mission sociale de la femme : la formation en vue de l'action

Dès son premier article, *La Femme Belge* engage les femmes à l'action sociale. Qu'elles soient issues des classes aisées ou des classes laborieuses, elle sont invitées à participer à la restauration sociale et morale de la société en s'engageant dans les œuvres sociales de bienfaisance et autres. Ainsi, en raison de l'évolution de la société, les femmes se sont vues attribuer de nouvelles obligations et de nouveaux devoirs. Les deux jeunesses catholiques, aisée et ouvrière, sont aussi conviées à se rassembler car, « *les Jeunesses isolées font des maturités stériles, et le seul travail en commun met en commun les âmes !* »⁵⁴. L'action sociale doit donc faire partie intégrante de la vie des femmes et des jeunes filles de tous milieux, aucune excuse n'étant admise selon le principe : « *Nous ne sommes pas seulement coupables du mal que nous faisons, mais du bien que nous ne faisons pas* »⁵⁵.

Le rôle social des femmes concerne donc tous les domaines de la société. Dans la famille, dans la paroisse, dans la société civile et dans les relations internationales, les femmes veillent à l'ordre social selon les prescriptions de la doctrine sociale catholique. Toutefois, il est un aspect du problème social qu'elles ne peuvent négliger au début du XX^e siècle. Il s'agit de leur devoir envers la question ouvrière que la revue appelle leur « *devoir social au sens restreint* »⁵⁶. *La Femme Belge* sera diffusée dès son origine pour former les dirigeantes du mouvement social chrétien à ce propos.

54. *FB*, novembre 1913, p. 4.

55. *FB*, mars 1925, p. 846.

56. *FB*, mars 1932, p. 300.

La création de l'École sociale catholique en 1920, dont *La Femme Belge* sera l'organe, se situe dans la même dynamique. Son dessein n'est pas de former des femmes savantes mais bien des femmes d'action. Le mouvement social féminin chrétien a en effet besoin de nouvelles promotrices de l'action sociale. Il est indispensable de former des éducatrices capables de dispenser un enseignement social du degré élémentaire et de former des propagandistes. De plus, au lendemain de la guerre, il faut renforcer le syndicalisme, développer l'instruction et l'éducation populaire ainsi que multiplier les œuvres et institutions de prévoyance sociale. L'École Sociale Catholique veut réaliser conformément à l'ordre social chrétien les réformes économiques et sociales jugées nécessaires. Elle prépare donc « la femme à remplir dans la société un rôle utile et bienfaisant, qu'elle soit travailleuse volontaire de l'action sociale ou qu'elle doive trouver dans une rémunération convenable de ses services la possibilité de se dévouer »⁵⁷.

La condamnation du travail féminin

Quant au travail féminin, *La Femme Belge* ne cesse de réaffirmer que la place de la femme est d'être « gardienne du foyer et des traditions, seul lieu où elle trouvera la plus féconde application de ses aptitudes naturelles et de ses facultés providentielles »⁵⁸. La position s'aligne sur celle des encycliques *Rerum Novarum* (1891), plus récemment *Casti Connubii* (1930) et *Quadragesimo Anno* (1931). Elle s'accompagne de la volonté de restaurer la dignité des tâches domestiques, la « grandeur de ce métier » si typiquement féminin de ménagère, présentée comme une gestionnaire et une administratrice de la maison⁵⁹.

Dès les années vingt, *La Femme Belge* publie des articles qui prônent le retour au foyer et la modernisation du travail domestique et qui soulignent l'enrichissement des familles – et donc de la nation – grâce à une bonne gestion ménagère. Le taylorisme pointe son nez,

57. *FB*, décembre 1921, p. 705-706.

58. *FB*, décembre 1920, p. 536.

59. *FB*, novembre-décembre 1914, p. 385.

gagne la cuisine : « la femme doit, comme son mari, comme tous ceux qui travaillent, chercher à accroître son rendement »⁶⁰. Elle doit donc apprendre les bonnes méthodes, utiliser un outillage moderne : l'enseignement ménager est donc indispensable pour toutes. Dans cet esprit, les Ligues ouvrières féminines chrétiennes fondent en 1924 une Ecole pratique de formation familiale et ménagère pour les épouses d'ouvriers. De même, la revue répercute régulièrement les conférences des Congrès annuels du Centre national d'Etudes d'économie ménagère. A partir des années trente, les appels au retour au foyer deviennent plus pressants, même si la revue est consciente que l'accès aux robots ménagers et à la nouvelle société de consommation ne sera pas à la portée de toutes⁶¹.

Pour les femmes des classes aisées, qui constituent toujours son principal public, la revue traite également de la crise de la domesticité et de ses possibles solutions⁶². Elle développe ainsi un discours visant à optimiser le travail ménager automatisé de manière à pouvoir pallier l'absence de servantes.

Parallèlement, la revue s'intéresse au travail salarié des femmes mariées. Dans ce domaine, ses idées suivent de près la conjoncture économique ; elles passent d'une perspective syndicale – la défense des intérêts des travailleuses – au retour des femmes au foyer et à leur formation sociale et ménagère pour aboutir, au plus profond de la crise économique, à la condamnation pure et simple de leur travail salarié.

Dès juin 1921, Victoire Cappe se prononce dans l'édition sociale de *La Femme Belge* en déplorant l'extension du travail salarié qui « arrache les épouses et les mères à leur devoir primordial [...] le travail féminin devient donc [...] un des termes le plus important du problème social »⁶³.

Une première campagne du Secrétariat général concerne le travail à domicile, perçu positivement puisque « c'est la vie de famille possible et

60. Sur cet aspect, plus de détails dans C. SAPPYA, *op. cit.*, p. 213.

61. *FB*, novembre-décembre 1934, pp. 345-353.

62. *FB*, juillet 1914, p. 779 ; juillet 1921, pp. 125-137 ; février 1930, pp. 82-86 ; mars 1930, pp. 155-168.

63. *FB*, juin 1921, p. 35.

Illustration de *La femme belge*, symbolisant l'idéologie de la mère. Depuis 1924, les Ligues ouvrières féminines chrétiennes enquêtaient sur la situation des femmes mariées au travail, et tentèrent de préparer progressivement l'opinion publique à une limitation du travail salarié des femmes au profit d'un retour ou d'un maintien des mères au foyer (*La Femme belge*, décembre 1932).

sauvegardée⁶⁴. De plus, la moralité de la femme y est protégée, à la différence de l'usine. C'est pourquoi le mouvement féminin chrétien est largement favorable au travail à domicile et réclame des mesures législatives pour supprimer les abus qui y sévissent. Bien que l'examen de ce problème, qui s'était posé avant la Première Guerre, connaisse un regain d'intérêt surtout dans les années trente⁶⁵, la diminution même du nombre d'articles montre que, pour la revue, le sujet passe au second plan, face à ce qu'elle considère comme le danger primordial – le travail industriel des femmes.

Avant la Première Guerre, la revue a surtout dénoncé les conséquences physiques et morales du travail de fabrique, les déplorables résultats de la « désertion des foyers » sur l'éducation des enfants et sur l'époux délaissé qui « cherche ailleurs des satisfactions compensatrices »⁶⁶. Elle adoptait ainsi le discours classique de la bourgeoise conservatrice sur les méfaits du travail industriel des femmes, récurrent depuis le milieu du XIX^e siècle. De même, les remèdes proposés par la revue emboîtaient le pas à ceux généralement suggérés : hausse du salaire du chef de famille, rechristianisation de l'industrie, formation ménagère des filles.

Au lendemain du conflit, la question se pose sous un jour nouveau. La guerre a épuisé les réserves de très nombreuses familles et un nombre considérable de femmes cherchent du travail. Pour les en détourner, la revue fait, une fois encore, appel aux arguments de *Rerum Novarum*. La revue encourage la création d'écoles ménagères et du 4^e degré dans les écoles primaires pour filles. A partir de 1924, réflexions et enquêtes se succèdent tandis que les auxiliaires sociales, nouvellement diplômées, entrent dans le monde du travail en tant que surintendantes d'usine⁶⁷.

En dépit de ces efforts, la question du travail féminin reste lancinante et *La Femme Belge* s'efforce de préparer un courant d'opinion favorable à sa réglementation. Déjà en février 1920, *La*

64. *FB*, octobre 1921, p. 457.

65. Voir C. SAPPJA, *op. cit.*, pp. 221-224.

66. *FB*, mars 1914, p. 313.

67. *FB*, mai 1923, p. 1112.

Femme Belge réclamait une protection accrue des ouvrières de fabrique et « dans la mesure du possible, la suppression du travail des femmes mariées »⁶⁸.

A partir de 1924, les Ligues ouvrières féminines chrétiennes lancent enquêtes et études pour préparer le terrain législatif. Leur position se durcit au tournant des années trente, car pour elles, « la première conquête doit être de donner la possibilité pour la femme mariée de la classe ouvrière de rester chez elle ». Outre les arguments moraux, le mouvement avance également des arguments économiques puisque « le nombre de chômeurs équivaut exactement au nombre de femmes employées dans les ateliers »⁶⁹. Un numéro spécial d'avril-mai 1931, consacré au travail des femmes, publie les comptes-rendus de la XV^e Semaine pédagogique et sociale sur le travail féminin, organisée par l'Ecole sociale catholique du 7 au 11 avril. Parallèlement, *La Femme Belge* redouble d'articles sur la grandeur des tâches domestiques, si nécessaires au maintien de l'ordre social. Ce courant aboutit en 1934 à la proposition de limitation du travail féminin présentée au Sénat par le père Rutten. *La Femme Belge* s'aligne sur cette position⁷⁰.

Si c'est principalement l'usine qui est critiquée, le mouvement social féminin chrétien n'est guère plus favorable au travail de bureau, dans lequel il dénonce l'ambiance délétère et la promiscuité des sexes. Cardijn n'hésite pas à affirmer que le recrutement d'une main d'œuvre féminine, faisant concurrence aux hommes, loin d'être un remède au problème économique, devient au contraire « un entreteneur de malaise social »⁷¹. En bref, la condition d'employée « n'est guère enviable et doit, à tout le moins, rester un état temporaire, une situation temporaire jusqu'au mariage ». Au-delà, elle risque de « compromettre toute la vie d'une femme, toute sa mission [...] pour

68. *FB*, février 1920, p. 583.

69. *FB*, janvier-février 1933, pp. 6 et sv.

70. *FB*, mars 1933, pp. 92-93. Sur cette proposition Rutten : R.P. RUTTEN, « La limitation du travail de la femme mariée dans les usines », *Dossiers de l'Action sociale catholique*, juin 1934, pp. 472-514.

71. *FB*, novembre 1919, p. 323.

déformer et faire dévier sa nature. Elle est en même temps une source de stérilisation et de dépérissement de toute une classe sociale »⁷².

Si sous la plume de Cardijn, les termes sont extrêmes, *La Femme Belge* quant à elle, n'en fait pas un cheval de bataille : la revue prête somme toute peu d'intérêt aux employées, tout comme elle se préoccupe peu des carrières libérales. Sa position, quelle que soit la profession, est invariable : une fois mariée, la femme, diplômée ou non, doit se consacrer à sa famille. Un diplôme d'études supérieures apparaît même comme un sérieux handicap au mariage car il éloigne les prétendants : « on imagine difficilement une jeune fille professeur de grec épousant un marchand de fromages... »⁷³. Toutefois la revue reste nuancée à propos des femmes universitaires car le mouvement social féminin a besoin d'intellectuelles comme cadres pour ses organisations.

Ce message et cette position idéologique découlent, une fois encore, de la conception de nature féminine développée dans *La Femme Belge*. C'est pourquoi les seuls métiers qui trouvent grâce à ses yeux sont précisément ceux en accord avec les « qualités féminines ». C'est le cas des infirmières, des auxiliaires sociales, de toutes les fonctions découlant de la professionnalisation des services de bienfaisance assumés naguère par les dames de la bourgeoisie et de la noblesse. Le métier d'institutrice est également loué.

Notons toutefois que, contrairement à l'éducation, lorsqu'il s'agit du travail féminin, les hommes ne sont plus seuls à signer les articles de fond. Si certains interviennent régulièrement dans le débat, des universitaires comme Brants, des ecclésiastiques comme Cardijn, Rutten ou Leclercq, les femmes prennent aussi la plume pour réclamer le retour de leurs consœurs au foyer. Parmi elles, Maria Baers, infatigable dans sa croisade contre le travail des femmes mariées, mais aussi Marie-Louise Danguy, Berthe de Lalleux⁷⁴, Julia De Bie, Anne-

72. *Idem*, p. 334.

73. *FB*, juillet-août 1933, p. 277.

74. Berthe de Lalleux (1891-1980), ancienne de l'Ecole sociale catholique, secrétaire du Secrétariat général des OSFC de l'arrondissement de Nivelles de 1924 à 1927, présidente des LOCF de 1928 à 1933, puis secrétaire générale de 1933 à 1939, avant de redevenir présidente de 1939 à 1948. Elle succède à

Marie Taymans, la comtesse Marie de Villermont..., toutes persuadées, autant si pas plus que les hommes, que la femme se perd quand elle sort du cercle familial. Dans la même perspective, ces auteures signent des articles sur la mission sociale que les femmes doivent réaliser dans l'action.

Conclusions

Concluons brièvement sur la dynamique novatrice contenue dans le discours de *La Femme Belge*. La revue suit l'évolution du mouvement social féminin chrétien et représente les élites et les notables catholiques du début de ce siècle. L'émergence de cette revue peut toutefois être considérée comme novatrice, car il s'agit du premier périodique destiné à former une élite de femmes catholiques à la question sociale.

De même, *La Femme Belge* est une revue « engagée » qui prône « l'action sociale ». En effet, la formation féminine n'a qu'une seule visée : l'action afin rétablir l'ordre social chrétien. Le déclin de *La Femme Belge* pose question : il est évident que la chute des structures du Secrétariat des œuvres sociales féminines chrétiennes au profit des Ligues ouvrières féminines chrétiennes (actives au niveau local) n'y est pas étrangère... mais à quel point le décès de Victoire Cappe a-t-il pu ébranler l'équilibre de la revue, nul ne peut le dire avec certitude. La succession de secrétaires après 1927 démontre à tout le moins une certaine hésitation, un vide de pouvoir.

La revue se fait donc l'écho d'un foisonnement de réflexions propices aux réformes sociales. Le comité de direction, composé entre autres de grands représentants du monde catholique de l'époque, tend à émanciper les femmes, sous certaines conditions et en restant dans certaines limites. Cette émancipation n'est pas individuelle mais collective, en phase avec les besoins de la société chrétienne. Joseph Cardijn, le père Rutten, Edward Montier se prononcent régulièrement

Victoire Cappe comme secrétaire générale des OSFC de 1927 à 1962 et préside l'Ecole sociale catholique de 1927 à 1964.

sur la question : la formation féminine tant sociale qu'intellectuelle qui est proposée a pour seul objectif la réalisation de la mission propre à leur « nature ». Cependant, une question reste ouverte : peut-on « gérer » une émancipation? peut-on la contenir dans certaines normes? La mobilisation des femmes dans le mouvement associatif n'a-t-il pas entraîné progressivement un effet émancipatif plus important que celui prévu par ses promoteurs ?

-Comité de direction : (par ordre alphabétique, renseigné dans la revue jusqu'en mai 1927)

Ansel, Franz : mai 1913 - avril 1915

Baers, Maria : mai 1919 - avril 1921

Beernaerts, Florimont : nov. 1913 - avril 1915

Braun, M^{me} Hélène Th. : février 1924 - mai 1927

Cardijn, Joseph : nov. 1913 - mai 1927

Carton de Wiart, M^{me} E. : nov. 1913 - mai 1927

de Crombrugghe de Picquendaele, B^{me} : février 1924 - mai 1927

De Vuyst, Anne-Marie : juin 1925 - mai 1927

Donny, M^{lle} W. : juin 1919 - avril 1920

Englebert, M^{lle} L. : février 1914 - avril 1915

Gilson, Cécile : mai 1919 - mars 1923

Haps, Marie : mai 1920 - mai 1927

-Hennezel, V^{esse} : février 1926 mai 1927

de Hults, M^{lle} J. : nov. 1913 - avril 1915

Kervyn de Lettenhove, B^{on} Henri : nov. 1913 - mai 1927

de Moreau, Édouard R. P. S. J. : mai 1919 à mai 1927

Ned, Édouard : février 1924 - mai 1927

Rotsart de Hertaing, B^{ne} : mai 1919 - avril 1922

Rutten, Ceslas, R. P. O. P. : nov. 1913 - mai 1927

de Spoelberch, V^{te} Olivier : nov. 1913 - mai 1926

Systemans M^r. G. : mai 1919 - mai 1927

Taymans, Marie-Thérèse : février 1924 - mai 1927

Timmermans, M^{lle} A. : mai 1920 - mai 1927

d'Ursel, Louise : mai 1919 - janvier 1926

Van den Plas, Louise : nov. 1913 - sept. 1922

van den Steen de Jehay, C^{esse} : mai 1919 - mai 1927

Van Sina, M^{lle} H. : février 1924 - mai 1927

Verhaegen, Pierre : nov. 1913 - avril 1915

de Villermont, C^{esse} : nov. 1913 - janvier 1925

-Collaborateurs : (par ordre alphabétique, renseigné dans la revue jusqu'en mai 1927)

- Baers, Maria : nov. 1913 - avril 1915
- Belpaire, Marie-Élisabeth : nov. 1913 - déc. 1921
- Béthune, B^{em} François : mai 1919 - déc. 1921
- Blermé, Marie : nov. 1913 - août 1914, mai 1919 - mai 1927
- de Boissieu, C^{ess}e : nov. 1913 - août 1914, mai 1919 - mai 1927
- Brants, Victor : nov. 1913 - avril 1915
- Bremont, Henri : déc. 1920 - mai 1927
- Cardijn, Joseph : juin 1925 - mai 1927
- Charpentier, M^{me} John : déc. 1920 - déc. 1921
- Charles, Pierre : janvier 1921 - mai 1927
- Chatagnier, M^{lle} : déc. 1920 - déc. 1921
- Closson, Ernest : nov. 1913 - mai 1927
- de Craene, Georges : nov. 1913 - déc. 1921
- Davignon, V^{te} Henri : nov. 1913 - déc. 1921
- Deplolge, Simon : mai 1919- déc. 1921
- Destrée, Dom Bruno : nov. 1913 - février 1920
- Donny, M^{lle} W. : mai 1919 - avril 1920
- Doutrepoint, Georges : mai 1919 - mai 1927
- Dufourny, Maurice : mai 1919 - déc. 1921
- Gerard, Philippe : déc. 1920 - déc. 1921
- Gilbert, Ernest : nov. 1913 - février 1919
- Giesener, Edmond : déc. 1920 - mai 1927
- de Golesco, Hélène : juin 1924 - mai 1927
- Goyau, Georges : déc 1920 - Mai 1927
- Hanquet, Karl : mai 1919 - déc. 1921
- Harmignie, M^r. l'abbé : mai 1919- mai 1927
- Jansen, R.P. S.J. François-Xavier : février 1925 - mai 1927
- Janssen, Edgar : nov. 1913 - mai 1927
- Kurth, Godefroid : nov. 1913 - avril 1915
- Lambotte, Paul : déc. 1920 - mai 1927
- Lechien, M^{lle} L. : nov. 1913 - avril 1915
- Leclercq, Jacques : juin 1925 - mai 1927
- Leclercq, Jules : déc. 1920 - mai 1927
- Lerat-Delmer, M^{me} Paul : nov. 1913 - déc. 1921
- de Liedekercke, C^{ess}e Jacqueline : mai 1919 - nov. 1920
- de Loneux, M^{lle} Adèle : nov. 1913 - mai 1927
- Massaux, R. P. O. P. : Janvier 1921 - mai 1927
- Mayence, Fernand : mai 1919 - déc. 1921

Montier, Edward : déc. 1920 - mai 1927

Nothomb, Pierre, nov. 1913 - mai 1925

Obert de Thieusses, V^{tesse} A. : déc. 1913 - avril 1920

Perroy, Marguerite : déc. 1920 - mai 1927

Reynes-Montlaur, M^{lle} : mars 1925 - mai 1927

Ryelandt, Joseph : mai 1919 - nov. 1920

Les P.P. dominicains du Saulchoir à Kain : nov. 1913 - déc. 1921

de Sousberghe, V^{tesse} : déc. 1913 - nov. 1920

Stilmant, Joséphine : déc. 1913 - juin 1919

d'Ursel, V^{tesse} Louise : nov. 1913 - avril 1915

Van den Bosch, M.M. Firmin : nov. 1913 - mai 1927

Van Overbergh, Cyrille : nov. 1913 - mai 1925

van Swieten, docteur R. : nov. 1913 - mai 1925

Vauthier, M^{lle} G. : nov. 1913 - avril 1920

Verhaegen, Pierre : mai 1919 - déc. 1921

Verhelst, M^r. l'abbé : déc. 1920 - mai 1925

Virrès, Georges : nov. 1913 - déc. 1921

Winckelmans, Charley : février 1923 - mai 1927

Yver, Colette : mars 1925- mai 1927

Blanche et Marie

Un film sur les femmes dans la Résistance¹

Suzanne Langlois

• *Un film pour 120 femmes* •...

• *J'ai fait un film pour 120 femmes* •. Ainsi le cinéaste français Jacques Renard résumait le geste de fidélité aux femmes de son enfance et à leur mémoire qu'il a transposée dans le long métrage *Blanche et Marie* (1985), œuvre entièrement consacrée aux femmes dans la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale².

Pour l'histoire, cette œuvre s'inscrit dans une longue filmographie qui débute dès la Libération de Paris en août 1944, car dès que cela fut possible, les résistants voulurent briser le silence et le secret imposés par la vie clandestine et exister sur les écrans. En 1945 l'écrivain Claude Roy envisageait ce que le cinéma pouvait dire de la

1. *Blanche et Marie* de Jacques Renard (France, 1985, couleurs, 91 minutes). Scénario original de Sophie Goupil et de Jacques Renard, FR3 Production/Canal Plus/ G.A./ Films/ Odessa Films. Les citations dans le film sont indiquées en minutes.

2. Entretien avec l'auteur, Paris, 9 mai 1993. Sauf indication contraire, les propos de Jacques Renard sont extraits de cet entretien.

guerre et il parlait de l'art plus vrai que la réalité ; sa fonction étant de mieux révéler le réel³.

Sitôt la guerre finie, le cinéma a été perçu comme étant l'un des lieux propices à la définition, à la transmission et à la pérennité de l'héritage de la résistance mais il aura fallu attendre 1985 pour que *Blanche et Marie* exprime le point de vue des femmes engagées dans cette lutte.

Nourri des souvenirs individuels de femmes ordinaires du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, ce film nous intéresse non seulement pour son sujet et sa facture mais également pour sa genèse. Cet article invite à découvrir la démarche très personnelle d'un cinéaste face à l'histoire, et plus particulièrement face à l'histoire des femmes de sa famille ; à pénétrer la genèse d'une œuvre cinématographique et à évaluer sa contribution à notre perception et à notre compréhension de la Résistance.

La filmographie de la résistance

Pris dans leur ensemble, les films de fiction sur la résistance française forment un riche itinéraire de découvertes des représentations de l'histoire.

Dans l'immédiat après-guerre, les premiers films montrent des gens ordinaires, hommes et femmes, qui se sont engagés dans la Résistance. Pas de grandes figures, sauf dans le documentaire et le film de montage, d'ailleurs largement utilisés par l'armée. Cette situation ne durera pas, mais le cinéma est allé directement et tout de suite aux résistants de la base et à ceux de la Résistance intérieure.

Cette première mise en forme et représentation de la Résistance rassemble les Français de toutes les régions, des hommes pour la plupart, dont l'âge, l'origine sociale et les opinions politiques sont variés. Les films montrent surtout des actions diverses – sabotages, attentats, renseignement ; ils n'incluent que quelques éléments de la Résistance dite civile – presse et écrits clandestins, aide et refuge – et

3. Cl. ROY, « L'art plus vrai que la réalité », *L'Écran français*, n°14, octobre 1945, p. 3.

n'abordent pas les motivations politiques, idéologiques ou humanitaires de cette Résistance.

Puis, dès 1947, la représentation de la Résistance se tasse sur deux axes politiques, gaulliste et communiste. Les femmes y tiennent peu de place et leurs motivations ne correspondent que rarement à ces divisions idéologiques. Dans les années qui suivent c'est surtout l'image des forces armées qui est réinvestie de prestige et la Résistance institutionnelle et militaire s'en trouve privilégiée. C'est la Résistance qu'on dit extérieure, celle qui s'est regroupée autour du général de Gaulle, d'abord à Londres puis à Alger.

Ce n'est qu'au milieu des années 1950 qu'apparaît une première démarche cinématographique vers cet objectif intangible, l'esprit de résistance, mais il s'agit d'une œuvre d'exception, *Un condamné à mort s'est échappé*, de Robert Bresson (1956) et cette voie restera peu fréquentée par les cinéastes.

Pendant les années 1960, la production de films revient à la Résistance intérieure, mais elle reste axée sur les réseaux et le renseignement, des formes de résistance habituellement qualifiées de militaires et étroitement liées à Londres, le centre névralgique des résistances européennes.

Le cinéma a donc longtemps privilégié l'action, le geste exceptionnel plutôt que l'esprit de la Résistance. Les valeurs essentielles qui sont mises en avant sont le patriotisme, l'honneur, le courage et la solidarité. L'action correspond à une Résistance plus combative, spectaculaire et mobile, donc plus facilement transposable dans un récit cinématographique.

De ce développement extraordinaire qu'a été la Résistance, il était difficile de percevoir la trame quotidienne ; on pourrait même dire qu'elle était à ce moment hors de propos. Les résistants eux-mêmes se sont d'abord définis par l'action. Il fallait *agir* : ce terme revient constamment dans leurs récits et leurs témoignages.

La place des femmes

Ce choix de privilégier l'action pèse également sur les formes de Résistance montrées à l'écran. Quelle est la place des résistantes dans cette première série de films des vingt-cinq années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ?

Si les résistantes sont présentes dans les films de fiction dès l'après-guerre, elles occupent rarement le premier plan. Ensuite, contrairement aux résistants qui appartiennent à tous les âges et à tous les milieux, les résistantes ne représentent que quelques catégories qui se succèdent dans une chronologie longue. Comme c'est souvent le cas en histoire des femmes, une chronologie différenciée caractérise la représentation cinématographique des résistantes. L'âge et la situation familiale sont des données immédiatement perceptibles : les jeunes femmes célibataires sont les héroïnes des films des années 1940 et 1950 ; à la fin des années 1950, les personnages de résistantes sont de plus en plus présents et les mères de famille, jeunes ou d'âge moyen, arrivent ensuite sur les écrans dans les années 1960. Elles introduisent d'autres formes de résistance et ajoutent des motivations plus personnelles aux motivations collectives déjà exprimées.

Les mères de familles et les femmes plus âgées sont associées à des formes de résistance plus sédentaires, telles les relais de filières d'évasion, l'aide aux clandestins et aux réfugiés, la presse clandestine, le camouflage de matériel, la fabrication de faux papiers : des tâches peu spectaculaires et longtemps négligées dans les récits de Résistance.

Les conditions de vie, déjà difficiles pour la population civile⁴ devenaient pénibles pour les clandestins. Le poids de la vie quotidienne – assurer le gîte et le couvert, l'habillement et les soins médicaux – intéresse peu historiens et cinéastes alors que ces formes d'assistance sont vitales à la survie au jour le jour des résistants. Les femmes elles-mêmes ont minimisé l'importance de ces tâches.

4. Pour bien comprendre ces difficultés au quotidien, voir D. VEILLON, *Vivre et survivre en France 1939-1947*, Paris, Payot et Rivages, 1995.

Le milieu des années 1960 est aussi le moment d'une prise de conscience croissante chez certains résistants de la place insuffisante faite aux femmes qui ont résisté. Un appel est lancé pour qu'elles se fassent davantage connaître car, à la Libération, un certain nombre d'entre elles sont tout simplement rentrées chez elles sans rien dire ni rien demander. Il en va de la reconnaissance de leurs droits, surtout pour les mères de famille et les femmes plus âgées, car elles arrivent à l'âge de la retraite. Il en va aussi de la révision de certaines conceptions. Ces résistantes avaient droit au titre combattant mais elles se heurtaient à des critères essentiellement militaires qui tenaient mal compte de l'action civile à grande échelle. La tâche de sensibilisation qui s'amorce au milieu des années 1960 vise d'abord les résistantes elles-mêmes, par fidélité à leur combat, comme le rappelle une militante communiste, pour « qu'apparaisse dans sa réalité historique l'importance de la part prise par les femmes françaises aux combats de la Résistance »⁵.

Au fil des ans, le discours sur la Résistance s'est politisé entre les gaullistes et les communistes, et c'est la vision gaulliste qui domine la représentation et se retrouve tout naturellement dans les films, surtout pendant les années 1950 et 1960.

Dans cette production cinématographique, la domination des personnages masculins a rarement laissé émerger d'autres types de motivation d'engagement dans la Résistance. Les résistants Jean et Eugène Gemahling avaient soulevé cette question dans le documentaire *Cinéma de l'ombre* (1984). Ils considéraient que le travail obscur et les actions silencieuses avaient été négligées et qu'on insistait trop sur les aspects politiques alors qu'un certain nombre de résistants étaient motivés par des aspects moraux et des questions d'humanité⁶.

5. Intervention de Louise Beau, citée par L. BEAU dans « Les femmes dans la résistance », *France d'abord*, n°720, janvier 1966, p. 3.

6. Entrevue de Jean et Eugène Gemahling dans *Cinéma de l'ombre* de Pierre Beuchot (1984, nb et couleurs, 76 minutes). Production : Institut national de l'Audiovisuel (INA), documentaire pour la télévision. La citation dans le film se trouve aux minutes 56 à 59. Ce film a été utilisé pour commémorer le quarantième anniversaire de la Libération et a été diffusé sur Antenne 2 le 20 août 1984.

Au cinéma, une fois établie la nécessité et l'importance de ces facettes de l'action résistante – un processus largement attribuable aux films qui ont des personnages principaux féminins – hommes et femmes pourront se reconnaître dans ce type de résistance qu'on qualifie d'humanitaire et qui fut inspirée par la compassion, par une exigence morale ou religieuse. L'exemple le plus probant est celui de l'aide aux Juifs persécutés et pourchassés.

Longtemps occultée, la Résistance communiste et immigrée trouve finalement sa place sur les écrans pendant les années 1970. Des films tels *La Brigade* de René Gilson (1975) ou *L'Affiche rouge* de Frank Cassenti (1976) rompent le silence et exposent les enjeux idéologiques de la Seconde Guerre mondiale. La lutte des jeunes femmes résistantes présentées dans ces œuvres correspond à cette perspective, elles sont des combattantes politiques. Ces films n'auront cependant qu'une audience limitée. Cette décennie voit aussi l'émergence d'une nouvelle forme d'histoire orale qui donne la parole aux oubliés de l'histoire officielle. Les cinéastes engagées dans une démarche historique se tournent vers ces sources parallèles qui alimentent une autre vision de l'histoire. On peut considérer que le travail de Jacques Renard s'inscrit dans cette mouvance.

Une autre histoire

C'est dans *Blanche et Marie* que se retrouvent ensemble à l'écran plusieurs générations de résistantes, la grand-mère, la mère avec de jeunes enfants, la jeune femme célibataire. Le point de vue des femmes se révèle d'emblée dans ce film, devenu un pivot dans la filmographie de la Résistance.

L'histoire de *Blanche et Marie* commence à l'hiver 1941 dans un quartier ouvrier d'une petite ville de province. Elle raconte comment les femmes sont devenues, pas à pas, des résistantes, à la suite d'un mari, d'un père.

Il y a Blanche, mariée à Victor et mère de trois enfants. Marie, la jeune femme célibataire et fille du coiffeur ; il y a Louise, la mère de Blanche et Fernande, la voisine et amie, elle aussi mère de jeunes enfants. • Blanche et Marie vont se découvrir ainsi, dans l'ombre de la Résistance et de leurs hommes. Elles vont s'organiser sur tous les

fronts : cuisine, famille, patrie »⁷. Elles vont vivre, lutter, se défendre. Avec elles, le film traverse le quotidien, montrant autant les joies fugitives de la vie familiale que les terreurs de la guerre et de l'engagement dans la Résistance, jusqu'à la Libération. Ensuite, Blanche, Marie, Louise, Fernande et les autres rentrent simplement chez elles.

Genèse d'une œuvre

Ce film est un projet cinématographique personnel de Jacques Renard. La genèse de *Blanche et Marie* est tout entière dans la série documentaire *Mémoires de la mine*, pour laquelle le cinéaste a recueilli les témoignages de familles de mineurs de sa région natale, le Nord-Pas-de-Calais⁸.

« Je suis du bassin minier. Je suis né là-bas, j'ai vécu là-bas. J'ai passé ma vie au milieu des mineurs, surtout les femmes de mineurs parce que les hommes ne sont jamais là et je m'étais toujours dit qu'un jour je ferais un film sur la mine. Et je l'ai fait ». Le Nord est une région chargée d'histoire au quotidien. « Quand j'étais petit, y a pas une réunion de famille où on ne parlait pas de l'histoire, donc des guerres, des grèves, des conflits sociaux... tout le temps, tout le temps ».

Ses origines locales et les liens familiaux ont joué un rôle primordial dans l'accueil que les mineurs ont réservé à Jacques Renard. De prime abord, remarque-t-il, ce sont des gens méfiants, qui ne supportent pas la télévision parce qu'ils ont tout le temps été trahis et cela continue aujourd'hui. Ces gens ne parlent que s'ils sont sûrs que la personne qui est en face d'eux ne vient pas les spolier et les trahir. Jacques Renard aurait voulu que la série *Mémoires de la mine*

7. Centre national de la cinématographie, archives de la Commission de contrôle des films cinématographiques (ci après : CNC, CCFC), dossier *Blanche et Marie*, synopsis.

8. *Mémoires de la mine*, de Jacques Renard. Série documentaire en quatre épisodes de 60 minutes, réalise pour TF1 et télédiffusée en novembre et décembre 1981. Production INA-TF1, en collaboration avec l'Office culturel régional du Nord-pas-de-calais, des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-calais et des Charbonnages de France, du service d'études de réalisation et de diffusion de documentation audiovisuelle (CNRS).

dure six heures mais quatre heures seulement lui furent accordées. Comme il fallait couvrir l'histoire de la mine de 1918 à 1980 et parler des mineurs, des contremaitres, des ingénieurs, le cinéaste a senti qu'il n'avait pas assez parlé des femmes de mineurs.

Le matériel enregistré était cependant riche de leurs témoignages pour la période de la Seconde Guerre mondiale. « En réalisant *Mémoires de la mine*, j'avais remarqué la complicité des hommes et des femmes quand ils évoquaient la période de la guerre. Mais c'était toujours les hommes qui parlaient. Je suis revenu voir les femmes seules pour avoir leur point de vue à elles »⁹.

Les témoignages de ces femmes le renvoyaient à ses propres connaissances, c'est-à-dire sa mère, sa grand-mère, les femmes qui l'avaient élevé et sur lesquelles il s'est toujours dit qu'il ferait un film. C'est ce qui l'a amené à tourner *Blanche et Marie*. « Je ferai un film sur ces femmes d'ouvriers qui n'étaient pas particulièrement politisées, qui n'étaient pas en train d'entrer dans la Résistance dès 1941 mais tout doucement avec les hommes, qui faisaient ci, qui faisaient ça et se retrouvaient à faire ce que les hommes demandaient et puis à remplacer les hommes, purement et simplement ».

C'est la même attitude en retrait qu'avait observée le cinéaste Marcel Ophuls dans son film *Le Chagrin et la Pitié*¹⁰. Dans ce documentaire choc qui a fracassé le mythe de la France résistante, Marcel Ophuls et André Harris avaient pris Clermont-Ferrand comme microcosme de la France de l'occupation ; à travers un choix de personnages, ils opposaient histoire et souvenir. La scène qui a attiré l'attention d'Ophuls au sujet des femmes se passe à la maison de la famille Grave, dans la salle à manger de leur ferme, et le cinéaste décrit ainsi l'attitude de madame Grave :

« La femme d'Alexis et sa bru écoutent les propos de leurs hommes, sans jamais franchir la frontière invisible entre la salle commune et la cuisine. Au bout d'un certain temps, madame Grave s'est même

9. *Le Film français*, n°2021, 15 mars 1985, p. 10.

10. *Le Chagrin et la Pitié* (Marcel Ophuls en collaboration avec André Harris et Alain de Sédouy, 1969-1971, noir et blanc, 250 minutes. Produit par SSR/TV rencontre (Lausanne, Suisse) et Norddeutscher Rundfunk (Hambourg, république fédérale allemande).

installée sur une chaise, dans l'encadrement de la porte entre les deux pièces. C'est une femmes dont la très grande autorité ne semble guère dépendre de sa position géographique. Pour l'instant, elle laisse le devant de la scène aux mâles de l'espèce »¹¹. L'historien Laurent Douzou observe à la suite de Marcel Ophuls : « madame Grave n'est pas 'dans l'encadrement de la porte entre les deux pièces'. Elle est très exactement 'sur le seuil de la porte'. Elle est ainsi en position d'écouter ce qui se dit dans la salle à manger tout en surveillant ce qui se passe dehors [...] En un sens, les femmes portent témoignage exactement comme elles ont résisté : du seuil de la porte »¹².

La démarche documentaire et cinématographique de Marcel Ophuls avait marqué Jacques Renard qui cherchera plus tard ce même genre de témoignages directs. Dans *Le Chagrin et la Pitié*, dit-il, « j'ai retrouvé des gens et des paroles que je connaissais dans mon enfance » ; Ophuls était le premier cinéaste « qui allait vers les gens comme moi je rêvais à l'époque d'y aller ». Renard a utilisé cette approche pour les témoignages de mineurs colligés pendant les années 1970 et il retourne voir les femmes de mineurs qui avaient participé à *Mémoires de la mine* afin de compléter une cinquantaines d'entrevues.

Cette enquête s'effectue au cours de l'année 1980. Ces femmes, explique Jacques Renard, avaient alors entre 60 et 85 ans mais elles avaient toujours leurs réseaux de la Résistance et à partir de l'une d'entre elles il en retrouvait quatre, cinq ou six autres. Certaines avaient quitté la région au moment de leur retraite, d'autres avaient des métiers plus mobiles, institutrices ou infirmières et s'étaient déplacées après la guerre. Mais elles restaient en contact les unes avec les autres parce que pendant la guerre dans la Somme, dans le Nord, elles avaient participé ensemble à la Résistance.

Le cinéaste a parcouru toute la France pour les rencontrer. Si ces femmes venaient d'une même région, elles avaient cependant appartenu à des mouvements de Résistance différents, aussi bien

11. Marcel OPHULS, *Le Chagrin et la Pitié*, Paris, Alain Moreau, 1980, p. 139, cité par L. DOUZOU, « La résistance une affaire d'hommes ? » *Les Cahiers de l'IHTP*, n°31, octobre 1995, *Identités féminines et violences politiques (1936-1946)*, pp. 11-12.

12. L. DOUZOU, *op. cit.*, p. 12 et p. 15.

communistes que catholiques. Cette remarque de Jacques Renard est intéressante car s'il est habituel que les résistants restent liés après la guerre, nombreux sont-ils à se rapprocher davantage de résistants qui proviennent du même milieu social ou professionnel.

L'expérience de la déportation est également un facteur de reconstruction de nouveaux réseaux qui s'effectue au détriment du groupe d'origine. Il semble que cela n'ait pas été le cas pour ces femmes des régions minières qui sont restées solidaires de leurs réseaux du temps de guerre alors qu'elles se côtoyaient dans l'action clandestine.

A partir de cette documentation plus vaste dont toute la cohérence repose sur l'expérience de ces femmes pendant la période de la Seconde Guerre mondiale, Jacques Renard écrit un premier scénario qu'il soumet à dix d'entre elles. « Là, elles racontent vraiment ce qu'elles n'avaient d'abord dit qu'à demi-mot », et le cinéaste écrit son deuxième scénario d'où sortira *Blanche et Marie*¹³.

Au moment de sa première collecte pour *Mémoires de la mine*, il avait déjà noté l'ordre de préséance dans les couples interviewés et comment le récit des événements était raconté par les hommes de la famille ; il découvre maintenant l'écart entre le récit des hommes et celui des femmes. Il continue à recueillir du matériel au fil des nombreuses entrevues avec ces femmes. « Je voulais une fidélité à ces femmes. J'ai fait 120 interviews. J'ai fait un film pour 120 femmes ».

Et quelle a été leur réaction en voyant le film *Blanche et Marie* ? « Ah très positive. Avec des discussions mais très positive [...] Pour beaucoup, pour la première fois, elles voyaient un film qui était proche d'elles ». Elles trouvaient que la dramatisation collait à ce qu'elles avaient vécu. « Y avait toutes ces petites histoires puis ça se terminait comme ça s'est terminé... c'est-à-dire elles sont rentrées au foyer, elles sont rentrées à la maison ». Elles avaient fait tous ces actes héroïques comme on voit dans d'autres films mais elles sont rentrées chez elles tout simplement, sans rien dire et sans rien demander alors que la bourgeoisie a su tirer les bénéfices de l'engagement résistant. Les femmes d'ouvriers considéraient qu'elles avaient fait leur travail.

13. *Première*, n°93, décembre 1984, p. 111.

Conscient de ce mécanisme du silence, Jacques Renard voulait donner la parole à ceux et à celles à qui on ne la donne jamais.

Déjà avec *Mémoires de la mine*, il avait comblé une absence de témoignages et conçu une œuvre qui ne fonctionnait que sur les mémoires. « C'est un recueil de mémoires et une structuration de la mémoire de ces mineurs pour avoir des films, des témoignages qui racontent leurs vies à eux, leur histoire à eux, de leur point de vue. Même s'il y a des erreurs, même s'ils l'ont vécue comme ça et que ça ne s'est pas passé comme ça, peu importe »¹⁴.

Quand il avait préparé *Mémoires de la mine*, Jacques Renard avait apporté avec lui tous les documents des actualités de l'époque sur l'histoire de la mine et il projetait ces archives aux mineurs à la suite de leurs témoignages. Le récit de ce qu'ils avaient vécu était ainsi mis en parallèle avec les documents et les archives d'événements historiques, tels la nationalisation des Houillères en 1945 ou les grandes grèves de 1948. Le cinéaste remarque alors à quel point l'histoire qu'ont vécue les mineurs est différente des documents historiques qu'ils jugent trop souvent manipulés.

Il retournait sans cesse à ces témoignages des mineurs qui lui paraissaient essentiels à la compréhension du quotidien. Les témoignages oraux et filmés jouent un rôle tout aussi capital dans l'écriture du scénario de *Blanche et Marie*, car les mineurs en général, bien qu'ils soient des acteurs et des témoins de l'histoire, écrivent peu.

Cet écart social dans l'appropriation de l'histoire, le cinéaste en avait fait l'expérience dès le début de sa carrière. Jacques Renard avait été le deuxième assistant opérateur pour *L'Armée des ombres* de Jean-Pierre Melville. Ce long métrage réalisé en 1969 d'après l'œuvre de Joseph Kessel raconte l'histoire d'une poignée de résistants impliqués dans le renseignement et l'évasion entre octobre 1942 et février 1943. Comme dans le livre, les personnages du film sont des compositions empruntant tour à tour un fait, une phrase, une action à plusieurs

14. Entretien avec l'auteur, 9 mai 1993. Jacques Renard a fait publier ces témoignages de mineurs, *Paroles et mémoires du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais 1914-1980*, Lille, centre régional de documentation pédagogique et Institut national de l'Audiovisuel, 1981.

résistants¹⁵. Kessel avait composé son texte en se fondant sur ses souvenirs, son expérience, des récits de ses camarades qui allaient et venaient entre l'Angleterre et la France¹⁶. C'est essentiellement la Résistance gaulliste que connaissaient Kessel et Melville. C'est elle qui est mise en avant dans le film. Ces résistants sont bien éloignés des ouvriers chers à Jacques Renard qui ajoute : « J'ai fait *Blanche et Marie* en partie en opposition à ce film parce que [...] j'étais assez agacé par toujours la bourgeoisie qui racontait ses histoires de Résistance. Et comme moi j'étais né dans un milieu ouvrier, du bassin minier [...] élevé, entretenu que par les femmes qui me parlaient de ce qu'elles avaient vécu... *L'Armée des ombres* m'a beaucoup fatigué ».

Il trouvait que depuis vingt-cinq ans on avait bien oublié les gens du peuple. Ce qui n'avait pas été le cas après la guerre, par exemple dans le film de René Clément, *La Bataille du Rail* (1945-1946) qui montre la résistance des cheminots. Jacques Renard regrettait que dès que le discours sur la Résistance se soit officialisé, on ait laissé tomber les gens ordinaires.

Blanche et Marie est une œuvre née du désir et de la volonté d'un cinéaste de faire vivre la mémoire de sa famille et l'héritage des luttes de la Résistance dans le présent, auxquels s'ajoute une prise de conscience des écarts entre la transmission et l'appropriation de l'histoire : distance entre la bourgeoisie et les ouvriers, variations entre les hommes et les femmes, divergences entre l'histoire officielle et la mémoire des individus acteurs et témoins des événements.

Le travail de Jacques Renard s'inscrit également dans un processus plus large de la reconnaissance de ces différences et l'établissement d'une nouvelle histoire orale qui apparaît à la fin des années 1960 et prend son véritable essor pendant les années 1970. Longtemps considérée comme source complémentaire, l'histoire orale devient alors la source « d'une autre histoire [...] qui donne la parole aux 'peuples

15. J. KESSEL, *L'armée des ombres*, Paris, Plon, 1963 [1943]. Ce livre, suscité par le général de Gaulle, a été publié pour la première fois à Alger en 1943 puis chez Pantheon Books à New York en 1944.

16. *La Voix de la Résistance*, n°84, octobre 1963, p. 12.

sans histoire', illettrés, qui met en valeur les vaincus, les marginaux et les diverses minorités, ouvriers, Noirs, femmes »¹⁷.

C'est une histoire souvent militante, née dans la foulée de mai 68. L'historien Philippe Joutard ajoute que cette nouvelle histoire est fondée sur l'idée que, grâce au témoignage oral, on atteint « la vérité du peuple ». Il s'agit d'une démarche historienne encadrant la recherche d'une autre vérité et elle portera ses fruits dans la période suivante, au cœur même de la fiction cinématographique. C'est dans ce contexte que s'insèrent la genèse et la réalisation de *Blanche et Marie*.

La réinterprétation des témoignages

Si Jacques Renard donne la parole aux gens ordinaires, aux ouvriers, il procède également à une réinterprétation des témoignages. Tous les épisodes de *Blanche et Marie* viennent des témoignages recueillis par le cinéaste mais c'est lui qui a trié et choisi les faits qui sont entrés dans le scénario et, parce qu'il avait pris le point de vue des femmes d'ouvriers, il explique qu'il s'est « interdit de passer de l'autre côté ». Cette fidélité était au cœur de son projet cinématographique. *Blanche et Marie* est fondé sur une cueillette d'histoire orale dans le même esprit que la série documentaire *Mémoires de la mine*, mais contrairement à cette première série documentaire, Renard choisit le film de fiction pour *Blanche et Marie*.

Ce choix n'est pas dû aux difficultés liées au montage financier du film car, qu'il s'agisse d'un film documentaire ou d'un film de fiction, les obstacles sont semblables. Cette préférence répond davantage aux conditions très différentes de distribution et de diffusion des films de fiction. « Je voulais un film qui atteigne plus le grand public qu'un documentaire qui passe à dix heures du soir et que peu de gens regardent ». La fiction cinématographique permettait également à la diversité des âges et des générations de résistances de prendre vie dans l'œuvre filmée.

17. Ph. JOUTARD, « L'histoire orale : bilan d'un quart de siècle de réflexion méthodologique et de travaux », *Actes du XVIII^e Congrès international des sciences historiques*, Montréal, 1995, pp. 206-207.

Le film enregistre 76.000 entrées en six semaines à Paris et en périphérie¹⁸. *Blanche et Marie* est un long métrage connu d'un très large public car après sa sortie commerciale en salles il a été télédiffusé à plusieurs reprises, il est disponible en vidéocassette en France et à l'étranger et, finalement, il figure dans les filmographies du ministère français de l'Éducation. L'ambition du cinéaste s'est donc réalisée.

Au moment de sa sortie commerciale, ce film a également suscité énormément de commentaires. La critique est en général positive, l'approche du cinéaste et ses portraits de femmes retiennent surtout l'attention¹⁹. La critique rend hommage au talent du réalisateur, à la complexité des personnages, au respect de l'histoire et à la compréhension historique. La critique de gauche est aussi favorable mais on souligne peu la nouveauté du travail de Jacques Renard et certains lui ont reproché son tableau trop noir de la police française, mais il dit être resté fidèle aux témoignages. Ils me disaient tous : « C'est la police française qui est venue m'arrêter » ; « C'est la police française qui m'interrogeait ».

En 1985, *Blanche et Marie* apporte des nouveautés dans la représentation de la Résistance, d'abord et avant tout le point de vue des femmes. Les raisons pour lesquelles elles s'engagent, ce qu'elles ont à défendre, ce qui leur permet d'espérer. Ensuite il y a l'ampleur de la violence à laquelle se livre la police française. Cette violence, quoique rarement montrée, n'est pas un élément totalement absent des écrans ; elle était déjà présente dans *Le Jour et l'heure* (1963) de René Clément. Mais ce qui est bouleversant dans *Blanche et Marie* est l'affirmation qu'il n'existe aucun tabou pour les policiers tortionnaires, y compris de battre sauvagement une femme âgée, Honorine Cailloux, chez qui transitaient les fonds destinés aux résistants.

La question de la torture est abordée de front comme aucun autre film ne l'avait fait jusqu'alors. A l'ellipse conventionnelle, le cinéaste a

18. *Le Film français*, n°2038, 24 mai 1985, p. 30.

19. Dans la presse spécialisée : *Cinéma 85*, n° 317, mai 1985, p. 41 ; *Cinématographe*, n°110, 1985, p. 37 ; *Revue du Cinéma*, n° 405, mai 1985, pp.43-44 ; *Télérama*, n° 1838, 3 avril 1985, p. 14. Dans la presse générale : *L'Humanité*, 5 avril 1985 ; *Le Monde*, 6 avril 1985 ; *Le Matin*, 9 avril 1985 ; *Le Quotidien de Paris*, 6 avril 1985 ; *V.S.D.*, 4 avril 1985.

préférée une technique par laquelle le hors champ laisse la bande sonore faire son œuvre et le contrechamp, le regard du personnage témoin, est puissamment calculé. Le propos du film rejoint la lutte pour les droits de la personne et le réalisateur insiste encore aujourd'hui pour dire qu'il faut résister à la violence, au racisme, au terrorisme. Au moment de notre entretien en 1993, les inquiétudes de Jacques Renard se fondaient sur l'actualité des résurgences intolérantes, racistes et xénophobes de l'extrême-droite française et européenne. Réalisé au mitan des années 1980, *Blanche et Marie* parle donc du passé dans le présent et son propos se projette dans l'avenir.

Le point de vue des ouvriers était présent dans les films de l'immédiat après-guerre et Jacques Renard dit vouloir renouer avec cet héritage. Ce qui traverse l'écran, comme le souligne la critique Claude-Marie Trémois, c'est qu'en montrant « la Résistance vue et vécue par des femmes, Renard pouvait plus facilement nous en rendre sensible la dimension affective, la plus difficile à saisir »²⁰. Ce qui m'a frappé chez ces femmes, dit Jacques Renard, « c'est leur joie de vivre. Ce qui les portait, ce n'était pas une idéologie politique. Il n'y a aucun discours politique dans le film. C'était seulement la volonté de vivre libre »²¹. La comédienne Miou-Miou, qui a interprété le rôle de Blanche, aimait ce personnage de mère de famille qui restait gaie, toujours, malgré toutes les difficultés²².

Plusieurs générations de femmes sont présentées à l'écran. Leur engagement est différemment motivé. Blanche et Marie s'engagent par le jeu des relations familiales, mais ce n'est pas le cas pour Fernande qui s'engage à l'insu de son mari et avant lui, par amitié et solidarité pour Blanche. C'est à l'automne 1942 que Blanche lui demande de cacher du matériel d'imprimerie, puis c'est là que des tracts sont imprimés à partir de novembre. Gustave, le mari de Fernande, ignore tout de ces activités. Il est cheminot et ne devient résistant qu'en juillet 1943. Quand il apprend ce que sa femme a fait, « c'est comme si les Allemands étaient revenus », raconte Fernande. Mi-figue, mi-raisin, elle ajoute que son mari ne le lui pardonnera jamais (81'-82').

20 Cl. -M. TREMOIS, « *Blanche et Marie*. Le réalisme du cœur », *Télérama*, n°1838, 3 avril 1985, p. 14.

21. *Le Film français*, n°2028, 15 mars 1985, pp. 10-11.

22. *Télérama*, n°1838, 3 avril 1985, p. 13.

Blanche et Marie détaille les tâches qui incombaient à Marie, la jeune femme célibataire et agent de liaison, ainsi que les risques qu'elle encourait. Dans son film, Jacques Renard introduit deux angles de réflexion sur les relations entre hommes et femmes. D'une part, Marie est harcelée par un résistant qui doit l'aider à transiter vers un autre groupe quand le sien est démantelé ; d'autre part, Alfreda menace Blanche de divulguer les noms de toutes les personnes qui vont et viennent chez sa voisine si elle ne réussit pas à voir son mari qui, croit-elle, a rejoint les résistants pour lui échapper et se permettre des aventures extraconjugales. La guerre provoque ainsi des situations et des opportunités disons... inattendues, quoique des attitudes tout ce qu'il y a de plus traditionnelles apparaissent dans les rapports entre résistants.

Cet enchevêtrement de générations de femmes, ces histoires personnelles, y compris la délation et les menaces, les relations troubles ou amoureuses, l'obligation parfois de tuer une personne qui représente une menace, comme Blanche tue Alfreda dans le film, toutes ces situations, Jacques Renard les tient des témoignages des femmes qu'il a rencontrées au moment de son enquête. Elles ont dit aussi comment les rues étaient vides et silencieuses pendant la guerre, comment il fallait trouver le cuir pour les chaussures des enfants, le charbon pour chauffer un tant soit peu la maison, elles ont conté la rareté des médicaments, du savon, des œufs, bref, toutes ces choses qui ont fait leur vie quotidienne.

C'est ainsi qu'elles l'ont raconté et c'est ainsi que le cinéaste aime l'histoire. Si ces gens sont héroïques, ils le sont au milieu des difficultés. « J'aime l'histoire à travers les gens qui n'écrivent pas l'histoire ou qui ne font pas l'histoire officiellement. C'est-à-dire j'aime les gens du quotidien. J'aime regarder, ou analyser, ou observer, ou entendre l'histoire à travers la vie de ces gens ».

Cet objectif d'authenticité sans prétention a été atteint. Cette qualité est d'ailleurs signalée dans le procès verbal dressé à la suite du

passage du film devant la Commission de contrôle des films cinématographiques²³.

En 1985, l'œuvre de Jacques Renard s'inscrivait à contre-courant de nombreuses productions cinématographiques des années 1970 et du tournant des années 1980 qui présentaient un retour douloureux sur la période de l'Occupation et de la collaboration et que l'on a regroupées sous l'appellation de « mode rétro ». Pendant qu'historiens et cinéastes dévoilaient l'ampleur de la collaboration avec l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, la résistance diminuait comme une peau de chagrin, se voyait réduite à des groupes de marginaux.

Les films rétro furent à ce point nombreux que la revue *Les Cahiers du cinéma* lançait une campagne antirétro en 1974. Parmi les intellectuels sollicités, Michel Foucault considérait que la mémoire populaire était le véritable enjeu de ce combat ; que le savoir historique que la classe ouvrière avait d'elle-même ne cessait de se rétrécir, « alors on montre aux gens, non pas ce qu'ils ont été, mais ce qu'il faut qu'ils se souviennent qu'ils ont été [...]. Il ne faut plus savoir ce qu'est la Résistance... »²⁴. C'est ainsi, explique Foucault, qu'il faut comprendre les films rétro. Le thème, en gros, c'est qu'il n'y a pas de lutte populaire au XXe siècle. Le phénomène important à ses yeux est celui de série et la question essentielle est : « Est-il possible, actuellement, de faire un film positif sur les luttes de la Résistance ? Eh bien ! on s'aperçoit que non. On a l'impression que cela ferait rigoler les gens ou que, tout simplement, ce film ne serait pas vu »²⁵.

C'est en effet ce qui est arrivé à certains films politiques des années 1970 qui proposaient une interprétation positive de la Résistance et introduisaient la résistance communiste et immigrée. C'est cependant dans ce contexte que la présence plus significative des résistantes dans les œuvres cinématographiques et télévisuelles a contribué à changer la perception de la résistance civile en temps de guerre. Et

23. CNF, CCFC, dossier *Blanche et Marie*, procès verbal dressé par Marcelle Dietsch, 2 pages manuscrites, 26 mars 1985.

24. M. FOUCAULT dans *Les Cahiers du cinéma*, n° 251-252, juillet-août 1974, p. 7.

25. *Idem*, p. 8.

parmi ces œuvres, *Blanche et Marie* occupe une place importante. Les résistantes du film ne tiennent pas de discours politique, par contre l'existence de cette œuvre cinématographique était un acte politique dans le contexte de 1985.

« A l'époque je faisais du cinéma parce que je sentais qu'il fallait résister. Je pense encore qu'il faut résister... même encore plus aujourd'hui [1993]. Contre la violence, le glissement politique... il suffit de voir ce qui se passe en Europe pour se dire qu'il faut être très en éveil et très à l'écoute. [...] Moi j'ai fait un film de résistance, de militantisme de résistance. Je n'ai pas fait un film simplement comme ça sur un sujet de Résistance. J'ai fait un film en disant voilà... regardez [...] pour pouvoir le faire éventuellement demain, il faut regarder comment ils l'ont fait eux, comment ils ont pu le faire ».

Les valeurs représentaient une forte motivation, mais si les résistants ont pu le faire, c'est bien parce qu'ils trouvèrent de véritables points d'ancrage matériel et émotionnel permettant la continuité de la vie quotidienne. En ces temps d'incertitude et de violence, ces refuges existèrent en grande partie grâce aux femmes de la Résistance. En vue d'une réalisation télévisée, l'historienne Marie-France Brive avait insisté sur la transmission de la mémoire de ces luttes aux générations suivantes mais elle constatait que l'héritage de la Résistance, tel qu'il se présentait dans les cadres officiels, était lourd à porter et ne permettait pas de comprendre que des hommes et des femmes aient pris le risque de subir un tel sort et trouvé la force d'affronter de telles épreuves²⁶. Ces points d'ancrage, ces « espaces de liberté », comme elle les nommait, étaient vitaux. L'historienne souhaitait pouvoir les retrouver dans les œuvres destinées à faire vivre la Résistance.

Par rapport aux films antérieurs qui présentent des résistantes comme personnages principaux, *Blanche et Marie* franchit réellement le seuil de la maison et y fait vivre les femmes, mères et résistantes. Dans le cahier de lancement du film, la comédienne Maria Casarès, qui a interprété le rôle de Louise, la mère de Blanche, confie que cette œuvre cinématographique « montre enfin, les personnages chez eux, 'dans la maison'. Les Allemands restant autour, comme un mur

26. M.-F. BRIVE, « Les résistantes et la Résistance », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°1, 1995, p. 60

menaçant. On les sent, on sait qu'ils sont là mais on voit autre chose : la vie, tenace, forte, même si elle peut paraître petite et quotidienne. La vraie vie, celle qui lutte pour continuer de vivre ». Maria Casarès a aimé le film pour ses qualités en demi-teintes, ce refus du solennel, ce désir de montrer que même dans les pires guerres les gens continuent de vivre. Miou-Miou revient également sur cette réalité incontournable : « La vie continue, Blanche le sait et c'est ce que je trouve particulièrement beau chez elle »²⁷.

La protection et la survie de la famille font partie des motivations de ces femmes. Si la maison est le lieu de leur engagement résistant – planque, imprimerie, transfert de matériel et d'argent – elle est d'abord leur lieu de vie. Ces résistantes ont l'esprit occupé tant à conserver l'humanité et la chaleur des relations familiales et amicales qu'à défendre des valeurs chères et jusqu'à leurs propres vies.

Pour mieux encore illustrer son point de vue, Jacques Renard utilise aussi un choix de repères chronologiques différent. Tous les films sur la guerre et la Résistance utilisent un système de repères visuels ou sonores, une date en surimpression ou un message à la radio, un nom, une phrase. Dans son film, le temps de l'Histoire et le temps de la vie se croisent car le personnage de Blanche est enceinte et les mois de grossesse servent aussi de repère chronologique marquant la durée, l'attente, la persévérance des femmes.

Conclusion

Blanche et Marie est une transposition de témoignages directs, une recreation de la réalité dans une œuvre cinématographique ; une brève mais rigoureuse synthèse émotionnelle qui rend tangible l'expérience de la Résistance. Les autres films avaient montré des personnages souvent amputés, c'est-à-dire sans passé, sans vie quotidienne, sans vie familiale. Dans *Blanche et Marie*, Jacques Renard a recréé à part entière des êtres du quotidien, des femmes avec un foyer, des enfants, des voisins, des soucis, des engagements, des terreurs, des révoltes.

²⁷ *Blanche et Marie*, cahier de lancement du film, 3 avril 1985.

L'œuvre de Jacques Renard a également permis de renouer avec un des aspects essentiels des films de la Libération, la Résistance de masse. Comparant les images à un capital, au sens purement économique du terme, l'historien Stephen Greenblatt écrit : « Les images qui comptent, celles qui méritent le terme *capital*, sont celles qui atteignent un pouvoir de reproduction, en se maintenant et en se multipliant »²⁸.

C'est ce que les films de la Libération avaient fait, ils avaient généré un capital d'images fortement axées sur les masses. Tout le monde n'était pas résistant et, en 1985, nul besoin d'insister sur ce fait connu des résistants depuis toujours et ultérieurement bien établi par les historiens de la Résistance, mais tout le monde aurait pu le devenir. C'est cela qui compte et c'est le sens actuel de l'image de masse des films de la Libération.

Dans la filmographie de la résistance, les années 1960 avaient vu apparaître d'autres motivations d'engagement. Le patriotisme continuait d'être un motif d'action, mais d'autres motivations étaient abordées. Et pendant cette décennie, les femmes étaient devenues les personnages principaux de plusieurs films, parmi les héroïnes se trouvaient même des mères de famille. Cette tendance se poursuit dans les années 1970. Finalement dans les années 1980, se retrouvent ensemble à l'écran plusieurs générations de résistantes. *Blanche et Marie* constitue une étape essentielle de cette évolution, un point tournant dans notre conception de la Résistance.

Si la présence plus importante des résistantes contribue à accentuer le caractère viril d'une grande partie de la Résistance, avec elles, les motivations vont changer. Non pas que les valeurs qui étaient mises en avant, le patriotisme et l'honneur, le courage et la solidarité, disparaissent mais d'autres motivations, parfois plus personnelles tels l'amour, la complicité à l'intérieur d'un couple, le réseau familial, les côtoient désormais ; et d'autres valeurs, souvent morales et humanistes, se font sentir. Les gestes aussi ne sont plus tout à fait les mêmes. Du fait spectaculaire, de l'action armée, du coup de main, les choses deviennent plus discrètes, souterraines, elles s'imbriquent dans les difficultés de la vie quotidienne.

28. S. GREENBLATT, *Marvelous Possessions. The Wonder of the New World*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, p. 6 (traduction de l'auteur).

Ce que la première série des films des années 1960-1970 n'avait pas établi concrètement, et que *Blanche et Marie* réussit à représenter, est la *conciliation* entre deux univers : celui de la vie privée et celui de la Résistance.

En tant qu'événement historique, la Résistance fut une confrontation radicale mettant en cause des enjeux idéologiques, politiques et moraux fondamentaux, mais l'introduction de la vie quotidienne ramène le monde des résistants vers celui des simples mortels. Cette présence accrue des résistantes est un jalon discret, mais efficace, du renouvellement de l'image des résistants et de la Résistance. Cette conciliation se révèle essentielle à la pérennité de la Résistance car c'est elle qui assure l'actualité dans le présent et la projection dans l'avenir des luttes de la Résistance.

Ont collaboré à ce numéro :

Anne Devos est licenciée en histoire de la Katholieke Universiteit Leuven

Nadia Domeniconi est licenciée en philologie romane et s'est spécialisée dans l'étude de l'autobiographie

Suzanne Langlois est docteure en histoire et chargée de cours à l'Université McGill et à l'UQUAM (Montréal)

Malik Mazbouri et **Monique Pavillon** étaient tous deux, au moment de la rédaction de cet article, chercheurs à l'Université de Lausanne

Valérie Plette est docteure en histoire (ULB) et Chargée de recherches au Fonds National de la Recherche scientifique

Caroline Sappia est licenciée en histoire de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve et détentrice d'un diplôme complémentaire en gestion culturelle de l'Université de Bruxelles

Renée Wagener est diplômée en sciences sociales et députée au Parlement luxembourgeois (1994).

NUMEROS PRECEDENTS

- n°1 Féminismes
- n°2 Sciences et cultures
- n°3 Femmes et médecine
- n°4 Travail (épui  )
- n°5 M  tiers
- n°6 Femmes en lettres
- n°7 Citoyennet  
- n°8 Femmes dans la cit  . Am  rique latine et Portugal
- n° 9 Engagements f  minins
- n°10 Trajectoires de femmes

A para  tre :

- n° 11 et 12 Femmes artistes (d  but 2000)

Sextant

Trajectoires

Bien que l'histoire des femmes ait restauré la mémoire de nombreuses "héroïnes", le phénomène de l'engagement féminin demeure mal connu et rarement étudié dans sa dimension de genre.

Il va de soi pourtant que, dans une société qui déniait aux femmes tout rôle public, celles-ci ne pouvaient s'impliquer de la même manière que les hommes. L'engagement féminin prit donc nécessairement des formes spécifiques.

Les volumes 9 et 10 soulignent l'hétérogénéité de quelques trajectoires en proposant des biographies (individuelles ou collectives) de femmes qui se sont profondément investies dans la société de leur temps.



Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires
publiées par le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'ULB
et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF-ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à sextant@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.